



La croyance islamique simplifiée

tirée du Livre Immuable et de la sunna authentique

AL-`AQÎDATU-L-MUYASSARA MINA-L-KITÂBI-L-`AZÎZI
WA-S-SUNNATI-L-MUṬAHHARA

Dr Aḥmad ibn `Abdurrahmân al-Qâḍî
Université d'Al-Qaṣîm, département de `aqîda

العقيدة الميسرة

من الكتاب العزيز والسنة المطهرة

أ. د. أحمد بن عبدالرحمن القاضي

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

Au nom
d'Allah, le Tout
Miséricordieux,
le Très
Miséricordieux.

© Cooperative Office for Islamic Propagation in Rabwah , 2017

King Fahd National Library Cataloging-in-Publication Data

AL Gadi, Ahamed Alaqidatu-L-Muassara min alkitabi L aziz wa sunnati

L - Mutahhara. / Ahmed AL Gadi.- Riyadh , 2017

152p ; 16x23cm

ISBN: 978-360-3-8229-20-0 isalm - General principles

I- Tile 210 dc 1439/979

L.D. no. 1439/979 ISBN: 978-603-8229-20-0



INTRODUCTION	7
PRÉFACE	9
LA CROYANCE ISLAMIQUE SIMPLIFIÉE, TIRÉE DU LIVRE IMMuable ET DE LA SUNNA AUTHENTIQUE	13
LA CROYANCE EN ALLAH	15
LA CROYANCE AUX ANGES	67
LA CROYANCE AUX LIVRES	79
LA CROYANCE AUX MESSAGERS	87
LA CROYANCE AU JOUR DERNIER	95
LA CROYANCE AU DESTIN	105
LE QUR'ÂN	113
LA VISION	117
LA RÉALITÉ DE LA FOI	119
L'AUTORITÉ DU CHEF MUSULMAN ET L'UNITÉ DE LA COMMUNAUTÉ	129
LES COMPAGNONS [DU PROPHÈTE (ﷺ)]	133
LES ALLIÉS [ET AMIS D'ALLAH]	141
SOURCES DE RÉFÉRENCE POUR L'ÉTABLISSEMENT DES VÉRITÉS ET DES PREUVES	143
COMPLÉMENTS À LA CROYANCE	148
LA RELIGION ET LA VOIE	148



INTRODUCTION

Louange à Allah qui a rendu notre religion complète et qui a parachevé sur nous sa grâce parfaite. Que la miséricorde et la bénédiction d'Allah enveloppent notre prophète, Muḥammad ibn `Abdillâh, qui a été envoyé par son Seigneur en tant qu'annonciateur, avertisseur et prédicateur appelant à Allah par sa permission et ce à l'approche de l'Heure, et qui a été envoyé en tant que source lumineuse éclairante.

Ceci étant dit, vient ce qui suit:

La «grâce d'être guidé dans la bonne voie» (al-hidâya) est le meilleur des bienfaits par lequel le Seigneur de la création puisse combler son serviteur. La meilleure hidâya consiste pour le serviteur à trouver le chemin de la vraie religion, à adopter la seule religion qu'Allah accepte, c'est-à-dire l'islam.

Allah Tout-Puissant a ordonné à ses serviteurs d'implorer «d'être guidés dans la bonne voie» (al-hidâya), de le lui demander dans chaque unité de prière qu'ils accomplissent, en disant: [Guide-nous sur le droit chemin] [al-Fâtiḥa:6].

La sublime sagesse d'Allah, exalté soit-il dans sa grandeur, a impliqué que les musulmans se divisent. Les causes sont diverses. Certaines résultent de l'ignorance (al-jahl) et d'autres s'expliquent par le fait de suivre obstinément son opinion personnelle (ittibâ` al-hawâ). Le Prophète (ﷺ) a prévenu qu'une telle divergence se produirait dans sa communauté. En effet, il a dit: «Les juifs se séparèrent en soixante-et-onze groupes. Un groupe ira au paradis, les soixante-dix autres, en enfer. Les chrétiens se séparèrent en soixante-douze groupes, soixante-et-onze en enfer et un seul au paradis. Je jure par celui qui détient en sa main la vie de Muḥammad, ma communauté se séparera en soixante-treize groupes, un ira au paradis, les soixante-douze autres en enfer.». On demanda: «Qui sont-ils [ceux qui iront au paradis], ô messager d'Allah?». Il répondit: «Ce sont la «jamâ`a» (les gens rassemblés, l'union)». Voir les Sunan d'Ibn Mâjah au numéro 3992.

Cette divergence en matière de religion impose que le musulman qui a le souci de se conformer à la vérité doive s'informer sur la science et les pratiques du Prophète (ﷺ) et de ses Compagnons et les prendre comme exemples à suivre en cela.

Vous avez, cher lecteur, entre vos mains, un abrégé, où l'auteur s'est efforcé de vous informer, citations à l'appui, de ce qu'était la position du Prophète (ﷺ) et de ses Compagnons concernant le sujet religieux le plus délicat: la croyance. Il y montra aussi les opinions déviantes qui entrent en contradiction avec elle, afin que les choses soient claires et évidentes pour vous.

Nous prions Allah qu'il récompense généreusement et amplement l'auteur du livre, qu'il accorde également une récompense immense et parfaite à tous ceux qui ont apporté leur contribution que ce soit en traduisant, en concevant le design graphique, en distribuant, ou en assurant la coordination, et qu'il fasse que le livre soit bénéfique à ceux de nos frères auxquels il parvient.

Qu'Allah soit loué qui par sa grâce les bonnes œuvres arrivent à leur terme.

Centre Osoul.





PRÉFACE

La louange est à Allah. Nous le louons, nous sollicitons son aide, nous implorons son pardon et auprès d'Allah nous nous réfugions contre les maux de nos propres personnes et contre les conséquences néfastes de nos actions. Celui qu'Allah guide sur la voie droite, personne ne peut l'en écarter et celui qu'il égare ne trouvera personne pour le guider.

Je témoigne qu'il n'y a pas de dieu qui soit à juste titre vénéré hormis Allah, unique et sans associé. Il est –pureté à lui- celui qui dit:

﴿هُوَ الَّذِي بَعَثَ فِي الْأُمِّيِّينَ رَسُولًا مِنْهُمْ يَتْلُو عَلَيْهِمْ آيَاتِهِ وَيُزَكِّيهِمْ وَيُعَلِّمُهُمُ الْكِتَابَ وَالْحِكْمَةَ وَإِنْ كَانُوا مِنْ قَبْلُ لَفِي ضَلَالٍ مُبِينٍ﴾

«C'est lui qui envoya parmi les illettrés un messager issu d'eux, qui leur récite ses versets, qui les purifie et leur enseigne le livre et la sagesse, or avant cela ils étaient vraiment dans un égarement manifeste» [Al-Jumu'a:2].

Je témoigne également que Muḥammad est son serviteur et son messager, tel qu'en l'envoyant, Allah s'est montré immensément bon envers ses serviteurs. En effet, il dit:

﴿لَقَدْ مَنَّ اللَّهُ عَلَى الْمُؤْمِنِينَ إِذْ بَعَثَ فِيهِمْ رَسُولًا مِنْ أَنْفُسِهِمْ يَتْلُوا عَلَيْهِمْ آيَاتِهِ وَيُزَكِّيهِمْ وَيُعَلِّمُهُمُ الْكِتَابَ وَالْحِكْمَةَ وَإِنْ كَانُوا مِنْ قَبْلُ لَفِي ضَلَالٍ مُبِينٍ﴾

«Allah a été bienfaisant envers les croyants en leur envoyant un messager issu d'eux, qui leur récite ses versets, qui les purifie et leur enseigne le livre et la sagesse, or avant cela ils étaient vraiment dans un égarement manifeste» [Al-Imrân:164].

Allah envoya Muḥammad ﷺ comme messager et avec lui, la bonne direction (al-hudâ) et la religion de vérité (dîn al-ḥaqq), pour délivrer les gens des ténèbres et les faire entrer dans la lumière, pour les sortir de l'égarement évident et qu'ils rejoignent la parfaite [grâce divine d'être guidé dans la] bonne direction (al-hudâ), laquelle apporte aux fors intérieurs l'apaisement, et aux cœurs, la sérénité. Or, la bonne direction (al-hudâ), c'est la science

bénefique. Et la religion de vérité (dîn al-ḥaqq) c'est l'œuvre pie. C'est sur ces deux fondements importants qu'est bâtie la vie d'épanouissement et de plénitude.

Allah ﷻ a mis dans son Livre Immuable absolument tout ce dont les hommes ont besoin concernant leurs croyances, leurs pratiques cultuelles, leurs transactions, leurs relations mutuelles et interpersonnelles, et leurs conduites morales. La sunna pure, quant à elle, est venue pour préciser ce qui est vague, éclaircir ce qui est équivoque, et détailler ce qui est général, et ceci conformément à la parole du Prophète ﷺ: «J'ai reçu le Livre et, avec lui, ce qui lui est semblable», rapporté par Abû Dâwûd¹.

La croyance islamique ('aḳîda) est le fondement essentiel sur lequel repose cette religion. Elle est sa base et le secret de son dynamisme et de sa supériorité sur toute autre religion, ceci en raison de ce qu'elle recèle de spécificités uniques, dont celles-ci:

1. Le tawḥîd (l'unicité / l'exclusivité): c'est-à-dire le fait de consacrer/vouer exclusivement son adoration à Allah, exalté soit-il, et de suivre uniquement le Prophète ﷺ [en tant que guide et modèle].
2. Le tawqîf (le fait de se restreindre/se limiter aux textes, à la révélation): en effet, elle possède une source divine. À son sujet, on n'outrepasse pas le Qur'ân (le Coran) et le hadith. Elle ne procède pas d'une réflexion personnelle ni ne résulte d'un raisonnement analogique.
3. Elle s'accorde avec la saine nature dont Allah a doté originellement les hommes, ceci avant que les diables ne les emportent.
4. Elle s'accorde avec la saine raison, une raison non altérée par les ambiguïtés et les passions.
5. L'étendue [son caractère général et englobant]: en effet, elle ne laisse aucun aspect en rapport avec la création, la vie et l'homme, sans le clarifier.
6. La cohérence intrinsèque, puisque ses différentes parties se confirment mutuellement. Ses divers éléments ne comportent donc entre eux ni contradiction ni inharmonie.

¹ Au numéro (4604) d'après al-Miqdâm ibn Ma`di Yakrib.

7. L'éloignement des extrêmes: en effet, elle est la référence de la modération, tenant une position intermédiaire entre excès et manque, contrairement à nombre d'opinions [humaines].

Ces spécificités ont produit les fruits suivants:

1. Le fait de réaliser la totale soumission au Seigneur des créatures et de se libérer de l'asservissement à la créature.
2. Le fait de concrétiser l'obéissance au messenger du Seigneur de la création et de s'affranchir de l'hérésie et des adeptes de l'innovation.
3. Le repos intérieur et la sérénité du cœur par le fait d'être constamment lié au Créateur, sage et suprême pourvoyeur.
4. Le fait d'être spirituellement convaincu, intellectuellement cohérent, et épargné de la contradiction et de la superstition.
5. La satisfaction des besoins de l'esprit et du corps et le fait que croyance et comportement se complètent mutuellement.

Les savants de la religion n'ont eu de cesse de concentrer leur attention sur la croyance et de déployer tous leurs efforts pour l'enseigner et l'affermir, écrivant sur ce sujet des œuvres concises ou des commentaires volumineux, quelquefois pour présenter dans ses grandes lignes la croyance des prédécesseurs, d'autres fois pour éclaircir une question particulière, et d'autres fois encore en riposte à ceux qui suivent les passions arbitraires et les innovations menant à l'égarement.

J'ai eu l'idée de rendre accessibles les questions de croyance et de les organiser dans le même ordre que celui que le Prophète ﷺ a utilisé pour évoquer les six sources de la croyance citées dans le célèbre hadith de Jibrîl, et ce en me basant uniquement sur les textes des deux révélations: le Livre Immuable et la sunna authentique. Je cite à l'occasion de chacune des sources les éléments qui s'y rapportent. Ensuite, je mentionne ceux qui s'égarèrent à ce sujet et je leur réplique sans trop m'appesantir.

Cette présentation de la croyance se caractérise finalement par un volume intermédiaire: ni long ni succinct. Elle se distingue par la clarté et la simplicité, afin que tout un chacun parmi les musulmans puisse en tirer profit et atteindre l'objectif consistant à comprendre globalement et suffisamment la croyance qu'avaient les prédécesseurs,

avec une expression simple et dans un ordre objectif. Je l'ai intitulée:
La croyance islamique simplifiée, tirée du Livre Immuable et de la sunna authentique.

Je prie Allah pour faire de ce travail une œuvre exclusivement consacrée à lui et bénéfique pour ses serviteurs. Qu'Allah accorde miséricorde et bénédictions à notre prophète Muḥammad ainsi qu'à sa famille et tous ses Compagnons.

Rédigé par:

Dr Aḥmad ibn `Abdurrahmân al-Qâḍî,
Faculté de charia et d'études islamiques, département de `aqîda
Université d'al-Qaṣîm.





LA CROYANCE ISLAMIQUE SIMPLIFIÉE, TIRÉE DU LIVRE IMMUABLE ET DE LA SUNNA AUTHENTIQUE

Le fondement du credo musulman est de croire en Allah, à ses anges, à ses livres, à ses messagers, au jour dernier et au qadar (destin consigné de toute éternité), qu'il soit agréable ou éprouvant.

Allah ﷻ dit:

﴿وَلَكِنَّ الْإِبْرَءَمَ ءَامَنَ بِاللّٰهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ وَالْمَلٰٓئِكَةِ وَالْكِتٰبِ وَالنَّبِيِّنَ ۗ﴾ (177)

«...mais plutôt le bel-agir c'est de croire en Allah, au jour dernier, aux anges, au livre, aux prophètes...» [Al-Baqara:177].

Il dit aussi:

﴿ءَامَنَ الرَّسُوْلُ بِمَا اُنزِلَ اِلَيْهِ مِنْ رَبِّهِ ؕ وَالْمُوْمِنُوْنَ كُلُّ ءَامَنَ بِاللّٰهِ وَمَلٰٓئِكَتِهِ ؕ وَكُتُبِهِ ؕ وَرُسُوْلِهِ ؕ﴾

«Le Messenger croit en ce qui lui a été révélé venant de son Seigneur, ainsi que les croyants. Tous croient en Allah, à ses anges, à ses livres et à ses messagers...» [Al-Baqara:285].

Il dit également:

﴿يٰۤاَيُّهَا الَّذِيْنَ ءَامَنُوْا ءَامِنُوْا بِاللّٰهِ وَرَسُوْلِهِ ؕ وَالْكِتٰبِ الَّذِيْ نَزَّلَ عَلٰٓى رَسُوْلِهِ ؕ وَالْكِتٰبِ الَّذِيْ اَنْزَلَ مِنْ قَبْلُ ۗ وَمَنْ يَكْفُرْ بِاللّٰهِ وَمَلٰٓئِكَتِهِ ؕ وَكُتُبِهِ ؕ وَرُسُوْلِهِ ؕ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ فَقَدْ ضَلَّ ضَلٰلًاۢ بَعِيْدًا ۗ﴾

«Ô croyants ! Croyez [avec plus de persévérance encore] en Allah, à son messenger, au livre qu'il révéla à son messenger, et au livre qu'il révéla auparavant. Quiconque renie Allah, ses anges, ses livres, ses messagers et le jour dernier, s'engage vraiment dans un profond égarement» [An-Nisâ':136].

De même:

﴿اِنَّا كُلُّ شَيْءٍ خَلَقْنٰهُ بِقَدَرٍ ۗ﴾ (49)

«Toute chose, nous l'avons créée selon un qadar (conformément à un décret prééternel)» [Al-Qamar:49].

Le Prophète ﷺ répondit ainsi à Jibrîl lorsqu'il le questionna au sujet de la foi (îmân): «C'est que tu croies en Allah, à ses anges, à ses livres, à ses messagers, au jour dernier, et que tu croies au qadar (le destin écrit/décrété de toute éternité), qu'il soit agréable ou pénible», [hadith] rapporté par Muslim².



² Au numéro (8), d'après `Umar.



LA CROYANCE EN ALLAH

Croire en Allah c'est être fermement persuadé qu'il existe, qu'il est le maître de toute chose, qu'il est absolument le seul à mériter d'être adoré, qu'il possède les attributs de la perfection et qu'il est exempt de tout attribut dénotant un manque [une imperfection]. Croire en Allah implique quatre points:

I. CROIRE À SON EXISTENCE

Son existence, exalté soit-il, est la plus vraie des vérités:

﴿ذَلِكَ بِأَنَّ اللَّهَ هُوَ الْحَقُّ وَأَبْنَاءُ مَا يَدْعُونَ مِنْ دُونِهِ هُوَ الْبَاطِلُ وَأَنَّ اللَّهَ هُوَ الْعَلِيُّ الْكَبِيرُ﴾ (١٢)

«Il en est ainsi parce qu'Allah est le Vrai [dieu], parce que ce qu'ils prient en dehors de lui est faux et parce que c'est Allah qui est le Haut et le Grand» [Al-Hajj: 62].

Douter de son existence, c'est se rendre coupable de mensonge et d'ingratitude:

﴿قَالَتْ رَسُولُهُمْ أَفَى اللَّهِ سَأْتُ فَاطِرِ السَّمَوَاتِ وَالْأَرْضِ يَدْعُوكُمْ لِيَغْفِرَ لَكُمْ مِّنْ ذُنُوبِكُمْ وَيُخْرِجَكُمْ إِلَىٰ أَجَلٍ مُّسَمًّى﴾

«Leurs messagers [qui leur avaient été envoyés leur] dirent: «Y a-t-il un doute au sujet d'Allah, lui qui est le Créateur des cieux et de la terre? Il vous appelle pour vous pardonner une partie de vos péchés et vous accorder [généreusement] un délai jusqu'à un terme fixé»» [Ibrâhîm: 10].

Renier son existence, c'est faire preuve d'orgueil, d'injustice et d'impiété:

﴿قَالَ لَقَدْ عَلِمْتَمَا أَنْزَلَ هَٰؤُلَاءِ إِلَّا رَبُّ السَّمَوَاتِ وَالْأَرْضِ بِصَٰبِرٍ وَإِنِّي لَأَظُنُّكَ يَفِرْعَوْنُ مَثْبُورًا﴾ (١٠٢)

«Il dit: «Tu sais pertinemment que ces choses (les miracles), seul le Seigneur des cieux et de la terre les a réalisées, en guise de preuves éclatantes (démontrant la véracité de ce que je dis) ; mais je pense sérieusement, ô pharaon, que tu es [irréremédiablement] voué à la perte»» [Al-Isrâ': 102].

Allah ﷻ dit:

﴿ قَالَ فِرْعَوْنُ وَمَا رَبُّ الْعَالَمِينَ ﴿٢٣﴾ قَالَ رَبُّ السَّمَوَاتِ وَالْأَرْضِ وَمَا بَيْنَهُمَا إِنْ كُنْتُمْ مُوقِنِينَ ﴿٢٤﴾ قَالَ لِمَنْ حَوْلَهُ أَلَا تَسْمَعُونَ ﴿٢٥﴾ قَالَ رَبُّكُمْ وَرَبُّ آبَائِكُمُ الْأَوَّلِينَ ﴿٢٦﴾ قَالَ إِنَّ رَسُولَكُمْ الَّذِي أُرْسِلَ إِلَيْكُمْ لَمَجْنُونٌ ﴿٢٧﴾ قَالَ رَبُّ الْمَشْرِقِ وَالْمَغْرِبِ وَمَا بَيْنَهُمَا إِنْ كُنْتُمْ تَعْقِلُونَ ﴿٢٨﴾ قَالَ لَئِنْ أَخَذْتِ إِلَهًا غَيْرِي لَأَجْعَلَنَّكَ مِنَ الْمَسْجُورِينَ ﴿٢٩﴾ ﴾

«Il [pharaon] demanda: «Qu'est-ce que le Seigneur des mondes? Il [Mûsâ] répondit: «Il est le Seigneur des cieux et de la terre et de ce qu'il y a entre les deux, pour peu que vous soyez dotés de conviction [de coeurs pour croire et d'yeux pour voir]». Il [pharaon] dit à ceux qui l'entouraient: «N'entendez-vous pas [ce qu'il dit]?». Il [Mûsâ] continua: «Il est votre Seigneur et le Seigneur de vos ancêtres». Il [pharaon] dit: «Votre messenger qui vous a été envoyé est fou». Il [Mûsâ] ajouta: «Il est le Seigneur du levant et du couchant et de ce qu'il y a entre les deux, pour peu que vous soyez dotés de compréhension». Il [pharaon] menaça: «Si tu te donnes un autre dieu que moi, je te jeterai parmi les prisonniers»» [Ach-Chu`arâ': 23-29].

Son existence est démontrée par certaines preuves, dont celles-ci:

LA FITRA (LA SAINE NATURE INNÉE)

C'est la «saine nature innée» [originellement pure, intacte et inaltérée] dont l'homme a été doté dès sa création [par Allah], non acquise, non apprise.

﴿ فَأَقِمْ وَجْهَكَ لِلدِّينِ حَنِيفًا فِطْرَتَ اللَّهِ الَّتِي فَطَرَ النَّاسَ عَلَيْهَا لَا تَبْدِيلَ لِخَلْقِ اللَّهِ ذَلِكَ الدِّينُ الْقَيُّمُ ﴿٢٠﴾ وَلَكِنَّ أَكْثَرَ النَّاسِ لَا يَعْلَمُونَ ﴿٢١﴾ ﴾

«Oriente-toi vers la religion [d'Allah], exclusivement. Ceci est la fitra (la saine nature originelle) dont Allah a doté les hommes à la création. Point de changement à la création d'Allah. C'est cela la religion juste, mais la plupart des gens sont dans l'ignorance» [Ar-Rûm: 30].

Le Prophète ﷺ a dit: «Tout enfant vient au monde avec la fitra (la saine nature originelle), puis [celle-ci est altérée du fait que] ses parents le font devenir un juif, un chrétien ou un zoroastrien», [hadith] rapporté par al-Bukhârî. Dans une version rapportée par Muslim on a [l'expression]: «Tout enfant vient au monde avec la milla (la religion, la voie)». Une variante rapportée par lui comporte [cette autre formulation]: «... en étant sur cette milla (cette religion, cette voie), et ce jusqu'à ce que sa langue s'exprime pour lui». Selon encore une autre version qu'il rapporte,

on a: «Il n'est pas un enfant qui vienne au monde si ce n'est avec cette fiṭra (avec cette saine nature originelle) et ce jusqu'à ce que sa langue parle en son nom»³.

Donc tout homme ayant conservé en lui [inaltérée] sa nature originelle, trouvera en son for intérieur la foi en l'existence d'Allah, sauf si quelque chose vient pervertir cette nature innée. Allah dit ceci dans le hadith qudsiyy⁴: «J'ai créé tous les hommes dans l'état de ḥanīf [purs monothéistes, ayant la foi de façon innée, prédisposés à la foi], puis les diables sont venus à eux et les ont détournés de leur religion», rapporté par Muslim⁵.

Il arrive que la fiṭra soit recouverte, enveloppée d'un voile d'ambiguïtés et de passions mais elle se révèle et apparaît dans toute sa réalité lors des moments d'adversité et durant les crises. Allah ﷻ dit:

﴿فَإِذَا رَكِبُوا فِي الْفُلِكِ دَعَوْا اللَّهَ مُخْلِصِينَ لَهُ الدِّينَ فَلَمَّا نَجَّاهُمْ إِلَى الْبَرِّ إِذَا هُمْ يُشْرِكُونَ ﴿٦٥﴾﴾

«Quand ils montent en bateau, ils implorent Allah en lui vouant un culte exclusif. Lorsqu'il les ramène à bon port, les voici qui lui attribuent des associés [dans le culte]» [Al-`Ankabût: 65].

LA SAINTE RAISON

Il s'agit de celle qui est exempte d'ambiguïtés [de doutes] et de passions. Une telle raison conclut que les créatures ont nécessairement un créateur car il est impossible qu'elles viennent à l'existence par hasard, sans l'intervention d'un créateur, ni qu'elles se créent elles-mêmes puisque le néant ne peut produire une existence. La seule conclusion possible est qu'il faut qu'un créateur [préexistant] soit à l'origine de la création. C'est Allah, pureté à lui.

Lorsque Jubayr ibn Muṭ`im, qui était encore païen, vint rencontrer le Messager d'Allah ﷺ au sujet des captifs de [la bataille de] Badr, il entendit le Prophète ﷺ réciter la sourate «aṭ-Ṭûr» au cours de la prière du maghrib. Vint alors le moment où le Prophète ﷺ parvint [dans sa lecture] à ces versets...:

3 Rapporté par al-Bukhârî au numéro (1358) et par Muslim au numéro (2658), d'après Abû Hurayra.

4 Hadith qudsiyy = parole divine non coranique transmise selon les mêmes voies que les paroles du Prophète ﷺ.

5 Au numéro (2865), au sein d'un long hadith rapporté par `Iyâd ibn Ḥimâr al-Mujâchi`î.

﴿أَمْ خُلِقُوا مِنْ غَيْرِ شَيْءٍ أَمْ هُمْ الْخَالِقُونَ ﴿٣٥﴾ أَمْ خَلَقُوا السَّمَوَاتِ وَالْأَرْضَ بَلْ لَا يُوقِنُونَ ﴿٣٦﴾ أَمْ عِنْدَهُمْ خَزَائِنُ رَبِّكَ أَمْ هُمُ الْمُصَيِّطُونَ ﴿٣٧﴾﴾

«Ont-ils été créés sans l'intervention d'aucun créateur ou bien se sont-ils créés eux-mêmes? Ou bien sont-ils les créateurs des cieux et de la terre? Mais plutôt ils n'ont pas de conviction. Détiennent-ils les trésors de ton Seigneur ou bien ce sont eux les dominateurs?» [Aṭ-Ṭūr: 35-37].

À ce propos, Jubayr dit: «Mon cœur faillit s'envoler!», [hadith] rapporté par al-Bukhârî⁶. C'était là les premiers frémissements de la foi dans son cœur.

Qiss ibn Sâ'ida al-Iyâdî, l'orateur arabe des temps préislamiques, tira argument de la saine raison. En effet, il déclama: «La crotte est la preuve [du passage] du chameau. Les traces de pas indiquent que quelqu'un a marché. Un ciel parsemé de constellations, une terre parcourue de vallées, tout cela ne démontre-t-il pas [l'existence de] l'architecte parfait connaisseur?».

L'OBSERVATION DE LA RÉALITÉ TANGIBLE

Allah ﷻ dit:

﴿سَرُّبِهِمْ ءَايَاتِنَا فِي الْأَفَاقِ وَفِي أَنْفُسِهِمْ حَتَّىٰ يَبَيِّنَ لَهُمْ أَنَّهُ الْحَقُّ ﴿٥٣﴾﴾

«Nous leur montrerons nos signes dans les confins et en eux-mêmes, jusqu'à ce qu'il devienne évident à leurs yeux que ceci est la vérité» [Fuṣṣilat: 53].

La réalité tangible se présente sous diverses formes dont celles-ci: les miracles des prophètes, les prodiges accordés aux amis/alliés d'Allah [les «saints»] et aux hommes pieux, et l'exaucement des prières.

Allah ﷻ dit à propos du prophète Nûḥ:

﴿فَدَعَا رَبَّهُ: إِنِّي مَغْلُوبٌ فَانْتَصِرْ ﴿١٠﴾ فَفَتَحْنَا أَبْوَابَ السَّمَاءِ بِمَاءٍ مُّطَهَّرٍ ﴿١١﴾ وَفَجَّرْنَا الْأَرْضَ عُيُونًا فَالْتَقَى الْمَاءُ عَلَىٰ أَمْرٍ قَدْ قُدِّرَ ﴿١٢﴾ وَحَمَلْنَاهُ عَلَىٰ ذَاتِ الْأَوْجِ وَدُسُرٍ ﴿١٣﴾ تَجْرِي بِأَعْيُنِنَا جَزَاءً لِمَن كَانَ كُفِرًا ﴿١٤﴾﴾

«Il invoqua son Seigneur en disant: «Je suis réduit à l'impuissance, vaincs-les donc». Nous ouvrimes alors les portes du ciel qui déversèrent une eau torrentielle. Nous fendîmes la terre qui fit jaillir des sources d'eau. Les [deux] eaux [du ciel et

6 Aux numéros (3050), (4023) et (4854).

de la terre] se rencontrèrent, réalisant ainsi une affaire décrétée [de toute éternité]. Nous le (trans)portâmes à bord de planches et clous assemblés qui se mirent à voguer sous notre regard [attentionné]. Ceci en guise de récompense pour celui qui a été renié» [Al-Qamar: 10-14].

Il dit [à propos du prophète Mûsâ]:

﴿ فَأَوْحَيْنَا إِلَىٰ مُوسَىٰ أَنْ اضْرِبْ بِعَصَاكَ الْبَحْرَ فَانْفَلَقَ فَكَانَ كُلُّ فِرْقٍ كَالطَّوْدِ الْعَظِيمِ ﴿١٣﴾ وَأَزَلْنَا تَمَّ الْآخِرِينَ ﴿١٤﴾ وَأَنْجَيْنَا مُوسَىٰ وَمَنْ مَعَهُ أَجْمَعِينَ ﴿١٥﴾ ثُمَّ أَغْرَقْنَا الْآخِرِينَ ﴿١٦﴾ إِنَّ فِي ذَٰلِكَ لَآيَةً وَمَا كَانَ أَكْثَرُهُمْ مُّؤْمِنِينَ ﴿١٧﴾ ﴾

«Nous révélâmes à Mûsâ: «Frappe la mer de ton bâton». Elle s'ouvrit et chaque versant fut pareil à une montagne imposante. Nous fîmes les autres s'approcher. Nous sauvâmes Mûsâ et tous ceux qui étaient avec lui, puis nous fîmes les autres se noyer. Il y a vraiment en cela un signe, mais la plupart ne croient pas» [Ach-Chu`arâ': 63-67].

Il ﷺ dit à propos du prophète `Îsâ:

﴿ وَرَسُولًا إِلَىٰ بَنِي إِسْرَائِيلَ أَنِّي قَدْ جِئْتُكُمْ بِآيَةٍ مِنْ رَبِّكُمْ أَنِّي أَخْلُقُ لَكُمْ مِنَ الطِّينِ كَهَيْئَةِ الطَّيْرِ فَأَنْفُخُ فِيهِ فَيَكُونُ طَيْرًا بِإِذْنِ اللَّهِ وَأُبْرِئُ الْأَكْمَهَ وَالْأَبْرَصَ وَأُحْيِي الْمَوْتَىٰ بِإِذْنِ اللَّهِ وَأُنَبِّئُكُمْ بِمَا تَأْكُلُونَ وَمَا تَدْخُرُونَ فِي بُيُوتِكُمْ ۚ إِنَّ فِي ذَٰلِكَ لَآيَةً لِّكُمْ إِن كُنْتُمْ مُّؤْمِنِينَ ﴿٤١﴾ ﴾

«...et [nous en ferons] un messenger envoyé aux enfants d'Israël [qui leur dira]: «En vérité, je viens à vous avec un signe de la part de votre Seigneur. D'argile, je conçois pour vous comme la forme d'oiseaux, puis je souffle dessus, et par la volonté d'Allah cela se transforme en oiseaux. Je guéris l'aveugle de naissance et le lépreux, et je ressuscite les morts, par la volonté d'Allah. Je vous informe aussi de ce que vous mangez et de ce que vous gardez dans vos maisons. C'est là un signe pour vous si vous êtes croyants»» [Al `Imrân: 49].

Des choses comparables sont arrivées à notre prophète Muḥammad ﷺ. En effet, Anas ibn Mâlik rapporte qu'un homme est entré à la mosquée un vendredi par la porte donnant sur la «Maison du Paiement de la Dette»⁷ pendant que le Messenger d'Allah ﷺ était debout à faire le discours [du vendredi]. Il se mit debout face au Messenger d'Allah ﷺ et dit: «Ô Messenger d'Allah, le bétail est perdu et les routes

⁷ Maison du Paiement de la Dette: Nom donné après la mort de `Umar ibn al-Khaṭṭâb à la maison vendue pour éponger sa dette.

sont désertées. Prie Allah pour qu’il nous donne la pluie». Le Messager d’Allah ﷺ leva alors les mains au ciel et implora: «Ô Allah, donne-nous la pluie ! Ô Allah, donne-nous la pluie ! Ô Allah, donne-nous la pluie !». Anas continue le récit: «Par Allah, nous ne voyions au ciel aucun nuage, pas même un petit flocon nuageux, et il n’y avait entre nous [qui étions à la mosquée] et [la montagne] Sal` ni maison ni habitation [qui aurait pu nous empêcher de voir]. De derrière elle [la montagne], apparut alors un nuage [de forme circulaire] tel un bouclier qui, une fois parvenu au milieu du ciel, se mit à grossir, puis il donna la pluie. Par Allah, nous n’avons plus revu le soleil pendant une semaine. Ensuite, le vendredi [suivant] un homme est entré par cette même porte-là, au moment où le Messager d’Allah ﷺ, debout, faisait le discours. Il se mit debout face à lui et dit: «Ô Messager d’Allah, le bétail est perdu et les routes sont impraticables. Prie Allah pour qu’il la fasse cesser». Le Messager d’Allah ﷺ leva alors les mains au ciel et implora: «Ô Allah, [fais-la tomber] tout autour de nous, non [directement] sur nous. Ô Allah, sur les collines et les plateaux, dans les dépressions des vallées et sur les pâturages». Il [Anas] continue: «Il cessa alors de pleuvoir et nous sommes sortis [de la mosquée] pour marcher sous le soleil brillant», [hadith] rapporté par les deux cheikhs⁸.

Parlant de façon générale, Allah dit:

﴿أَمَّنْ يُجِيبُ الْمُضْطَرَّ إِذَا دَعَاً وَيَكْشِفُ السُّوءَ وَيَجْعَلُ لَكُم خُلَفَاءَ الْأَرْضِ ۗ إِنَّكَ مَعَ اللَّهِ قَلِيلًا مَا نَذَكَّرُونَ﴾

«N'est-ce pas lui qui exauce l'appel de celui qui est accablé par l'adversité, lui qui dissipe le malheur, et lui qui vous fait vous succéder les uns les autres sur terre? Y a-t-il un autre dieu avec Allah [Un autre dieu mérite-t-il le culte en même temps qu'Allah]? Combien peu vous tirez profit du rappel !» [An-Naml:62].

Ainsi, les miracles des messagers, l'exaucement des prières et la délivrance de ceux qui sont en proie à l'adversité, sont des preuves tangibles vécues par de nombreuses personnes, qui démontrent de manière certaine l'existence de celui –pureté à lui– qui les a envoyés [les prophètes], qui les a exaucés [les invocateurs] et qui les a délivrés [ceux touchés par les malheurs].

⁸ Al-Bukhârî, au numéro (1014) et Muslim au numéro (897).

LA RÉVÉLATION

Il s'agit du livre explicite et de la sunna authentique.

Allah ﷻ dit:

﴿أَفَلَا يَتَذَكَّرُونَ الْقُرْآنَ وَلَوْ كَانَ مِنْ عِنْدِ غَيْرِ اللَّهِ لَوَجَدُوا فِيهِ اخْتِلَافًا كَثِيرًا﴾ (٨٢)

«Ne méditent-ils pas le Coran S'il était d'un autre qu'Allah, ils y trouveraient alors de nombreuses contradictions !» [An-Nisâ': 82].

Allah ﷻ dit aussi:

﴿يَأْتِيهَا النَّاسُ قَدْ جَاءَ كُمْ بُرْهَانٌ مِنْ رَبِّكُمْ وَأَنْزَلْنَا إِلَيْكُمْ نُورًا مُبِينًا﴾ (١٧٤)

«Ô gens ! Une preuve évidente est venue à vous de votre Seigneur et nous vous avons apporté une lumière éclatante [le Qur'ân]» [An-Nisâ': 174].

﴿يَأْتِيهَا النَّاسُ قَدْ جَاءَ تَكْمٌ مَوْعِظَةٌ مِنْ رَبِّكُمْ وَشِفَاءٌ لِمَا فِي الصُّدُورِ وَهُدًى وَرَحْمَةٌ لِلْمُؤْمِنِينَ﴾ (٥٧)

«Ô gens ! Une exhortation vous est venue de votre Seigneur, et un remède [efficace] à ce que renferment les cœurs, et une bonne direction, et une miséricorde pour les croyants» [Yûnus: 57].

Allah ﷻ dit également:

﴿أَوَلَمْ يَكْفِهِمْ أَنَّا أَنْزَلْنَا عَلَيْكَ الْكِتَابَ يُتْلَىٰ عَلَيْهِمْ آيَاتُ فِي ذَٰلِكَ لِرَحْمَةٍ وَذِكْرٍ لِقَوْمٍ يُؤْمِنُونَ﴾ (٥١)

«Ne leur a-t-il pas suffi [comme signe] que nous avons fait descendre sur toi le livre qui leur est récité? Il y a assurément en cela une miséricorde et un rappel pour des gens qui croient» [Al-'Ankabût: 51].

Effectivement, ce que contient le Sublime Qur'ân d'informations hors d'atteinte des hommes et qui se sont avérées exactes, ainsi que ce qu'il contient de croyances justes, de lois équitables, et de morale saine, tout cela est une preuve que ça vient d'Allah et que ça ne peut émaner des hommes ou de quiconque autre que lui.

Raison pour laquelle aucun être humain n'a réellement et véritablement nié l'existence d'Allah. Seuls certains types d'athées, par le passé et dans le présent, ont feint cela, comme:

LES DAHRIYYÛN

Ce sont les philosophes matérialistes qui croient que le monde est sans commencement et sans fin. Ceux qui leur ressemblent de nos jours sont ceux que l'on appelle les néo-athées [les tenants du nouvel athéisme] (malâhida judud).

Les dahriyyûn sont ceux qui affirment:

﴿مَا هِيَ إِلَّا حَيَاتُنَا الدُّنْيَا نَمُوتُ وَنَحْيَا وَمَا يُهْلِكُنَا إِلَّا الدَّهْرُ﴾

«... «Nous n'avons de vie que celle de ce monde [terrestre]. Nous [les humains, les êtres vivants] mourons et vivons, et seul le temps (ad-dahr) nous fait périr»...» [Al-Jâthiya: 24].

Ils prétendent que le monde se meut [évolue, fonctionne, agit] de lui-même ; qu'il a toujours existé et qu'il existera toujours. Ils disent: «[Les choses se résument à] des matrices qui expulsent [vers ce monde de nouveaux êtres vivants] et une terre qui avale [les dépouilles de ceux arrivés au terme de leur vie]: seul le temps [qui passe] nous fait passer de vie à trépas». Ils nient ainsi que les créatures aient un Créateur. Allah leur a répondu en disant:

﴿وَمَا لَهُمْ بِذَلِكَ مِنْ عِلْمٍ﴾

«... Ils ne détiennent à ce sujet aucune science [de source certaine]...» [Al-Jâthiya: 24].

Vraiment aucune science: ni procédant de la raison, ni extraite des textes révélés, ni perçue tangiblement par les sens, ni en accord avec la fiṭra (la saine nature innée). Rien de cela ! Mais uniquement de la spéculation, et de la fabulation:

﴿إِنْ هُمْ إِلَّا يَظُنُّونَ﴾

«Ils ne font que conjecturer» [Al-Jâthiya: 24]

LES ADEPTES DE LA NATURE CRÉATRICE (AṬ-ṬABĀ'ĪYYÛN)

Ce sont ceux qui affirment que le monde existe par l'action de la nature, c'est-à-dire que les choses elles-mêmes, avec ce que cela inclut de plantes, animaux, objets inanimés, avec leurs spécificités, tout cela s'est créé tout seul et a créé ses propres mouvements. La réponse à leur propos est évidente, à savoir qu'il est impossible qu'une même chose soit à la fois créatrice et créée. Allah ﷻ dit:

﴿أَمْ خُلِقُوا مِنْ غَيْرِ شَيْءٍ أَمْ هُمْ الْخَالِقُونَ﴾ (٣٥)

«*Ont-ils été créés sans l'intervention d'aucun créateur ou bien se sont-ils créés eux-mêmes?*» [At-Ṭûr: 35].

La nature à laquelle ils confèrent le pouvoir de créer est un ensemble de choses inanimées, sourdes, aveugles, muettes, sans sentiment ni sensibilité. Comment peuvent-elles donner l'existence à des êtres vivants, qui entendent, voient, parlent, ont des sensations, ressentent la douleur (alam) et conçoivent de l'espoir (amal)? En effet, qui ne possède une chose ne peut en faire don.

LES ADEPTES DU HASARD (AŞ-ŞUDFIYYÛN)

Ce sont ceux qui soutiennent que les êtres sont apparus par pur hasard, autrement dit qu'un assemblage d'atomes et de particules a, par l'effet du hasard, donné naissance à la vie et à l'apparition de créatures diverses, sans une volonté préalable ayant établi l'ordre et maîtrisé tout cela à la perfection ! Le simple fait d'envisager cette allégation suffit à la rendre caduque et à démontrer son absurdité. En effet, l'extrême précision de l'univers, sa prodigieuse organisation, sa perpétuelle soumission à des lois invariables, son harmonie et son équilibre permanents, tout cela rend impossible l'allégation du hasard [comme origine du monde]. Allah ﷻ dit:

﴿صُنِعَ اللَّهُ الَّذِي أَنْفَعَنَ كُلَّ شَيْءٍ﴾

«*Telle est l'oeuvre d'Allah qui a façonné à la perfection toute chose*» [An-Naml: 88].

Allah ﷻ dit également:

﴿اللَّهُ الَّذِي خَلَقَ سَبْعَ سَمَاوَاتٍ وَمِنَ الْأَرْضِ مِثْلَهُنَّ يَنْزِلُ الْأَمْرُ بَيْنَهُنَّ لِتَعْلَمُوا أَنَّ اللَّهَ عَلَىٰ كُلِّ شَيْءٍ قَدِيرٌ وَأَنَّ اللَّهَ قَدْ أَحَاطَ بِكُلِّ شَيْءٍ عِلْمًا﴾ (١٢)

«*Allah est celui qui a créé sept cieux et autant de terres. Les décrets [divins] continuellement descendent entre eux ; ceci afin que vous sachiez qu'Allah a le pouvoir sur toute chose et qu'il a la science de toute chose*» [At-Ṭalâq: 12].

LES COMMUNISTES (ACH-CHUYÛ`IYYÛN)

Ce sont les [matérialistes athées] partisans de [la pensée de] Karl Marx, qui soutiennent qu'il n'y a pas de dieu et que tout est matière. Dès qu'ils fondèrent leur

État, l'Union soviétique, sur ce bord croulant [au-dessus du précipice] et sur cette pensée aberrante, celui-ci s'effondra en peu de temps et se disloqua [éclata, se démembra] en multiples petits États.

PERSONNAGES SINGULIERS TOUT AU LONG DE L'HISTOIRE

Il s'agit de personnages tels que pharaon qui se vantait de renier le Seigneur. Il dit:

﴿وَمَارَبُّ الْعَالَمِينَ﴾ (٢٣)

«Et qu'est-ce que le Seigneur de l'univers?» [Ach-Chu`arâ': 23].

Puis il s'attribua à lui-même ce titre en disant:

﴿فَقَالَ أَنَا رَبُّكُمُ الْأَعْلَى﴾ (٢٤)

«C'est moi votre seigneur suprême» [An-Nâzi`ât: 24].

Il persista et s'attribua la divinité, en disant:

﴿مَا عَلِمْتُ لَكُمْ مِنْ إِلَهٍ غَيْرِي﴾

«Je ne vous reconnais aucune autre divinité que moi-même» [Al-Qaşaş: 38].

Il menaça même Mûsâ par ces propos:

﴿لَئِنِ اتَّخَذَتِ إِلَهًا غَيْرِي لَأَجْعَلَنَّكَ مِنَ الْمَسْجُونِينَ﴾ (٢٩)

«Si tu te donnes un autre dieu que moi, je te jeterai parmi les prisonniers» [Ach-Chu`arâ': 29].

Personnages tels qu'an-Numrûd (Nemrod) qui polémique avec Ibrâhîm au sujet de son Seigneur:

﴿إِذْ قَالَ إِبْرَاهِيمُ رَبِّيَ الَّذِي يُحْيِي وَيُمِيتُ قَالَ أَنَا أُحْيِي وَأُمِيتُ قَالَ إِبْرَاهِيمُ فَإِنَّ اللَّهَ يَأْتِي بِالسَّمْسِ مِنَ الْمَشْرِقِ فَأْتِ بِهَا مِنَ الْمَغْرِبِ فَبُهِتَ الَّذِي كَفَرَ وَاللَّهُ لَا يَهْدِي الْقَوْمَ الظَّالِمِينَ﴾ (١٥٨)

«Lorsqu'Ibrâhîm affirma: «Mon Seigneur est celui qui donne la vie et la mort», l'autre rétorqua: «Moi [aussi] je donne la vie et la mort». Ibrâhîm lui répliqua: «Allah fait venir le soleil du levant. Fais-le toi venir du couchant». Le mécréant [troublé et déconcerté] demeura alors sans voix. Allah ne guide certainement pas les injustes» [Al-Baqara: 258].

Tous ceux-là se contredisent eux-mêmes et vont à l'encontre de leur fiṭra (de leur nature originelle) comme Allah l'affirme à leur propos :

﴿وَجحدُوا بِهَا وَاسْتَيْقَنَتَهَا أَنفُسُهُمْ ظُلْمًا وَعُلُوًّا فَانظُرْ كَيْفَ كَانَ عَاقِبَةُ الْمُفْسِدِينَ ﴿١٤﴾﴾

«Alors qu'au fond d'eux-mêmes ils y croyaient fermement [au fait que ces signes venaient vraiment d'Allah], ils les nièrent pourtant, injustement et orgueilleusement. Regarde donc ce qu'il est advenu des semeurs de corruption» [An-Naml: 14].

Voilà pourquoi ils furent anéantis et pas une trace d'eux ne subsiste.

II. CROIRE À SA RUBÛBIYYA (SA QUALITÉ DE SEIGNEUR DE LA CRÉATION).

C'est croire fermement que seul Allah ﷻ est le Seigneur (rabb), le Créateur, le Souverain-Propriétaire (Mâlik), et le détenteur de l'autorité. Le sens de rabb est: le Maître, le Souverain-Propriétaire (Mâlik), celui qui a totalement le pouvoir d'agir [à sa guise], celui qui prend soin [et pourvoit aux besoins] de toutes ses créatures en leur prodiguant de ses bienfaits. Allah ﷻ dit :

﴿قَالَ فَمَنْ رَبُّكُمَا يَا مُوسَىٰ ﴿٤٩﴾ قَالَ رَبُّنَا الَّذِي أَعْطَىٰ كُلَّ شَيْءٍ خَلْقَهُ، ثُمَّ هَدَىٰ ﴿٥٠﴾﴾

«Il [pharaon] dit: «Qui est donc votre Seigneur [à vous deux], ô Mûsâ?». Il [Mûsâ] répondit: «Notre Seigneur, c'est celui qui a donné à toute chose sa nature [spécifique] et qui l'a ensuite orientée [l'a dotée d'instincts salutaires]» [Tâ-Hâ: 49 & 50].

La rubûbiyya (la qualité de rabb) concerne essentiellement trois notions :

1. La création (al-khalq).

En effet, Allah est le Créateur de toute chose, et tout en dehors de lui est chose créée. Allah ﷻ dit :

﴿اللَّهُ خَلِقُ كُلِّ شَيْءٍ وَهُوَ عَلَىٰ كُلِّ شَيْءٍ وَكِيلٌ ﴿٦٢﴾﴾

«Allah est le Créateur de toute chose, et de toute chose il est le garant» [Az-Zumar: 62].

Il dit également :

﴿وَحَلَقَ كُلَّ شَيْءٍ فَقَدَرَهُ نَقْدِيرًا﴾

«Il a créé toutes les choses et les a dotées [pourvues] excellemment» [Al-Furqân: 2].

Tout acte de création attribué à autre que lui est une création relative [non une création au sens plein du terme mais], au sens de «donner une forme, transformer», au sens de «agencer, composer, harmoniser» et au sens de «concevoir», non au sens de «faire exister à partir du néant». Un exemple de cela [du fait que «créer» puisse être attribué à autre qu'Allah] est la parole divine suivante:

﴿فَتَبَارَكَ اللَّهُ أَحْسَنُ الْخَالِقِينَ﴾

«Béni soit Allah, le meilleur des créateurs !» [Al-Mu'minûn: 14].

2. La souveraineté-propriété (al-mulk).

Allah est le «Souverain-Maître-Propriétaire» (Mâlik) tandis que tout autre que lui est forcément «propriété de son maître» (mamlûk). Allah ﷻ dit:

﴿أَلَمْ تَعْلَمْ أَنَّ اللَّهَ لَهُ مُلْكُ السَّمَوَاتِ وَالْأَرْضِ وَمَا لَكُمْ مِّنْ دُونِ اللَّهِ مِنْ وَلِيٍّ وَلَا نَصِيرٍ﴾

«Ne sais-tu pas qu'Allah détient la souveraineté sur le royaume des cieux et de la terre, et qu'en dehors d'Allah vous n'avez ni allié-protecteur ni soutien?» [Al-Baqara:107].

Il dit aussi:

﴿وَلِلَّهِ مُلْكُ السَّمَوَاتِ وَالْأَرْضِ وَاللَّهُ عَلَىٰ كُلِّ شَيْءٍ قَدِيرٌ﴾

«Allah détient la souveraineté sur le royaume des cieux et de la terre. Allah a le pouvoir de faire toute chose [qu'il veut]» [Âl `Imrân: 189].

Il dit aussi:

﴿قُلِ اللَّهُمَّ مَلِكُ الْمَلِكِ تُؤْتِي الْمَلِكَ مَن تَشَاءُ وَتَنْزِعُ الْمَلِكَ مِمَّن تَشَاءُ﴾

«Dis: «Ô Allah, toi le détenteur de la souveraineté, tu octroies la souveraineté à qui tu veux, et tu enlèves la souveraineté à qui tu veux»» [Âl `Imrân: 26].

Il dit également:

﴿وَلَوْ يَكُن لَّهُ شَرِيكٌ فِي الْمَلِكِ﴾

«Il n'a jamais partagé sa souveraineté avec quiconque» [Āl-Isrâ': 111].

Il dit également:

﴿ذَٰلِكُمْ اللَّهُ رَبُّكُمْ لَهُ الْمُلْكُ ۗ وَالَّذِينَ تَدْعُونَ مِن دُونِهِ مَا يَمْلِكُونَ مِن قِطْمِيرٍ ﴿١٣﴾﴾

«Tel est Allah, votre Seigneur. La souveraineté lui appartient. En revanche, ceux que vous priez en dehors de lui ne détiennent pas même la pellicule [qui enveloppe le noyau] de datte» [Fâṭir: 13].

Toute «souveraineté-propriété» (mulk) attribuée à autre que lui est forcément relative, provisoire, partielle. Un exemple de cela [du fait que le mulk puisse être attribué à autre qu'Allah] est la parole divine suivante:

﴿يَقُومُوا لَكُمْ الْمُلْكُ الْيَوْمَ ظَاهِرِينَ فِي الْأَرْضِ ۗ﴾

«“ô mon peuple, triomphant sur la terre, vous avez la royauté [mulk] aujourd'hui» [Ghâfir: 29].

Ainsi que cette autre parole divine:

﴿رَبِّ قَدْ آتَيْتَنِي مِنَ الْمُلْكِ﴾

«Seigneur, tu m'as fait don de la royauté [mulk]» [Yûsuf: 101].

En revanche, la souveraineté totale et absolue, elle est pour Allah seul. Allah ﷻ dit:

﴿إِنَّا نَحْنُ نَرِثُ الْأَرْضَ وَمَنْ عَلَيْهَا وَإِنَّا يُرْجَعُونَ ﴿٤٠﴾﴾

«Nous hériterons de la terre et de ce qui s'y trouve, et à nous ils seront ramenés» [Maryam: 40].

3. L'autorité (al-amr).

En effet, Allah est le détenteur de l'autorité (âmir). Tout autre que lui est un receveur d'ordres [qui doit les exécuter] (ma'mûr).

Allah ﷻ dit:

﴿قُلْ إِنَّ الْأَمْرَ كُلَّهُ لِلَّهِ ۗ﴾

«Dis: «La décision appartient totalement à Allah»» [Āl `Imrân: 154].

Allah ﷻ dit aussi:

﴿أَلَا لَهُ الْخَلْقُ وَالْأَمْرُ تَبَارَكَ اللَّهُ رَبُّ الْعَالَمِينَ ﴿٥٤﴾﴾

«N'est-ce pas que la création et l'autorité lui appartiennent? Béni soit Allah, le Seigneur des mondes» [al-A`raf: 54].

Allah ﷻ dit aussi:

﴿وَقَضَى الْأَمْرَ إِلَى اللَّهِ تُرْجِعُ الْأُمُورَ ﴿٣١﴾﴾

«L'affaire sera tranchée. Or, toute affaire sera ramenée à Allah» [Al-Baqara: 210].

Il dit à son Prophète ﷺ:

﴿لَيْسَ لَكَ مِنَ الْأَمْرِ شَيْءٌ﴾

«En rien la décision ne t'appartient» [Al`Imrân: 128].

Comment en serait-il autrement pour quelqu'un d'un rang moins élevé [que celui du Prophète (ﷺ)]? Il dit également:

﴿لِلَّهِ الْأَمْرُ مِنْ قَبْلُ وَمِنْ بَعْدُ﴾

«La décision revient à Allah, avant comme après» [Ar-Rûm: 4].

C'est donc lui seul qui donne les ordres [prend les décisions] concernant sa création. Tout commandement attribué à autre que lui est forcément relatif, soumis à la volonté divine, tel que si Allah veut le concrétiser il le concrétise et s'il veut l'empêcher de se réaliser il l'empêche. Un exemple de cela [du fait que l'on puisse attribuer à autre qu'Allah une décision] réside dans la parole divine suivante:

﴿فَاتَّبَعُوا أَمْرَ فِرْعَوْنَ وَمَا أَمْرُ فِرْعَوْنَ بِرَشِيدٍ ﴿١٧﴾﴾

«Ils suivirent l'ordre de pharaon. Or, l'ordre de pharaon n'était ni judicieux ni sage» [Hûd: 97].

L'ordre d'Allah ﷻ [son commandement] (amr) comprend à la fois l'ordre en rapport avec le monde physique et la réalité effective (amr kawnî) et à la fois celui en rapport avec les injonctions et prescriptions religieuses (amr char`î). L'ordre en rapport avec la réalité effective, lui se réalise inmanquablement, et en ce sens il

est synonyme de «machî'a» [volonté divine en tant qu'elle correspond à la réalité tangible, volonté divine d'où procèdent les faits]. Allah ﷻ dit:

﴿إِنَّمَا أَمْرُهُ إِذَا أَرَادَ شَيْئًا أَنْ يَقُولَ لَهُ كُنْ فَيَكُونُ﴾ (٨٢)

«*Quand il veut (arâda) une chose, son ordre (amru-hu) consiste à dire: «Sois !», et la chose est»* [Yâ-Sîn: 82].

Quant à l'ordre en rapport avec les prescriptions (amr char`î), c'est à son sujet que l'on est éprouvé. Il est synonyme d'amour (maḥabba). Or, ce «amr char`î» peut se réaliser comme il peut ne pas se réaliser. Finalement, [qu'une chose se réalise ou non] tout cela est inclus dans sa volonté générale [sur laquelle repose toute réalité] (machî'a), comme cela ressort de la parole divine:

﴿لَمَنْ شَاءَ مِنْكُمْ أَنْ يَسْتَقِيمَ﴾ (٢٨) *وَمَا تَشَاءُونَ إِلَّا أَنْ يَشَاءَ اللَّهُ رَبُّ الْعَالَمِينَ* (٢٩)

«*...pour celui d'entre vous qui veut prendre la voie de la droiture ; mais vous ne voudrez que si Allah veut, lui qui est le Seigneur de l'univers»* [At-Takwîr: 28 & 29].

Les autres caractéristiques de sa rubûbiyya (de sa qualité de Seigneur), pureté à lui, se résument à ces trois points que sont la création (khalq), la souveraineté-propriété (mulk) et l'autorité (amr). En font partie: le fait de pourvoir [les hommes] en subsistance, redonner la vie aux morts, faire mourir, accorder la pluie, faire pousser la végétation, diriger les vents, faire que les bateaux puissent voguer, faire se succéder les jours et les nuits, faire s'accomplir la gestation puis faire se réaliser l'accouchement, accorder la santé, décider la maladie, octroyer [à qui il veut] la suprématie, placer [qui il veut] en situation d'infériorité, etc.

Cette croyance en sa rubûbiyya, pureté à lui, est inscrite dans la nature humaine innée (fiṭra). Elle est d'une grande évidence pour l'esprit humain [elle s'appréhende le plus simplement du monde]. Elle se perçoit nettement dans le monde sensible tandis que son évocation est récurrente dans les textes. Parmi les preuves de cela dans le livre d'Allah, il y a notamment:

﴿إِنَّ فِي خَلْقِ السَّمَوَاتِ وَالْأَرْضِ وَاخْتِلَافِ اللَّيْلِ وَالنَّهَارِ وَالْفُلْكِ الَّتِي تَجْرِي فِي الْبَحْرِ بِمَا يَنْفَعُ النَّاسَ وَمَا أَنْزَلَ اللَّهُ مِنَ السَّمَاءِ مِنْ مَاءٍ فَأَخْيَا بِهِ الْأَرْضَ بَعْدَ مَوْتِهَا وَبَثَّ فِيهَا مِنْ كُلِّ دَابَّةٍ وَنَضْرِبُ الرِّيحِ وَالسَّحَابِ الْمُسَخَّرِ بَيْنَ السَّمَاءِ وَالْأَرْضِ لآيَاتٍ لِقَوْمٍ يَعْقِلُونَ﴾ (١٦٤)

«*Assurément, dans la création des cieux et de la terre, dans l'alternance de la*

nuit et du jour, dans le fait que le navire vogue sur les eaux, chargé de ce qui est bénéfique aux gens, dans ce qu'Allah a fait descendre d'eau du ciel, par laquelle il donne la vie à la terre [en la faisant se couvrir de verdure] après qu'elle fut morte, dans ce qu'il répandit à sa surface de bêtes [de toutes sortes], dans la variation [la modification de l'orientation] des vents, et dans le fait que les nuages, entre ciel et terre, soient assujettis [par Allah à votre intérêt], il y a des signes, pour des gens qui comprennent» [Al-Baqara: 164].

﴿تُولِجُ اللَّيْلَ فِي النَّهَارِ وَتُولِجُ النَّهَارَ فِي اللَّيْلِ وَتُخْرِجُ الْحَيَّ مِنَ الْمَيِّتِ وَتُخْرِجُ الْمَيِّتَ مِنَ الْحَيِّ وَتَرْزُقُ مَنْ تَشَاءُ بِغَيْرِ

حِسَابٍ ﴿٢٧﴾

«Tu fais pénétrer la nuit dans le jour, tu fais pénétrer le jour dans la nuit, tu fais sortir le vivant du mort, tu fais sortir le mort du vivant, et tu fais don généreux à qui tu veux, sans limite» [Âl 'Imrân: 27].

إِنَّ اللَّهَ فَالِقُ الْحَبِّ وَالنَّوَى ۗ يُخْرِجُ الْحَيَّ مِنَ الْمَيِّتِ وَيُخْرِجُ الْمَيِّتَ مِنَ الْحَيِّ ذَٰلِكُمْ اللَّهُ فَالِقُ الْإِصْبَاحِ وَجَعَلَ اللَّيْلَ سَكَنًا وَالشَّمْسَ وَالْقَمَرَ حُسْبَانًا ذَٰلِكَ تَقْدِيرُ الْعَزِيزِ الْعَلِيمِ ﴿٢٧﴾ وَهُوَ الَّذِي جَعَلَ لَكُمْ النُّجُومَ لِتَهْتَدُوا بِهَا فِي ظُلُمَاتِ اللَّيْلِ وَالْبَحْرِ ۗ قَدْ فَضَّلْنَا الْآيَاتِ لِقَوْمٍ يَعْلَمُونَ ﴿٢٨﴾ وَهُوَ الَّذِي أَنْزَلَ مِنَ السَّمَاءِ مَاءً فَأَخْرَجْنَا بِهِ نَبَاتَ كُلِّ شَيْءٍ وَمُسْتَوْدَعًا قَدْ فَضَّلْنَا الْآيَاتِ لِقَوْمٍ يَفْقَهُونَ ﴿٢٩﴾ وَهُوَ الَّذِي أَنْزَلَ مِنَ السَّمَاءِ مَاءً فَأَخْرَجْنَا بِهِ نَبَاتَ كُلِّ شَيْءٍ فَأَخْرَجْنَا مِنْهُ خَضِرًا نُخْرِجُ مِنْهُ حَبًا مُتَرَاكِبًا وَمِنَ النَّخْلِ مِن طَلْعِهَا قِنْوَانٌ دَانِيَةٌ وَجَنَّاتٍ مِنْ أَعْنَابٍ وَالزَّيْتُونَ وَالرُّمَّانَ مُشْتَبِهًا وَغَيْرَ مُنْتَبِهَةٍ ۗ أَنْظَرُوا إِلَى ثَمَرِهِ إِذَا أَثْمَرَ وَيَنْعِهِ ۗ إِنَّ فِي ذَٰلِكُمْ لَآيَاتٍ لِقَوْمٍ يُؤْمِنُونَ ﴿٣١﴾

«Allah est celui qui fend [fait germer] la graine et le noyau. Il fait sortir le vivant du mort et le mort du vivant. Tel est Allah. Comment pouvez-vous [en] être détournés? Il fait que l'aube éclate, il fait de la nuit un temps de calme [et de repos], et du soleil et de la lune, un moyen de mesurer le temps. Tout cela est l'oeuvre [savamment] conçue par celui qui détient la toute-puissance et l'omniscience. Et c'est lui qui mit à votre disposition les étoiles, pour que, par elles, vous trouviez votre chemin dans la nuit, sur terre et sur mer. Nous avons exposé en détail les preuves pour des gens qui savent. C'est lui qui vous créa d'une personne unique [Adam] puis, qui d'être déposé, et qui d'être confié. Nous avons exposé en détail les preuves pour des gens qui comprennent. C'est lui qui fait descendre du ciel une eau avec laquelle nous faisons croître une végétation diverse et nous en faisons sortir une verdure tendre qui produit, par nos soins, des grains agglomérés, et des palmiers, de leurs

spathes, [sortent] des régimes de dattes qui pendent, et [avec laquelle eau nous faisons aussi pousser] des vignes, des oliviers et des grenadiers, semblables [par certains aspects] et dissemblables [par d'autres aspects]. Observez leurs fruits quand ils apparaissent, et quand ils mûrissent. Ce sont là des signes pour des gens qui ont la foi» [Al-An`âm: 95-99].

﴿اللَّهُ الَّذِي رَفَعَ السَّمَوَاتِ بِغَيْرِ عَمَدٍ تَرَوْنَهَا ثُمَّ أَسْتَوَىٰ عَلَى الْعَرْشِ وَسَحَّرَ الشَّمْسَ وَالْقَمَرَ كُلَّ يَوْمٍ يَجْرِي لِأَجَلٍ مُّسَمًّى يُدِيرُ الْأَمْرَ يُفَصِّلُ الْآيَاتِ لَعَلَّكُمْ بِلِقَاءِ رَبِّكُمْ تُوقِنُونَ ﴿٢﴾ وَهُوَ الَّذِي مَدَّ الْأَرْضَ وَجَعَلَ فِيهَا رَوَاسِيَ وَأَنْهَارًا وَمِنْ كُلِّ الشَّرَاةِ جَعَلَ فِيهَا رَوَاجِينَ أَنْثِينَ يُغَشَّىٰ أَيْلَ النَّهَارِ إِنْ فِي ذَلِكَ لآيَاتٍ لِّقَوْمٍ يَتَفَكَّرُونَ ﴿٣﴾ وَفِي الْأَرْضِ قِطْعٌ مُّتَّجِرَاتٌ وَجَنَّاتٌ مِنْ أَعْنَابٍ وَزُرْعٌ وَنَخِيلٌ صِنَوَانٌ وَعِزْرٌ صِنَوَانٌ يُسْقَىٰ بِمَاءٍ وَاحِدٍ وَنُفِضِلُ بَعْضَهَا عَلَىٰ بَعْضٍ فِي الْأَكْلِ إِنْ فِي ذَلِكَ لآيَاتٍ لِّقَوْمٍ يَعْقِلُونَ ﴿٤﴾﴾

«Allah est celui qui éleva les cieux sans que l'on ne voie de colonnes puis il s'éleva au-dessus du trône. Il fit le soleil et la lune ; tout suit son cours/son chemin jusqu'à un terme fixé. Il réalise [seul] toute chose. Il expose en détail les versets afin que, s'agissant de la rencontre avec votre Seigneur, vous soyez pleinement convaincus. C'est aussi lui qui a étendu la terre, y a placé des montagnes [solidement ancrées] et des fleuves, et de chaque fruit, il en fit deux sortes. Il fait que, le jour et la nuit, chacun enveloppe [alternativement] l'autre. Il y a en cela des signes pour des gens qui réfléchissent. Et sur la terre, il y a des parcelles adjacentes, des jardins plantés de vignes, des céréales et des palmiers, réunis en une même touffe [en tant que rejets issus de la même souche] ou chacun ayant sa propre souche. Ils sont arrosés/irrigués par la même eau [douce] et [pourtant] nous faisons que certains surpassent d'autres en goût. Il y a en cela des signes pour des gens doués de discernement» [Ar-Ra`d: 2-4].

﴿خَلَقَ السَّمَوَاتِ وَالْأَرْضَ بِالْحَقِّ تَعَلَّىٰ عَمَّا يُشْرِكُونَ ﴿٢﴾ خَلَقَ الْإِنْسَانَ مِنْ نُطْفَةٍ فَإِذَا هُوَ خَصِيمٌ مُّبِينٌ ﴿٤﴾ وَالْأَنْعَامَ خَلَقَهَا لَكُمْ فِيهَا دِفْءٌ وَمَنْفَعٌ وَمِنْهَا تَأْكُلُونَ ﴿٥﴾ وَلَكُمْ فِيهَا جَمَالٌ حِينَ تُرْمَحُونَ وَحِينَ يُسْرَحُونَ ﴿٦﴾ وَتَحْمِلُ أَوْقَالَكُمْ إِلَىٰ بَلَدٍ لَّمْ تَكُونُوا بِلَاغِيهِ إِلَّا شَيْقِ الْأَنْفُسِ إِنَّ رَبَّكُمْ لَرؤُوفٌ رَّحِيمٌ ﴿٧﴾ وَالنَّخْلَ وَالْأَبْغَالَ وَالْحَمِيرَ لِتَرْكَبُوهَا وَرِبَيعَةً وَيَخْلُقُ مَا لَا تَعْلَمُونَ ﴿٨﴾ وَعَلَى اللَّهِ قَصْدُ السَّبِيلِ وَمِنْهَا جَابِرٌ وَلَوْ شَاءَ لَهَدَيْكُمْ أَجْمَعِينَ ﴿٩﴾ هُوَ الَّذِي أَنْزَلَ مِنَ السَّمَاءِ مَاءً لَكُمْ مِنْهُ شَرَابٌ وَمِنْهُ شَجَرٌ فِيهِ تُسِيمُونَ ﴿١٠﴾ يُنْبِتُ لَكُمْ بِهِ الزَّرْعَ وَالزَّيْتُونَ وَالنَّخِيلَ وَالْأَعْنَابَ وَمِنْ كُلِّ الشَّرَاةِ إِنْ فِي ذَلِكَ لآيَاتٍ لِّقَوْمٍ يَتَفَكَّرُونَ ﴿١١﴾ وَسَحَّرَ لَكُمْ أَيْلَ النَّهَارِ وَالشَّمْسَ وَالْقَمَرَ وَالنُّجُومَ مُسْحَرَاتٌ يَأْمُرُهُ

إِنَّ فِي ذَلِكَ لَآيَاتٍ لِّقَوْمٍ يَعْقِلُونَ ﴿١٢﴾ وَمَا ذَرَأَ لَكُمْ فِي الْأَرْضِ مُخْتَلِفًا أَلْوَنًا إِنَّ فِي ذَلِكَ لَآيَةً لِّقَوْمٍ يَذَّكَّرُونَ ﴿١٣﴾ وَهُوَ الَّذِي سَخَّرَ الْيَمِينَ لَكُمْ لَأَكُلُوا مِنْهُ لَحْمًا طَرِيًّا وَنَسَخَرْنَا مِنْهُ خِلَافَةً تَلْبَسُونَهَا وَتَرَى الْفَلَاحَ فِيهِ وَلِتَمَتُّوا مِنْ فَضْلِهِ وَلِعَلَّكُمْ تَشْكُرُونَ ﴿١٤﴾ وَاللَّيْلِ فِي الْأَرْضِ رَوَّسِي أَنْ تَجِدَ بِكُمْ وَأَنْتُمْ وَأَسْبَابًا لِّعَلَّكُمْ تَهْتَدُونَ ﴿١٥﴾ وَعَلَّمَنَّا وَيَا لَتَجْمِمْ هُمْ يَهْتَدُونَ ﴿١٦﴾ أَفَمَنْ يَخْلُقُ كَمَنْ لَا يَخْلُقُ أَفَلَا تَذَكَّرُونَ ﴿١٧﴾ وَإِنْ نَعُدُّوْا نِعْمَةَ اللَّهِ لَا تُحْصَوْنَ إِنَّ اللَّهَ لَغَفُورٌ رَحِيمٌ ﴿١٨﴾

«Il créa les cieux et la terre avec juste raison. Bien loin de lui qu'on lui attribue un associé ! Il créa l'homme d'une [vile] goutte [de semence] et voici celui-ci devenir un disputeur déclaré. Les bestiaux, il les créa pour vous. Ils vous procurent des vêtements chauds et autres bénéfiques. Et de leur chair vous vous nourrissez. Vous y voyez une beauté [un sujet de contentement] lorsque [-les admirant-] vous les ramenez le soir, et aussi le matin lorsque vous partez les faire paître. Et ils transportent vos fardeaux jusqu'à une destination que vous n'atteindriez qu'au prix de pénibles efforts. Votre Seigneur est vraiment compatissant et miséricordieux. Et les chevaux, les mulets, les ânes, [il les créa] pour que vous les chevauchiez, et aussi comme agrément. Il crée également ce que vous ne savez pas. Il incombe à Allah de montrer la voie droite, et il en est qui s'en écartent. Or, s'il le voulait, vous seriez tous guidés. C'est lui qui, du ciel, a fait descendre une eau dont provient votre boisson et dont provient la végétation où vous emmenez vos bêtes pâturer librement. Par elle, il fait pousser, pour vous, les céréales, les oliviers, les palmiers, les vignes et toutes sortes de fruits. Il y a là un signe pour des gens qui réfléchissent. Il vous a assujetti [a mis à votre service] la nuit, le jour, le soleil, la lune, et par son ordre les étoiles sont assujetties, elles aussi. Il y a là des signes pour des gens doués de discernement. Il y a aussi [parmi ce qu'il vous a assujetti] les choses, de couleurs diverses, qu'il a créées et dispersées pour vous à la surface de la terre. Il y a là un signe pour des gens qui savent tirer profit du rappel. Et c'est lui qui a assujetti [a mis à disposition] la mer afin que vous en mangiez une chair tendre, et que vous en extrayiez une parure que vous portez. Et tu vois les bateaux la fendre avec fracas, pour que vous alliez en quête de sa grâce et afin que vous soyez reconnaissants. Et il plaça sur terre des montagnes [solidement ancrées] afin qu'elle [la terre] ne tangué pas [ne se renverse pas] avec vous à son bord, ainsi que des rivières et des sentiers, afin que vous trouviez votre chemin, et [plaça également sur terre] des marques [des repères, des bornes]. Et avec les étoiles ils [les voyageurs] s'orientent. Est-ce que celui qui crée est semblable à celui qui

لَعِبْرَةٌ لِّأُولِي الْأَبْصَارِ ﴿٤٤﴾ وَاللَّهُ خَلَقَ كُلَّ دَابَّةٍ مِّن مَّاءٍ فَمِنْهُمْ مَّن يَمْشِي عَلَى بَطْنَيْهِ وَمِنْهُمْ مَّن يَمْشِي عَلَى رِجْلَيْنِ وَمِنْهُمْ مَّن يَمْشِي عَلَى أَرْبَعٍ يَخْلُقُ اللَّهُ مَا يَشَاءُ إِنَّ اللَّهَ عَلَىٰ كُلِّ شَيْءٍ قَدِيرٌ ﴿٤٥﴾

«Ne vois-tu pas qu'Allah pousse des nuages [dispersés] puis les agglomère, puis en fait un amas, et tu vois alors la pluie en sortir. Et du ciel, de montagnes de grêle qui s'y trouvent, il en fait pleuvoir [de la grêle]. Il en frappe alors qui il veut et en prémunit qui il veut. Peu s'en faut que l'éclat de son éclair ne ravisse la vue. Allah fait alterner la nuit et le jour. Il y a là une leçon pour ceux qui ont la vue. Allah créa tout être vivant à partir d'eau. Certains rampent sur le ventre, d'autres sont bipèdes, et d'autres encore marchent sur quatre pattes. Allah crée ce qu'il veut. Il a le pouvoir de faire toute chose» [An-Nûr: 43-45].

﴿أَلَمْ تَرَ إِلَىٰ رَبِّكَ كَيْفَ مَدَّ الظِّلَّ وَلَوْ شَاءَ لَجَعَلَهُ سَاكِنًا ثُمَّ جَعَلْنَا الشَّمْسَ عَلَيْهِ دَلِيلًا ﴿٤٦﴾ ثُمَّ قَبَضْنَاهُ إِلَيْنَا قَبْضًا يَسِيرًا ﴿٤٧﴾ وَهُوَ الَّذِي جَعَلَ لَكُمُ اللَّيْلَ لِيَأْسَوا وَالتَّوَمَّ سُبَاتًا وَجَعَلَ النَّهَارَ نُشُورًا ﴿٤٨﴾ وَهُوَ الَّذِي أَرْسَلَ الرِّيحَ بُشْرًا بَرَكٌ بَدَىٰ رَحْمَتِيهِ وَأَنْزَلْنَا مِنَ السَّمَاءِ مَاءً طَهُورًا ﴿٤٩﴾ لِنُشْجِيَ بِهِ بَلَدًا مَيِّتًا وَنُشْقِيَهُ، وَمَا خَلَقْنَا أَنْعَمًا وَأَنَا سَيِّئٌ كَثِيرًا ﴿٥٠﴾ وَلَقَدْ صَرَّفْنَاهُ بَيْنَهُمْ لِيَذَّكَّرُوا فَأَبَىٰ أَكْثَرُ النَّاسِ إِلَّا كَثُورًا ﴿٥١﴾ وَلَوْ شِئْنَا لَبَعَثْنَا فِي كُلِّ قَرْيَةٍ نَذِيرًا ﴿٥٢﴾ فَلَا تَطِيعُ الْكَافِرِينَ وَجَنَّهُمْ بِهِ جِهَادًا كَثِيرًا ﴿٥٣﴾ وَهُوَ الَّذِي مَرَجَ الْبَحْرَيْنِ هَذَا عَذْبٌ فُرَاتٌ وَهَذَا مِلْحٌ أُجَاجٌ وَجَعَلَ بَيْنَهُمَا بَرْزَخًا وَحِجْرًا مَّحْجُورًا ﴿٥٤﴾ وَهُوَ الَّذِي خَلَقَ مِنَ الْمَاءِ بَشَرًا فَجَعَلَهُ نَسَبًا وَصِهْرًا وَكَانَ رَبُّكَ قَدِيرًا ﴿٥٥﴾﴾

«Ne vois-tu pas comment ton Seigneur étend l'ombre? S'il voulait, il la rendrait immobile. Après cela nous faisons que le soleil en soit le révélateur. Ensuite, nous la ramenons à nous [cette ombre] avec facilité. C'est lui qui, pour vous, fit de la nuit un vêtement, et du sommeil, un repos, et fit du jour un retour à la vie. Lui aussi qui envoya les vents en tant qu'annonceurs de l'approche [de l'imminence] de sa miséricorde et nous fîmes pleuvoir du ciel une eau purifiante pour que, par elle, nous fassions revivre une contrée morte, et que nous en donnions à boire à ce que nous créâmes de bestiaux et d'humains en grand nombre. Nous la répartissons [cette eau pluviale] entre eux [selon notre sage volonté] afin qu'ils se rappellent [notre bienfait], mais les gens, pour la plupart, s'obstinent dans l'ingratitude. Si nous l'avions voulu, alors certainement nous aurions envoyé dans chaque cité un avertisseur. N'obéis donc pas aux mécréants mais plutôt lutte inlassablement contre eux à l'aide de ceci [le Qur'ân]. C'est lui qui épanche les deux eaux: telle est agréable [potable] et douce et telle autre est salée et saumâtre. Entre les deux,

il plaça une zone intermédiaire et un obstacle infranchissable. C'est lui qui créa, à partir du liquide [séminal], des hommes, établissant entre eux des liens de parenté et d'alliance. Ton Seigneur possède la toute-puissance» [Al-Furqân: 45-54].

﴿ فَسُبْحَانَ اللَّهِ حِينَ تُمْسُونَ وَحِينَ تُصْبِحُونَ ﴿١٧﴾ وَلَهُ الْحَمْدُ فِي السَّمَوَاتِ وَالْأَرْضِ وَعَشِيًّا وَحِينَ تُظْهِرُونَ ﴿١٨﴾ يُخْرِجُ الْحَيَّ مِنَ الْمَيِّتِ وَيُخْرِجُ الْمَيِّتَ مِنَ الْحَيِّ وَيُحْيِي الْأَرْضَ بَعْدَ مَوْتِهَا وَكَذَلِكَ تُخْرَجُونَ ﴿١٩﴾ وَمِنْ آيَاتِهِ أَنْ خَلَقَكُمْ مِنْ تُرَابٍ ثُمَّ إِذَا أَنْتُمْ بَشَرٌ تَنْتَشِرُونَ ﴿٢٠﴾ وَمِنْ آيَاتِهِ أَنْ خَلَقَ لَكُمْ مِنْ أَنْفُسِكُمْ أَزْوَاجًا لِتَسْكُنُوا إِلَيْهَا وَجَعَلَ بَيْنَكُمْ مَوَدَّةً وَرَحْمَةً إِنَّ فِي ذَلِكَ لَآيَاتٍ لِقَوْمٍ يَتَفَكَّرُونَ ﴿٢١﴾ وَمِنْ آيَاتِهِ خَلْقَ السَّمَوَاتِ وَالْأَرْضِ وَأَخْلَافُ الْأَسْنَانِ ﴿٢٢﴾ وَالْوَنُكُتُ إِنَّ فِي ذَلِكَ لَآيَاتٍ لِّلْعَالَمِينَ ﴿٢٣﴾ وَمِنْ آيَاتِهِ مَا مَكَّرَ بِالنَّارِ وَالنَّهَارِ وَأَبْنَعَاكُمْ مِنْ فَضْلِهِ إِنَّ فِي ذَلِكَ لَآيَاتٍ لِقَوْمٍ يُرِيكُمْ الْآيَاتِ ﴿٢٤﴾ وَمِنْ آيَاتِهِ أَنْ نَزَّلْنَا مِنَ السَّمَاءِ مَاءً فَيُحْيِي بِهِ الْأَرْضَ بَعْدَ مَوْتِهَا إِنَّ فِي ذَلِكَ لَآيَاتٍ لِقَوْمٍ يَعْلَمُونَ ﴿٢٥﴾ وَمِنْ آيَاتِهِ أَنْ نَقُومَ السَّمَاءَ وَالْأَرْضَ بِأَمْرٍ ثُمَّ إِذَا دَعَاكُمْ دَعْوَةً مِنَ الْأَرْضِ إِذَا أَنْتُمْ تَخْرَجُونَ ﴿٢٦﴾ وَلَهُ مَنْ فِي السَّمَوَاتِ وَالْأَرْضِ كُلُّ لَّهُ قَانُونٌ ﴿٢٧﴾ وَهُوَ الَّذِي يَبْدَأُ الْخَلْقَ ثُمَّ يُعِيدُهُ وَهُوَ أَهْوَنُ عَلَيْهِ وَلَهُ الْمَثَلُ الْأَعْلَىٰ فِي السَّمَوَاتِ وَالْأَرْضِ وَهُوَ الْعَزِيزُ الْحَكِيمُ ﴿٢٨﴾ ﴾

«Gloire donc à Allah lorsque vous êtes au soir et lorsque vous êtes au matin ! À lui la louange dans les cieux et sur terre, l'après-midi et en milieu de journée. Il fait sortir le vivant du mort, fait sortir le mort du vivant, et redonne vie à la terre après qu'elle fut morte. Ainsi serez-vous ramenés à la vie [le jour de la résurrection]. Parmi ses signes, il y a qu'il vous a créés de terre, et vous voilà alors hommes qui se répandent [sur terre]. Et parmi ses signes, il y a qu'il a créé de vous-mêmes et pour vous des épouses afin que vous trouviez auprès d'elles la tranquillité et a suscité entre vous affection [mutuelle] et bonté. Vraiment, en cela, il y a des preuves pour des gens qui réfléchissent. Et parmi ses signes aussi il y a la création des cieux et de la terre, la diversité de vos langues et de vos couleurs. Il y a en cela des preuves pour ceux qui savent. Parmi ses signes [également], il y a votre sommeil nocturne et votre sommeil diurne, ainsi que votre quête de ses bienfaits. Il y a en cela des preuves pour des gens qui entendent. Et parmi ses signes [aussi], il y a qu'il vous montre l'éclair causant crainte et espoir, et il fait pleuvoir du ciel une eau avec laquelle il refait vivre la terre après qu'elle fut morte. Il y a en cela des preuves pour des gens qui comprennent. Parmi ses signes [également], il y a que le ciel et la terre se maintiennent par son ordre. Puis, lorsqu'il vous lancera un appel [pour que vous sortiez] de la terre, vous voilà alors qui [en] sortez. À lui

appartient tout ce qui est dans les cieux et sur terre. Tous lui sont soumis. C'est lui qui produisit la première fois la création et lui ensuite qui la réitérera. Cela lui est facile. Il possède les attributs de la perfection les plus sublimes qui soient dans les cieux et sur la terre. Et c'est lui le Puissant, le Sage» [Ar-Rûm: 17-27].

﴿الرَّحْمَنُ ۝١ عَلَّمَ الْقُرْآنَ ۝٢ خَلَقَ الْإِنْسَانَ ۝٣ عَلَّمَهُ الْبَيَانَ ۝٤ الشَّمْسُ وَالْقَمَرُ بِحُسْبَانٍ ۝٥
وَالنَّجْمُ وَالشَّجَرُ يَسْجُدَانِ ۝٦ وَالسَّمَاءَ رَفَعَهَا وَوَضَعَ الْمِيزَانَ ۝٧ أَلَّا تَطْغَوْا فِي الْمِيزَانِ ۝٨ وَأَقِيمُوا الْوَزْنَ
بِالْقِسْطِ وَلَا تُخْسِرُوا الْمِيزَانَ ۝٩ وَالْأَرْضَ وَضَعَهَا لِلْأَنْسَابِ ۝١٠ فِيهَا فَكْهَةٌ وَالنَّخْلُ ذَاتُ الْأَكَامِرِ ۝١١ وَالْحَبُّ
ذُو الْعَصْفِ وَالرَّيْحَانُ ۝١٢ فَبِأَيِّ آيَةٍ رَّبِّكُمْ تَكْذِبَانِ ۝١٣ خَلَقَ الْإِنْسَانَ مِنْ صَلْصَلٍ كَالْفَخَّارِ ۝١٤
وَخَلَقَ الْجَانَّ مِنْ مَّارِجٍ مِنْ نَارٍ ۝١٥ فَبِأَيِّ آيَةٍ رَّبِّكُمْ تَكْذِبَانِ ۝١٦ رَبُّ الْمَشْرِقَيْنِ وَرَبُّ الْمَغْرِبَيْنِ ۝١٧ فَبِأَيِّ آيَةٍ
رَّبِّكُمْ تَكْذِبَانِ ۝١٨ مَرَجَ الْبَحْرَيْنِ يَلْتَقِيَانِ ۝١٩ بَيْنَهُمَا بَرْزَخٌ لَا يَبْغِيَانِ ۝٢٠ فَبِأَيِّ آيَةٍ رَّبِّكُمْ تَكْذِبَانِ ۝٢١ يَخْرُجُ مِنْهُمَا
الَّذُولُ وَالْمُرْجَاتُ ۝٢٢ فَبِأَيِّ آيَةٍ رَّبِّكُمْ تَكْذِبَانِ ۝٢٣ وَلَهُ الْجَوَارِ الْمُنشَآتُ فِي الْبَحْرِ كَالْأَعْلَامِ ۝٢٤ فَبِأَيِّ آيَةٍ رَّبِّكُمْ
تَكْذِبَانِ ۝٢٥﴾

«Le Tout Miséricordieux, il enseigne le Qur'ân, créa l'homme, et lui apprit à s'exprimer Le soleil et la lune évoluent selon un calcul [minutieux]. Les herbes et les arbres se prosternent. Le ciel, il l'éleva, et il mit en place la balance, afin que vous ne fraudiez pas sur la balance. Pesez avec exactitude et ne trichez pas avec la balance. La terre, il la créa pour les êtres vivants. Elle recèle des fruits [de toutes sortes], des palmiers avec leurs bractées [enveloppant les spathes], les graminées avec leurs tiges, et les plantes aromatiques. Lesquels des bienfaits de votre Seigneur nierez-vous? Il créa l'homme d'une argile lisse et sonnante comme la poterie. Il créa les djinns d'un feu à la flamme pure [claire]. Lesquels des bienfaits de votre Seigneur nierez-vous? Il est Seigneur des deux levants et Seigneur des deux couchants. Lesquels des bienfaits de votre Seigneur nierez-vous? C'est lui qui épanche les deux eaux de sorte qu'elles se rencontrent, [mais] entre elles, se trouve une zone intermédiaire qu'elles ne franchissent pas. Lesquels des bienfaits de votre Seigneur nierez-vous? Des deux [eaux] sortent les perles et le corail. Lesquels des bienfaits de votre Seigneur nierez-vous? À lui appartiennent les bateaux voguant sur la mer, grands comme des montagnes. Lesquels des bienfaits de votre Seigneur nierez-vous?» [Ar-Rahmân: 1-25].

﴿أَلَمْ نَجْعَلِ الْأَرْضَ مِهْدًا ۝٦ وَالْجِبَالَ أَوْدَادًا ۝٧ وَخَلَقْنَاكُمْ أَزْوَاجًا ۝٨ وَجَعَلْنَا نَوْمَكُمْ سُبَاتًا ۝٩ وَجَعَلْنَا اللَّيْلَ لِبَاسًا ۝١٠﴾

وَجَعَلْنَا الْهَارَ مَعَاشًا ﴿١١﴾ وَبَنَيْنَا فَوْقَكُمْ سَبْعًا شِدَادًا ﴿١٢﴾ وَجَعَلْنَا سِرَاجًا وَهَاجًا ﴿١٣﴾ وَأَنْزَلْنَا مِنَ الْمُعْصِرَاتِ مَاءً
ثَمَجًا ﴿١٤﴾ لِنُخْرِجَ بِهِ حَبًّا وَنَبَاتًا ﴿١٥﴾ وَجَنَّاتٍ أَلْفَافًا ﴿١٦﴾

«N'avons-nous pas fait que la terre soit [pour vous comme] un tapis, et les montagnes [soient comme] des pieux? Nous vous avons créés en faisant de vous des éléments de couples [des mâles et des femelles]. Nous fîmes de votre sommeil un temps de repos [d'inactivité]. Nous fîmes que la nuit soit [pour vous comme] un vêtement. Nous fîmes que le jour soit [pour vous] un temps d'activité. Nous bâtîmes au-dessus de vous sept cieus solides. Nous [y] fîmes une lampe ardente [rayonnant une chaleur torride]. Nous faisons tomber des nuages une pluie abondante, afin que par elle nous fassions pousser les grains et les plantes, ainsi que des jardins à la végétation [enchevêtrée et] luxuriante» [An-Naba':6-16].

﴿أَأَنْتُمْ أَشَدُّ حَلَقًا أَمْ السَّمَاءُ بِنَاهَا ﴿٢٧﴾ رَفَعَ سَمْعَكُمْ فَسَوَّيْنَاهَا ﴿٢٨﴾ وَأَغْطَشَ لَيْلَهَا وَأَخْرَجَ ضُحَاهَا ﴿٢٩﴾ وَالْأَرْضَ بَعْدَ ذَلِكَ دَحَاهَا ﴿٣٠﴾ أَخْرَجَ مِنْهَا مَاءَهَا وَمَرْعَاهَا ﴿٣١﴾ وَالْجِبَالَ أَرْسَاهَا ﴿٣٢﴾ مَتَاعًا لَكُمْ وَلِأَنْعِمَ كُرْمُكُمْ ﴿٣٣﴾﴾

«Est-ce vous dont la création est plus considérable ou bien le ciel? Il l'a bâti. Il en a élevé la voûte qu'il a ensuite parfaitement égalisée [ajustée]. Il rendit sa nuit ténébreuse et sa journée, lumineuse. La terre, après cela, il l'étendit. Il en fit sortir son eau et ses pâturages, et les montagnes, il les ancras [solidement dans le sol]. [Tout ceci] au bénéfice de vos personnes et de vos animaux» [An-Nâzi'ât: 27-33].

﴿فَلْيَنْظُرِ الْإِنْسَانُ إِلَى طَعَامِهِ ﴿٢٤﴾ أَنَا صَبَبْنَا الْمَاءَ صَبًّا ﴿٢٥﴾ ثُمَّ شَقَقْنَا الْأَرْضَ شَقًّا ﴿٢٦﴾ فَأَبْنَيْنَا فِيهَا حَبًّا ﴿٢٧﴾ وَعِنَبًا وَقَضْبًا ﴿٢٨﴾ وَزَيْتُونًا وَنَخْلًا ﴿٢٩﴾ وَحَدَائِقَ غُلْبًا ﴿٣٠﴾ وَفَيْكِهِمْ وَأَبْنًا ﴿٣١﴾ مَتَاعًا لَكُمْ وَلِأَنْعِمَ كُرْمُكُمْ ﴿٣٢﴾﴾

«Que l'homme médite donc sur sa nourriture [pour qu'il comprenne que] c'est nous qui déversons une pluie abondante, [que c'est] nous [qui] fissurons ensuite la terre et y faisons pousser les céréales, la vigne, la [tendre et croquante] verdure, les oliviers, les palmiers, des vergers densément plantés, des [arbres] fruitiers et des herbages, [ceci] au bénéfice de vos personnes et de vos animaux» [Abasa: 24-32].

La grande majorité des fils d'Adam accepte, au sens global, la rubûbiyya d'Allah (ﷻ) à savoir qu'il est le Créateur (khâliq), le Souverain-Propriétaire (mâlik) et le «Pourvoyeur-Organisateur» (mudabbir). Même les idolâtres arabes l'admettaient. Allah rapporte d'eux cette adhésion et cette acceptation dans maints passages de son livre, comme...:

﴿ قُلْ لِمَنِ الْأَرْضُ وَمَنْ فِيهَا إِنْ كُنْتُمْ تَعْمَلُونَ ﴿٨٤﴾ سَيَقُولُونَ لِلَّهِ قُلْ أَفَلَا تَذَكَّرُونَ ﴿٨٥﴾ قُلْ مَنْ رَبُّ السَّمَوَاتِ السَّبْعِ وَرَبُّ الْعَرْشِ الْعَظِيمِ ﴿٨٦﴾ سَيَقُولُونَ لِلَّهِ قُلْ أَفَلَا نُنْفِقُ ﴿٨٧﴾ قُلْ مَنْ يَدْبِرُ مَلَكُوتَ كُلِّ شَيْءٍ وَهُوَ يُخِيرُ وَلَا يُجَارُ عَلَيْهِ إِنْ كُنْتُمْ تَعْمَلُونَ ﴿٨٨﴾ سَيَقُولُونَ لِلَّهِ قُلْ فَأَنَّى تُسْحَرُونَ ﴿٨٩﴾ ﴾

«Dis: «À qui appartient la terre et les êtres qui y vivent, si vous savez?». Ils diront: «À Allah». Réponds: «Ne vous rappelez-vous pas [N'allez-vous pas tirer profit du rappel]?». Dis: «Qui est le Seigneur des sept cieux et le Seigneur du trône immense?». Ils diront: «[Ils appartiennent] à Allah». Réponds: «Ne craignez-vous donc pas [votre Seigneur]?». Dis: «Qui détient en sa possession toutes choses? Qui protège tandis que, de lui, personne ne peut protéger personne, si vous savez?». Ils diront: «[Cela appartient] à Allah». Réponds: «Comment pouvez-vous donc à ce point vous laisser abuser [tromper]?»» [Al-Mu'minûn: 84-89].

...et comme:

﴿ وَلَئِنْ سَأَلْتَهُمْ مَنْ خَلَقَ السَّمَوَاتِ وَالْأَرْضَ لَيَقُولُنَّ خَلَقَهُنَّ الْعَزِيزُ الْعَلِيمُ ﴿٩١﴾ ﴾

«Si tu leur demandes: «Qui a créé les cieux et la terre?», alors, certainement, ils diront: «Ils ont été créés par le Puissant, l'Omniscient» [Az-Zukhruf: 9].

À ce sujet, il n'y eut d'égarement que partiellement, ceci de la part de certains groupes qui associèrent à Allah autre que lui dans sa rubûbiyya [c'est-à-dire dans sa qualité exclusive de Seigneur et Maître de l'univers, seul à le gouverner et à veiller à sa bonne marche], dont ceux-ci:

1- Les dualistes parmi les zoroastriens et les manichéens:

Ce sont ceux qui croient que le monde émane de deux créateurs: le dieu de la lumière qui crée le bien et le dieu des ténèbres qui crée le mal ! Ils sont unanimes à dire que la lumière est meilleure que les ténèbres mais divergent quant à la nature éternelle ou engendrée des ténèbres.

2- Les chrétiens:

Eux croient à la trinité. Ils disent que Dieu, qu'ils prétendent pourtant unique, c'est trois hypostases: le Père, le Fils et le Saint Esprit.

Cependant, ils ne disent pas que le monde a trois créateurs distincts. Au contraire, ils sont unanimes à dire qu'il est le fait d'un seul Créateur.

3- Les idolâtres arabes:

Ce sont ceux qui affirmaient que leurs divinités pouvaient apporter quelque bien ou causer quelque mal, ou qu'elles pouvaient agir sur la création, et qui pratiquaient la divination au moyen de flèches [divinatoires].

4- Les qadarites négateurs:

Ce sont ceux qui affirment que «l'homme crée lui-même l'acte qu'il accomplit», indépendamment d'Allah.

Tous ces égarements sont rejetés par la fitra, la raison, les sens et les textes révélés, qui tous prouvent que le Seigneur, exalté soit-il, est le seul auteur de la création, le seul qui possède la royauté et le seul qui exerce l'autorité. Allah (ﷻ) dit:

﴿ مَا اتَّخَذَ اللَّهُ مِنْ وَلَدٍ وَمَا كَانَ مَعَهُ مِنْ إِلَهٍ إِذًا لَذَهَبَ كُلُّ إِلَهٍ بِمَا خَلَقَ وَلَعَلَّ بَعْضُهُمْ عَلَىٰ بَعْضٍ سُبْحٰنَ اللَّهِ عَمَّا يُصِفُونَ ﴾

«Allah ne s'est doté d'aucun enfant et il ne coexiste avec lui aucune divinité, car autrement chaque dieu s'en irait avec ce qu'il aurait créé et certains domineraient d'autres. Exalté soit Allah qui est loin [bien au-dessus] de ce qu'ils prétendent» [Al-Mu'minûn: 91].

En effet, le dieu véritable est nécessairement créateur tout-puissant et aussi capable de réaliser parfaitement tout ce qu'il veut. S'il avait un associé [dans sa qualité divine], celui-ci [aussi] créerait et accomplirait tout ce qu'il voudrait. À partir de là, l'une des deux hypothèses suivantes est forcément vraie:

Chacun des deux dieux se réserve exclusivement ce qu'il a créé et exerce son autorité de façon indépendante. L'harmonie qui régit la création rejette cette hypothèse.

Il se produit entre eux une concurrence pour la suprématie et la domination. Supposons que l'un veuille mouvoir un corps et l'autre veuille le rendre immobile, ou bien que l'un veuille donner la vie à une chose pendant que l'autre cherche à la faire mourir. Dès lors, [trois hypothèses se dégagent:] ou bien leurs volontés à tous les deux se réalisent, ou la volonté d'un seul des deux seulement se concrétise, ou bien aucun des deux ne parvient à son but. Les première et troisième hypothèses sont impossibles car elles sont antinomiques. En effet, elles ne peuvent être toutes les deux

vraies ni toutes les deux fausses. Il en découle nécessairement que c'est la deuxième hypothèse qui est vraie et celui qui obtient gain de cause est le dieu capable, l'autre ne pouvant être valablement un dieu. On aboutit en fin de compte à l'affirmation de l'existence d'un unique dieu, d'un unique créateur (khâliq), d'un unique souverain (malik/mâlik) et d'un unique Pourvoyeur-Organisateur (mudabbir).

Ceci est ce qu'on appelle «la preuve par incompatibilité mutuelle» (dalîl at-tamânu').

III. Croire à sa ulûhiyya (son droit exclusif au culte)

Cela consiste à croire fermement que seul Allah est le «dieu adoré» (ilâh) véritable, qu'il n'y a que lui qui mérite d'être vénéré, à l'exclusion de tout autre.

En effet, le sens de «ilâh» (dieu) est «ma'lûh» (qui est vénéré en tant que divinité), c'est-à-dire «ma'bûd» (celui qui est adoré), autrement dit «celui que les cœurs chérissent/vènèrent et auquel ils vouent un immense amour et un respect total». La vénération/adoration (ibâda) consiste fondamentalement en le parfait amour accompagné d'humilité, de soumission et d'exaltation [glorification] parfaites. Or, cela ne peut être voué qu'au dieu unique. Cette croyance, c'est le plus sublime des témoignages qui la rapporte, dû au plus sublime des témoins, via la plus sublime source de témoignage qui soit. En effet, Allah (ﷻ) dit:

﴿ شَهِدَ اللَّهُ أَنَّهُ لَا إِلَهَ إِلَّا هُوَ وَالْمَلَائِكَةُ وَأُولُو الْعِلْمِ قَائِمًا بِالْقِسْطِ لَا إِلَهَ إِلَّا هُوَ الْعَزِيزُ الْحَكِيمُ ﴾ (١٨)

«Allah témoigne qu'il n'y a pas de dieu [vénéré à bon droit] hormis lui, en témoignent aussi les anges et les détenteurs de science, lui qui toujours agit avec justice. Point de dieu [vénéré à bon droit] hormis lui, le Puissant, le Sage!» [Âl 'Imrân: 18].

Il dit [également]:

﴿ وَإِلَهُكُمْ إِلَهٌ وَاحِدٌ لَا إِلَهَ إِلَّا هُوَ الرَّحْمَنُ الرَّحِيمُ ﴾ (١٦٣)

«Votre dieu est un dieu unique. Point de dieu [vénéré à bon droit] hormis lui, le Tout-Miséricordieux, le Très-Miséricordieux» [Al-Baqara: 163].

Allah a créé toute sa création, humains et djinns, dans le but qu'ils l'adorent lui seul, bien qu'il n'ait nullement besoin d'eux. Il dit:

﴿ وَمَا خَلَقْتُ الْجِنَّ وَالْإِنْسَ إِلَّا لِيَعْبُدُونِ ﴿٥٦﴾ مَا أُرِيدُ مِنْهُمْ مِنْ رِزْقٍ وَمَا أُرِيدُ أَنْ يُطْعَمُونِ ﴿٥٧﴾ ﴾

«Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils m'adorent. Je ne désire d'eux aucune subsistance et je ne désire nullement qu'ils me nourrissent» [Adh-Dhâriyât: 56 & 57].

Il a envoyé tous ses messagers aux hommes pour qu'ils établissent cette croyance et qu'ils les appellent à lui consacrer la vénération en toute exclusivité et à bannir le chirk [le paganisme, l'idolâtrie, le polythéisme et tout manquement à l'exclusivité du culte à Allah]. Il (ﷻ) dit:

﴿ وَلَقَدْ بَعَثْنَا فِي كُلِّ أُمَّةٍ رَسُولًا أَنِ اعْبُدُوا اللَّهَ وَاجْتَنِبُوا الطَّاغُوتَ ﴾

«Nous avons envoyé à chaque communauté un messenger [leur disant]: «Adorez Allah et fuyez les faux dieux [les idoles]»» [An-Nahl: 36].

Chacun [des messagers] prit alors la parole devant son peuple [pour dire]:

﴿ يٰقَوْمِ اعْبُدُوا اللَّهَ مَا لَكُم مِّنْ إِلَهِ غَيْرُهُ ﴾

«Ô mon peuple ! Adorez Allah ! Vous n'avez pas de dieu [digne d'adoration] autre que lui» [Al-A`râf: 59, 65, 73 & 85 ; Hûd: 50, 61 & 84 ; al-Mu`minûn:23].

Allah (ﷻ) dit:

﴿ وَمَا أَرْسَلْنَا مِنْ قَبْلِكَ مِنْ رَسُولٍ إِلَّا نُوحِيَ إِلَيْهِ أَنَّهُ لَا إِلَهَ إِلَّا أَنَا فَاعْبُدُونِ ﴿٢٥﴾ ﴾

«Nous n'avons pas envoyé avant toi de messenger sans lui révéler: «Point de dieu [digne d'adoration] autre que moi. Adorez-moi donc [exclusivement]»» [Al-Anbiyâ': 25].

La réalisation de cette croyance implique que toutes les formes d'adoration doivent lui être vouées exclusivement. Quiconque en consacre [fût-ce une seule d'entre elles] à autre qu'Allah devient alors un muchrik (païen, idolâtre, polythéiste) et un mécréant (kâfir). Elles sont [ces adorations] de plusieurs sortes:

1- Le culte faisant intervenir le cœur

Parmi les adorations faisant intervenir le cœur il y a l'amour (al-maḥabbâ). Allah (ﷻ) dit:

﴿وَمِنَ النَّاسِ مَن يَتَّخِذُ مِن دُونِ اللَّهِ أَندَادًا يُحِبُّوهُمْ كَحُبِّ اللَّهِ وَالَّذِينَ ءَامَنُوا أَشَدُّ حُبًّا لِلَّهِ﴾

«Il est des gens qui se donnent, en dehors d'Allah, des dieux qu'ils prennent comme des égaux à lui, et qu'ils aiment d'un amour comme celui voué à Allah, mais les croyants aiment Allah bien plus intensément» [Al-Baqara: 165].

Il y a la crainte (al-khawf). Allah (ﷻ) dit:

﴿فَلَا تَخَافُوهُمْ وَخَافُوا مِنِّي إِن كُنتُمْ مُّؤْمِنِينَ﴾

«Ne les craignez donc pas mais plutôt craignez-moi si vous avez la foi» [Al-Imrân: 175].

Il y a également l'espoir (ar-rajâ'). Allah (ﷻ) dit:

﴿قُلْ إِنَّمَا أَنَا بَشَرٌ مِّثْلُكُمْ يُوحَىٰ إِلَيَّ أَنَّمَا إِلَهُكُمُ اللَّهُ وَحْدَهُ فَمَن كَانَ يَرْجُوا لِقَاءَ رَبِّهِ فَلْيَعْمَلْ عَمَلًا صَالِحًا وَلَا يُشْرِكْ بِعِبَادَةِ رَبِّهِ ۚ﴾
﴿أحداً﴾

«Dis: «Je ne suis qu'un être humain comme vous, [mais simplement] il m'est révélé que votre dieu est un dieu unique; donc, quiconque espère la rencontre avec son Seigneur, qu'il accomplisse une oeuvre bonne et, dans l'adoration de son Seigneur à laquelle il s'adonne, qu'il ne lui associe personne»» [Al-Kahf: 110].

Ces trois formes d'adorations sont les principales adorations qui se réalisent par le cœur. Allah (ﷻ) dit:

﴿أُولَٰئِكَ الَّذِينَ يَدْعُونَ يَبْتَغُونَ إِلَىٰ رَبِّهِمُ الْوَسِيلَةَ أَيُّهُمْ أَقْرَبُ وَيَرْجُونَ رَحْمَتَهُ وَيَخَافُونَ عَذَابَهُ﴾

«Ceux-là qu'ils invoquent [en dehors d'Allah], cherchent [eux-mêmes] le moyen de se rapprocher de leur Seigneur, chacun voulant être le plus proche, tandis qu'ils espèrent sa miséricorde et craignent son châtiment» [Al-Isrâ': 57].

On ne se limite pas à certaines d'entre elles seulement. En effet, celui qui adore Allah en ne concevant que de la crainte (khawf) est un *harûri* [c'est-à-dire un *kharijite*]. Celui qui adore Allah uniquement sur la base de l'espoir (rajâ') est un *murjite*. Quant à celui qui adore Allah uniquement par amour, celui-là est un *hérétique*/un *hétérodoxe* (*zindîq*). Enfin, celui qui vénère Allah, mû à la fois par l'amour, la crainte et l'espoir, voilà le vrai et pur monothéiste.

Le bon état du cœur est la condition nécessaire pour le bon état du corps, comme

cela est affirmé dans le hadith: «Il y a dans le corps un morceau de chair, quand il va bien c'est tout le corps qui va bien, et quand il va mal, c'est tout le corps qui va mal. Il s'agit du cœur». Rapporté par les deux cheikhs⁹.

2- Le culte faisant intervenir la langue

Parmi les adorations faisant intervenir la langue il y a l'invocation (du`â'). Allah (ﷻ) dit:

﴿وَأَنَّ الْمَسَاجِدَ لِلَّهِ فَلَا تَدْعُوا مَعَ اللَّهِ أَحَدًا﴾ (١٨)

«Les mosquées sont dédiées à Allah. N'invoquez donc personne avec Allah» [Al-Jinn: 18].

Il y a aussi la demande de protection (al-isti`âdha). Allah (ﷻ) dit:

﴿قُلْ أَعُوذُ بِرَبِّ الْفَلَقِ﴾ (١)

«Dis: «Je demande protection au Seigneur de l'aube surgissante»» [Al-Falaq: 1].

﴿قُلْ أَعُوذُ بِرَبِّ الْفَلَقِ﴾ (١)

«Dis: «Je demande protection au Seigneur des hommes»» [An-Nâs: 1].

Il y a aussi l'imploration pour demander le secours (al-istighâtha). Allah (ﷻ) dit:

﴿إِذْ تَسْتَغِيثُونَ رَبَّكُمْ فَاسْتَجَبْ لَكُمْ﴾

«...lorsque vous implorâtes le secours de votre Seigneur et qu'il vous exauça» [Al-Anfâl: 9].

Il y a aussi l'évocation [d'Allah] (adh-dhikr) sous toutes ses formes. Allah (ﷻ) dit:

﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ ءَامَنُوا اذْكُرُوا اللَّهَ ذِكْرًا كَثِيرًا﴾ (٤١)

«Ô croyants ! Évoquez Allah abondamment» [Al-Ahẓâb: 41].

Il y a aussi la lecture [du Qur'ân] (at-tilâwa). Allah (ﷻ) dit:

﴿اتْلُ مَا أُوحِيَ إِلَيْكَ مِنَ الْكِتَابِ﴾

«Récite ce qui t'a été révélé du Livre» [Al-`Ankabût: 45].

9 Rapporté par al-Bukhârî sous le numéro (52) et par Muslim sous le numéro (1599), d'après an-Nu`mân ibn Bachîr.

Il y a également, de façon générale, toutes les bonnes paroles (al-kalim at-ṭayyib). Allah (ﷻ) dit:

﴿إِلَيْهِ يَصْعَدُ الْكَلِمُ الطَّيِّبُ﴾

«Vers lui s'élèvent les bonnes paroles» [Fâṭir: 10].

Et cetera.

3- Le culte faisant intervenir le corps.

Ceci à l'exemple de la prière rituelle (ṣalât) et de l'acte de sacrifier un animal (naḥr). Allah (ﷻ) dit:

﴿قُلْ إِنَّ صَلَاتِي وَنُسُكِي وَمَحْيَايَ وَمَمَاتِي لِلرَّبِّ الْعَلِيمِ﴾ (١١٣)

«Dis: «Ma ṣalât (ma prière), mon sacrifice [d'animaux], ma vie et ma mort sont voués à Allah, Seigneur des mondes»» [al-An`âm: 162].

Il dit aussi:

﴿فَصَلِّ لِرَبِّكَ وَأَحْرَسْ﴾ (٢)

«Accomplis donc la ṣalât pour ton Seigneur et [pour lui] sacrifie» [al-Kawthar: 2].

Il y a également le ṭawâf (les circumambulations). Allah (ﷻ) dit:

﴿وَلِيَطُوفُوا بِالْبَيْتِ الْعَتِيقِ﴾ (٢١)

«...et qu'ils fassent les circumambulations autour de la Maison Antique [la Kaaba]» [al-Ḥajj: 29].

Il y a aussi l'acte d'enlever du chemin ce qui est nuisible. Le Prophète ﷺ a dit à propos des parties constituantes de la foi: «La plus basse consiste à retirer du chemin ce qui est nuisible [aux passants]¹⁰». Et cetera.

4- Le culte faisant intervenir les biens/les richesses.

Ceci à l'instar des dépenses faites dans un but cultuel, comme les «aumônes obligatoires» (zakawât, sing.: zakât), les aumônes volontaires (ṣadaqât), les legs, les awqâf¹¹ (sing.: waqf), et autres libéralités. Allah (ﷻ) dit:

10 Rapporté par Muslim au numéro (35), d'après Abû Hurayra.

11 C'est-à-dire les donations à titre perpétuel de biens en usufruit pendant que les nues-propriétés sont rendues inaliénables.

﴿إِنَّمَا الصَّدَقَتُ لِلْفُقَرَاءِ وَالْمَسْكِينِ وَالْعَمِلِينَ عَلَيْهَا وَالْمَوْلَى فُلُوبِهِمْ فِي الرِّقَابِ وَالْغَدِيرِينَ وَفِي سَبِيلِ اللَّهِ وَأَبْنِ السَّبِيلِ فَرِيضَةً مِّنَ اللَّهِ وَاللَّهُ عَلِيمٌ حَكِيمٌ ﴿٦٠﴾﴾

«Les aumônes sont destinées uniquement aux miséreux, aux pauvres, à ceux qui y sont préposés, à ceux qui sont à rallier, à la libération des individus [captifs ou esclaves], aux endettés, au combat dans le sentier d'Allah et au voyageur [dans le besoin, confronté à une adversité loin de chez lui]. Ceci est une prescription d'Allah [à caractère obligatoire]. Or, Allah est Savant et Sage» [At-Tawba: 60].

Allah (ﷻ) dit:

﴿وَمِنَ الْأَعْرَابِ مَن يُؤْمِنُ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ وَيَتَّخِذُ مَا يُنْفِقُ قُرْبَاتٍ عِنْدَ اللَّهِ وَصَلَوَاتِ الرَّسُولِ أَلَا إِنَّهَا قُرْبَةٌ لَهُمْ سِذَّخَهُمُ اللَّهُ فِي رَحْمَتِهِ إِنَّ اللَّهَ عَفُورٌ رَّحِيمٌ ﴿٩٩﴾﴾

«Il est des bédouins qui croient en Allah et au jour dernier et considèrent ce qu'ils dépensent comme un moyen de se rapprocher d'Allah et de gagner les prières [les invocations] du Messager. Assurément, cela est compté pour eux comme un moyen de se rapprocher de lui [d'acquérir sa satisfaction]. Allah les admittra dans sa miséricorde. Allah est Très Pardonneur et Très Miséricordieux» [At-Tawba: 99].

...comme [dépenses faites dans un but culturel, il y a aussi le fait de] donner à manger [par charité]. Allah (ﷻ) dit:

﴿وَيُطْعَمُونَ عَلَىٰ حَيْبِهِ مَسْكِينًا وَيَتِيمًا وَأَسِيرًا ﴿٨﴾ إِنَّمَا نَطْعَمُكُمْ لَوَجْهِ اللَّهِ لَا نُرِيدُ مِنكُمْ جَزَاءً وَلَا شُكْرًا ﴿٩﴾﴾

«Ils donnent la nourriture au pauvre, à l'orphelin et au prisonnier bien qu'eux-mêmes la désirent [cette nourriture qu'ils donnent]. «C'est pour le plaisir d'Allah que nous vous nourrissons, [disent-ils], nous n'attendons de vous ni récompense ni gratitude» [Al-Insân: 8 & 9].

Croire à la ulûhiyya d'Allah [c'est-à-dire à son droit exclusif à l'adoration] est une implication et une conséquence [logique] nécessaire de la croyance à sa rubûbiyya [à sa qualité de Seigneur, Créateur et Pourvoyeur de la création]. En effet, quiconque reconnaît qu'Allah est le Créateur, le «Souverain-Propriétaire», et le «Pourvoyeur-Organisateur», est nécessairement amené à reconnaître son droit à l'adoration et à le vénérer lui seul. Allah confondit les païens en partant de cette

reconnaissance [puisqu'en effet ils reconnaissaient sa rubûbiyya], et ceci en maints passages de son livre, comme par exemple:

﴿يَا أَيُّهَا النَّاسُ اعْبُدُوا رَبَّكُمُ الَّذِي خَلَقَكُمْ وَالَّذِينَ مِنْ قَبْلِكُمْ لَعَلَّكُمْ تَتَّقُونَ ﴿٢١﴾ الَّذِي جَعَلَ لَكُمُ الْأَرْضَ فِرَاشًا وَالسَّمَاءَ بِنَاءً وَأَنْزَلَ مِنَ السَّمَاءِ مَاءً فَأَخْرَجَ بِهِ مِنَ الثَّمَرَاتِ رِزْقًا لَكُمْ فَلَا تَجْعَلُوا لِلَّهِ أُندَادًا وَأَنْتُمْ تَعْلَمُونَ ﴿٢٢﴾﴾

«Ô gens ! Adorez votre Seigneur qui vous a créés, vous et ceux qui vécurent avant vous, ainsi acquerrez-vous la piété. Il vous a fait de la terre un lit, et du ciel, un toit. Il fait pleuvoir du ciel une eau avec laquelle il fait sortir des fruits comme nourriture pour vous. Ne lui attribuez donc pas d'égaux alors que vous savez» [Al-Baqara: 21 & 22].

﴿قُلْ مَنْ يَرْزُقُكُمْ مِنَ السَّمَاءِ وَالْأَرْضِ أَمَّنْ يَمْلِكُ السَّمْعَ وَالْأَبْصَرَ وَمَنْ يُخْرِجُ الْحَيَّ مِنَ الْمَيِّتِ وَمَنْ يُخْرِجُ الْمَيِّتَ مِنَ الْحَيِّ وَمَنْ يُدِيرُ الْأُمُورَ فَسَيَقُولُونَ اللَّهُ فَقُلْ أَفَلَا تُنْقَوْنَ ﴿٣١﴾ فَذَلِكُمْ اللَّهُ رَبُّكُمْ الْحَقُّ فَمَاذَا بَعَدَ الْحَقِّ إِلَّا الضَّلَالُ فَأَنَّى تُصْرَفُونَ ﴿٣٢﴾﴾

«Dis: «Qui vous procure votre subsistance à partir du ciel et de la terre? Qui détient [le pouvoir de contrôler] l'ouïe et la vue? Qui fait sortir le vivant du mort et fait sortir le mort du vivant? Qui dirige [toute chose]?» Ils répondront: «[C'est] Allah». Dis: «Ne [le] redoutez-vous pas?». Tel est Allah, votre Seigneur véritable. Qu'y a-t-il en dehors de la vérité sinon l'égarement? Comment alors pouvez-vous [en] être détournés?» [Yûnus: 31 & 32].

﴿قُلِ الْحَمْدُ لِلَّهِ وَسَلَامٌ عَلَىٰ عِبَادِهِ الَّذِينَ اصْطَفَىٰ ؕ اللَّهُ خَيْرٌ مِمَّا يَشْرِكُونَ ﴿٥٩﴾ أَمَّنْ خَلَقَ السَّمَوَاتِ وَالْأَرْضَ وَأَنْزَلَ لَكُمْ مِنَ السَّمَاءِ مَاءً فَأَنْبَتْنَا بِهِ حَدَائِقَ ذَاتَ بَهْجَةٍ مِمَّا كَانَتْ لَكُمْ أَنْ تَنْبِتُوا شَجَرَهَا ؕ أَلَمْ يَعْزِمْ عَلَىٰ رَبِّهِمْ قَوْمٌ يَبْعِدُونَ ﴿٦٠﴾ أَمَّنْ جَعَلَ الْأَرْضَ قَرَارًا وَجَعَلَ خِلَالَهَا أَنْهَارًا وَجَعَلَ لَهَا رَوَاسِيَ وَجَعَلَ بَيْنَ الْبَحْرَيْنِ حَاجِزًا ؕ أَلَمْ يَعْزِمْ عَلَىٰ رَبِّهِمْ قَوْمٌ يَبْعِدُونَ ﴿٦١﴾ أَمَّنْ يُجِيبُ الْمُضْطَرَّ إِذَا دَعَاهُ وَيَكْشِفُ السُّوءَ وَيَجْعَلُكُمْ خُلَفَاءَ الْأَرْضِ ؕ أَلَمْ يَعْزِمْ عَلَىٰ رَبِّهِمْ قَوْمٌ يَبْعِدُونَ ﴿٦٢﴾ أَمَّنْ يَهْدِيكُمْ فِي ظُلُمَاتِ اللَّيْلِ وَالْبَحْرِ وَمَنْ يُرْسِلِ الرِّيحَ بُشْرًا بَيْنَ يَدَيْ رَحْمَتِهِ ؕ أَلَمْ يَعْزِمْ عَلَىٰ رَبِّهِمْ قَوْمٌ يَبْعِدُونَ ﴿٦٣﴾ أَمَّنْ يَبْدَأُ الْخَلْقَ ثُمَّ يُعِيدُهُ وَمَنْ يَرْزُقُكُمْ مِنَ السَّمَاءِ وَالْأَرْضِ ؕ أَلَمْ يَعْزِمْ عَلَىٰ رَبِّهِمْ قَوْمٌ يَبْعِدُونَ ﴿٦٤﴾﴾

«Dis: «Louange à Allah et que la paix soit sur ses serviteurs qu'il a élus». Est-ce Allah qui est meilleur ou bien ce qu'ils vénèrent à égalité [avec Allah]? C'est plutôt

celui qui a créé les cieux et la terre, et celui qui a, pour vous, fait pleuvoir du ciel une eau avec laquelle nous fîmes pousser des vergers éclatants de splendeur. Vous n'auriez jamais pu [par vous-mêmes] y faire pousser les arbres qui s'y trouvent. Y aurait-il donc un autre dieu avec Allah [méritant comme lui d'être vénéré]? Mais ce sont des gens qui attribuent des égaux [à Allah, s'agissant du droit à d'être]. C'est plutôt celui qui fit de la terre un lieu stable, terre à la surface de laquelle il fit couler des rivières et qu'il dota de montagnes bien ancrées. Il a aussi placé entre les deux eaux une séparation. Y aurait-il donc un autre dieu avec Allah [méritant comme lui d'être vénéré]? Mais la plupart ne savent pas. C'est plutôt celui qui exauce la personne en proie à la détresse quand elle l'implore, celui qui dissipe le malheur, et qui vous fait vous succéder les uns les autres sur la terre. Y aurait-il donc un autre dieu avec Allah [méritant comme lui d'être vénéré]? Mais vous ne vous rappelez guère. C'est plutôt celui qui vous guide au milieu des ténèbres de la terre ferme et sur mer; et qui envoie les vents en tant qu'heureuse annonce précédant son bienfait [la pluie]. Y aurait-il donc un autre dieu avec Allah [méritant comme lui d'être vénéré]? Bien loin de lui qu'on lui attribue un quelconque associé ! C'est plutôt celui qui produisit la première fois la création, et qui ensuite la réitérera, et celui qui vous procure votre subsistance à partir du ciel et de la terre. Y aurait-il donc un autre dieu avec Allah [méritant comme lui d'être vénéré]? Dis: «Apportez votre preuve, si vous êtes véridiques !» [An-Naml: 59-64].

Allah (ﷻ) leur a ainsi exposé la preuve de l'unicité dite de la ulûhiyya [c'est-à-dire le droit d'Allah à bénéficier d'une vénération exclusive] en partant de leur reconnaissance de l'unicité dite de la rubûbiyya [c'est-à-dire le fait qu'Allah soit le Seigneur/ Créateur/pourvoyeur de la création].

Allah (ﷻ) a également nié aux idoles des païens la ulûhiyya [le droit d'être vénérées] du fait qu'elles n'ont rien de la rubûbiyya [aucune des qualités du Seigneur, consistant à créer, contrôler la création, en assurer la bonne marche, subvenir aux besoins, etc.]. Il (ﷻ) dit:

﴿ أَشْرِكُونَ مَا لَا يَخْلُقُ شَيْئًا وَهُمْ يُخْلَقُونَ ﴿١١١﴾ وَلَا يَسْتَطِيعُونَ لَهُمْ نَصْرًا وَلَا أَنفُسَهُمْ يَنْصُرُونَ ﴿١١٢﴾ وَإِنْ تَدْعُوهُمْ إِلَىٰ الْهُدَىٰ لَا يَتَّبِعُوكُمْ سَوَاءَ عَلَيْهِمْ أَدْعَوْتُمُوهُمْ أَمْ أَنْتُمْ صَامِتُونَ ﴿١١٣﴾ إِنَّ الَّذِينَ تَدْعُونَ مِنْ دُونِ اللَّهِ عِبَادٌ أَمْثَالِكُمْ فَادْعُوهُمْ فَلْيَسْتَجِيبُوا لَكُمْ إِنْ كُنْتُمْ صَادِقِينَ ﴿١١٤﴾ أَلَهُمْ أَنْجُلٌ يَمْسُحُونَ بِهَا أَمْ لَهُمْ آيْدٍ يَبْطِشُونَ بِهَا أَمْ لَهُمْ أَعْيُنٌ يُبْصِرُونَ بِهَا أَمْ لَهُمْ آذَانٌ يَسْمَعُونَ بِهَا قُلِ ادْعُوا شُرَكَاءَكُمْ ثُمَّ كِيدُوا فَلَا تُنظِرُونَ ﴿١١٥﴾

إِنَّ وِلِيَّ اللَّهِ الَّذِي نَزَلَ الْكِتَابُ وَهُوَ يَتَوَلَّى الصَّالِحِينَ ﴿١١٣﴾ وَالَّذِينَ تَدْعُونَ مِنْ دُونِهِ لَا يَسْتَجِيبُونَ نَصَرَكُمْ وَلَا أَنفُسَهُمْ يَصْرُونَ ﴿١١٧﴾ وَإِنْ تَدْعُوهُمْ إِلَى الْهُدَى لَا يَسْمَعُوا وَتَرَاهُمْ يَنْظُرُونَ إِلَيْكَ وَهُمْ لَا يُبْصِرُونَ ﴿١١٨﴾

«Vénèrent-ils [à l'égal d'Allah] des dieux qui ne créent rien mais qui sont au contraire eux-mêmes créés, et qui sont dans l'incapacité de leur apporter aucun secours ni ne peuvent par eux-mêmes se tirer d'affaire? Si vous les appelez au chemin droit, ils ne vous suivent pas. Il est égal que vous les appeliez ou que vous vous taisiez. Ceux que vous invoquez en dehors d'Allah sont des créatures [d'Allah] comme vous. Si ce que vous prétendez est vrai, invoquez-les et qu'ils vous exaucent donc ! Ont-ils des jambes pour marcher, des mains pour frapper, des yeux pour voir, des oreilles pour entendre? Dis [-leur, ô Prophète]: «Invoquez donc vos divinités [que vous vénérez à l'égal d'Allah] puis complotez contre moi sans m'accorder aucun délai. Vraiment, mon protecteur, c'est Allah, lui qui a révélé le livre. Or, c'est lui qui prend sous sa protection les hommes de bien. Ceux que vous priez en dehors de lui sont incapables de vous secourir ou de se défendre eux-mêmes. Si vous les appelez au chemin droit, ils ne vous entendent pas. Tu les vois qui semblent te regarder, mais ils ne voient pas» [Al-A`râf: 191-198]

Il (ﷺ) dit aussi:

﴿وَاتَّخَذُوا مِنْ دُونِهِ ءَالِهَةً لَا يَخْلُقُونَ شَيْئًا وَهُمْ يُخْلَقُونَ وَلَا يَمْلِكُونَ لِأَنفُسِهِمْ ضَرًّا وَلَا نَفْعًا وَلَا يَمْلِكُونَ مَوْتًا وَلَا حَيَاةً وَلَا نُشُورًا ﴿٢﴾﴾

«Ils adoptèrent en dehors de lui des dieux qui ne créent rien mais que l'on crée, qui ne peuvent ni mal ni bien pour eux-mêmes, et qui ne sont capables de donner ni la mort ni la vie, ni de ressusciter» [Al-Furqân: 3].

Il (ﷺ) dit également:

﴿قُلْ ادْعُوا الَّذِينَ زَعَمْتُمْ مِنْ دُونِ اللَّهِ لَا يَمْلِكُونَ مِثْقَالَ ذَرَّةٍ فِي السَّمَوَاتِ وَلَا فِي الْأَرْضِ وَمَا لَهُمْ فِيهَا مِنْ شَرْكٍ وَمَا لَهُ مِنْهُمْ مِنْ ظَهِيرٍ ﴿٢٢﴾ وَلَا تَنْفَعُ الشَّفَعَةُ عِنْدَهُ إِلَّا لِمَنْ أَذِنَ لَهُ. حَتَّىٰ إِذَا فُزِعَ عَنْ قُلُوبِهِمْ قَالُوا مَاذَا قَالَ رَبُّكُمْ قَالُوا الْحَقُّ وَهُوَ الْعَلِيُّ الْكَبِيرُ ﴿٢٣﴾﴾

«Dis: Invoquez ceux que vous prétendez [être des dieux] en dehors d'Allah alors qu'ils ne détiennent pas même le poids d'une poussière dans les cieux ou sur terre. Ils n'y possèdent pas la moindre chose, pas même en étant associés [avec

Allah dans sa possession] tandis que lui [Allah] n'a aucun d'entre eux comme soutien. L'intercession auprès de lui ne pourra profiter qu'en faveur de celui à qui il aura donné son accord. Puis lorsque ce qui subjuguait leurs cœurs se sera dissipé [=lorsque la stupeur/la frayeur qui aura touché les anges sera passée], ils demanderont: Qu'a dit votre Seigneur? On répondra: [Il a dit] la vérité. Il est le Très-Haut, le Sublime» [Saba': 22 & 23].

C'est la raison pour laquelle, le chirk dans l'adoration d'Allah (ﷻ) est:

1- La plus grande des injustices: Allah (ﷻ) dit:

﴿إِنَّ الشِّرْكَ لَظُلْمٌ عَظِيمٌ﴾ (١٣)

«Le chirk est une grande injustice» [Luqmân: 13].

Il en est ainsi parce que cela équivaut à un dénigrement envers le Seigneur de l'univers, à attribuer à quelqu'un d'autre son droit le plus exclusif, et à lui assigner un égal. En effet, Allah (ﷻ) dit:

﴿ثُمَّ الَّذِينَ كَفَرُوا بِرَبِّهِمْ يَعْدِلُونَ﴾ (١)

«Les mécréants, après cela, attribuent des égaux à leur Seigneur [Allah]» [Al-An`âm: 1].

2- Le plus grave des péchés: le Prophète (ﷺ) a dit: «Voulez-vous que je vous informe du plus grave péché qui soit?». Il dit cela trois fois. On lui répondit: «Bien-sûr, ô messager d'Allah». Il dit alors: «Donner à Allah des égaux...», etc. jusqu'à la fin du hadith rapporté par les deux cheikhs¹².

3- La plus importante des fautes: on demanda au Prophète (ﷺ): «Quelle faute est la plus importante aux yeux d'Allah?». Il répondit: «Que tu attribues à Allah un égal alors que c'est lui qui t'a créé». Rapporté par les deux cheikhs¹³.

4- Un renversement de la fiṭra [la saine nature innée] et un saut dans l'égarement: Allah (ﷻ) dit:

﴿وَمَنْ يُشْرِكْ بِاللَّهِ فَكَأَنَّمَا خَرَّ مِنَ السَّمَاءِ فَتَخَطَفَهُ الطَّيْرُ أَوْ تَهْوَى بِهِ الرِّيحُ فِي مَكَانٍ سَحِيقٍ﴾ (٣١)

12 Rapporté par al-Bukhârî au numéro (2654) et par Muslim au numéro (87), d'après Abû Bakra.

13 Rapporté par al-Bukhârî au numéro (4477) et par Muslim au numéro (86), d'après `Abdu'llâh ibn Mas`ûd. On y lit, chez les deux, que c'est Ibn Mas`ûd qui pose la question.

«Celui qui vénère autre qu'Allah, c'est comme s'il chute dans le vide depuis le ciel, ou est happé par les oiseaux, ou est jeté par le vent en une terre lointaine» [Al-Hajj: 31].

À cause de l'extrême gravité du chirk, le Seigneur (ﷻ) a prévu pour celui qui s'en rend coupable un certain nombre de sentences en ce monde et dans l'au-delà, parmi lesquelles il y a:

1- L'absence de pardon

Allah (ﷻ) dit:

﴿إِنَّ اللَّهَ لَا يَغْفِرُ أَنْ يُشْرَكَ بِهِ وَيَغْفِرُ مَا دُونَ ذَلِكَ لِمَنْ يَشَاءُ وَمَنْ يُشْرِكْ بِاللَّهِ فَقَدْ افْتَرَىٰ إِثْمًا عَظِيمًا﴾ (٤٨)

«Allah ne pardonne pas qu'on lui attribue un associé [qu'on vénère avec lui autre que lui]. En revanche, il pardonne ce qui est moins [grave] que ça à qui il veut. Quiconque vénère avec Allah autre que lui commet alors un énorme péché» [An-Nisâ': 48].

2- La privation du paradis et l'éternité en enfer

Allah (ﷻ) dit:

﴿إِنَّهُم مِّنْ يُشْرِكُونَ بِاللَّهِ فَقَدْ حَرَّمَ اللَّهُ عَلَيْهِ الْجَنَّةَ وَمَأْوَاهُ النَّارُ وَمَا لِلظَّالِمِينَ مِنْ أَنْصَارٍ﴾ (٧٢)

«Assurément, quiconque attribue un associé à Allah, Allah lui interdit le paradis, sa demeure sera le feu [de l'enfer] et il n'y aura, pour les injustes, personne pour les secourir» [Al-Mâ'ida: 72].

3- L'annulation de toutes les œuvres accomplies

Allah (ﷻ) dit:

﴿وَلَقَدْ أَوْحَىٰ إِلَيْكَ وَإِلَى الَّذِينَ مِن قَبْلِكَ لَئِن أَشْرَكْتَ لَيَحْبَطَنَّ عَمَلُكَ وَلَتَكُونَنَّ مِنَ الْخَاسِرِينَ﴾ (١٠)

«Il t'a été révélé, à toi et à ceux qui t'ont précédé [que]: «Si tu adores autre qu'Allah, tes œuvres seront annulées et tu seras très certainement du nombre des perdants» [Az-Zumar: 65].

4- L'abolition du caractère inviolable de la vie et des biens

Allah (ﷻ) dit:

﴿ فَإِذَا انسَلَخَ الْأَشْهُرُ الْحُرْمُ فَاقْتُلُوا الْمُشْرِكِينَ حَيْثُ وَجَدْتُمُوهُمْ وَخُذُوهُمْ وَأَحْصُرُوهُمْ وَأَقْعُدُوا لَهُمْ كُلَّ مَرْصِدٍ ۚ وَإِن تَابُوا وَأَقَامُوا الصَّلَاةَ وَآتَوُا الزَّكَاةَ فَخَلُّوا سَبِيلَهُمْ إِنَّ اللَّهَ عَفُورٌ رَّحِيمٌ ﴿٥﴾ ﴾

«À l'expiration des mois sacrés, tuez les idolâtres où que vous les trouviez. Capturez-les, assiégez-les et embusquez-vous à tous les postes d'observation. Si toutefois ils se repentent, pratiquent la ṣalât [prière rituelle] et donnent la zakat, alors laissez-les. En vérité, Allah est Très Pardonneur et Très Miséricordieux» [At-Tawba: 5].

Le Prophète (ﷺ) a dit: «Il m'a été ordonné de combattre les gens jusqu'à ce qu'ils disent: "Point de dieu [méritant le culte] hormis Allah (lâ ilâha illa-llâh)". Qui la prononce aura mis à l'abri de moi ses biens et sa personne, sauf en vertu de ce qu'elle [cette parole] implique. Son jugement [après cela] incombe à Allah». Rapporté par les deux cheikhs¹⁴.

Concernant ce sujet, un certain nombre de communautés humaines se sont fourvoyées, parmi lesquelles:

1- Les idolâtres

Tous autant qu'ils sont, quel que soit ce qu'ils adorent précisément et par quoi Satan les égare. Ce peut être: des arbres, des pierres, des humains, des djinns, des anges, des astres, des animaux.

2- Les nécrolâtres (al-qubûriyyûn, les qubûrî)

Ce sont ceux qui prient et invoquent les défunts enterrés, qui leurs font des vœux, qui leur apportent des offrandes et auxquels ils demandent la réalisation d'un bien et l'éloignement d'un mal.

3- Les sorciers, charlatans et autres devins

Ce sont ceux qui vouent un culte aux djinns en contrepartie de ce qu'ils leur apportent d'informations ou de choses ou en raison des services qu'ils leur rendent.

Étant donné l'extrême gravité du culte voué à autre qu'Allah (chirk), le Prophète

¹⁴ Rapporté par al-Bukhârî au numéro (1399) et par Muslim au numéro (20), d'après Abû Hurayra. Il a été également rapporté par al-Bukhârî au numéro (25) et par Muslim au numéro (22), cette fois-ci d'après Ibn `Umar mais avec une expression additionnelle mentionnant la ṣalât et la zakat.

(ﷺ) a mis en garde contre les causes qui pourraient y amener. Il barra alors les voies qui risquent de conduire à sa pratique. Quelques exemples:

1- Mise en garde contre l'excès vis-à-vis des personnes vertueuses

Le Prophète (ﷺ) a dit: «Prenez garde à l'excès car ce qui perdit les peuples qui vous ont précédés c'est l'excès en matière de religion». Rapporté par Aḥmad, an-Nasâ'î et Ibn Mâjah¹⁵. Il a aussi dit (ﷺ): «Ne m'exaltez pas comme les chrétiens exaltèrent le fils de Maryam car je suis son serviteur. Alors dites: "Le serviteur d'Allah et son messenger"». Rapporté par al-Bukhârî¹⁶.

Fait partie de l'excès à l'égard des personnes vertueuses le fait de «prier par leur entremise» (tawassul). Il y a plusieurs sortes de tawassul:

- L'une consiste en un tawassul équivalent à du chirk, c'est-à-dire un tawassul qui fait complètement sortir la personne de l'islam. C'est quand on les implore [ces personnes vertueuses], en leur demandant de combler des besoins ou de dissiper des malheurs.
- La deuxième sorte est un tawassul innové, mais qui ne va pas jusqu'au chirk. C'est lorsqu'on prie Allah par l'entremise de ce qu'Allah n'a pas permis/légalisé dans sa religion, comme le fait d'invoquer par l'entremise de l'entité physique et tangible des personnes vertueuses [non de leurs actes ou autres considérations abstraites], mais aussi par l'entremise de leur rang [leur noblesse], de leur mérite, du respect qui leur est dû, etc.
- La troisième sorte est un tawassul légalement autorisé. Il consiste à prier en faisant valoir sa foi en Allah, son obéissance à lui, à l'invoquer en faisant usage d'un de ses noms [sublimes] ou en mentionnant l'un de ses attributs [de perfection], ou en évoquant une bonne œuvre que l'on a accomplie [sincèrement pour Allah], ou bien à demander à une personne pieuse [vivante] d'invoquer Allah pour la réalisation d'une affaire d'ordre général.

En revanche, concernant la parole de `Umar où il disait: «Ô Allah nous t'invoquions par l'entremise de notre Prophète (ﷺ) et tu nous accordais la pluie. Main-

15 Rapporté par Aḥmad aux numéros (1851) et (3248), par an-Nasâ'î au numéro (3059) et par Ibn Mâjah au numéro (3029), d'après Ibn `Abbâs.

16 Au numéro (3445), d'après `Umar.

tenant, nous t'invocations par l'intermédiaire de l'oncle de notre Prophète [al-`Abbâs], alors accorde-nous la pluie», parole se trouvant dans un hadith rapporté par al-Bukhârî¹⁷, il s'agit en fait d'un tawassul au moyen de l'invocation prononcée par al-`Abbâs en vertu de sa proximité avec le Prophète (ﷺ), non un tawassul au moyen de sa personne physique. Or, si faire le tawassul au moyen de la personne physique était permis, ils [les Compagnons] auraient indubitablement fait le tawassul au moyen de la personne du Prophète (ﷺ) même après sa mort. [Puisqu'ils ne l'ont pas fait, on comprend que cela n'est pas permis.]

2- Mise en garde contre le fait de se laisser tenter par les tombes

Cela s'illustre de certaines manières, dont celles-ci:

- Le fait d'en faire des lieux de culte: en effet, `A`icha a dit: «Lorsque le Messager d'Allah (ﷺ) fut à l'article de la mort, il se mettait à jeter sur son visage une étoffe qui lui appartenait puis lorsqu'il suffoquait il la retirait. Alors qu'il était ainsi, il dit: “Malédiction divine sur les juifs et les chrétiens: ils faisaient des tombes de leurs prophètes des lieux de cultes [masâjid, sing.: masjid].” Par ces mots, il mettait en garde contre ce qu'ils avaient fait. N'était [la crainte qu'elle soit un lieu de dévotion], sa tombe aurait été mise bien en évidence¹⁸. Mais il craignit que [sa tombe] soit transformée en lieu de culte [masjid]». Rapporté par les deux cheikhs¹⁹. Il a aussi dit (ﷺ): «Sachez que ceux qui vécurent avant vous transformaient les tombes de leurs prophètes et des hommes vertueux parmi eux en lieux de culte. Ne faites surtout pas des tombes des lieux de culte. Je vous l'interdis». Rapporté par Muslim²⁰. L'expression «en faire des lieux de culte» signifie «s'y rendre dans le but d'y accomplir la prière» même si aucun lieu de culte n'y est construit, car le terme «masjid» (lieu de culte) est [à proprement parler] un «lieu de prosternation».
- Construire dessus, lui adjoindre de la terre venant d'ailleurs [autre que celle résultant de son creusement] ou l'enduire de plâtre: Abu-l-Hayyâj al-Asadî

17 Au numéro (1010), parole de `Umar transmise par Anas.

18 C'est-à-dire rendue accessible aux gens et non confinée derrière des murs.

19 Rapporté par al-Bukhârî aux numéros (435), (436) et (1390) et par Muslim aux numéros (529) et (531).

20 Au numéro (532), d'après Jundub.

rapporte: «`Alî ibn Abî Tâlib m'a dit: "Ne t'enverrai-je pas pour la même tâche que celle que m'a confiée le Messager d'Allah (ﷺ)? Que tu ne laisses aucune image [d'êtres vivants] sans l'effacer, ni aucune tombe surélevée, sans la niveler"». Rapporté par Muslim²¹. Également, d'après Jâbir ibn `Abdillâh, le Messager d'Allah (ﷺ) a interdit que l'on enduise la tombe de plâtre, que l'on s'assoie dessus, ou que l'on construise au-dessus. Rapporté par Muslim²². Donc, est également concerné par cela le fait de la coiffer d'un dôme, de la décorer, ou de l'embellir.

- Voyager pour s'y rendre: en raison du sens général de cette parole du Prophète (ﷺ): «On n'effectue de voyage que pour aller à trois mosquées: la mosquée sacrée [de la Mecque], ma mosquée que voici [à Médine] et la mosquée al-Aqsâ [à Jérusalem]». Rapporté par les deux cheikhs²³.
 - Faire de sa tombe à lui (ﷺ) un lieu de fête [ou un lieu de rencontres /de rassemblements périodiques]: Le Prophète (ﷺ) a dit: «Ne faites pas de ma tombe un lieu de fête (de réunions périodiques) (‘îd)». Rapporté par Abû Dâwûd²⁴. Le «‘îd» (fête) désigne un temps qui revient périodiquement ou un lieu auquel on se rend périodiquement.
- 3- Mise en garde pour ne pas imiter les païens et les gens du livre: que ce soit dans leurs croyances, leur culte, ou les usages qui leur sont spécifiques.

Le Prophète (ﷺ) a dit: «Différenciez-vous des païens». Rapporté par les deux cheikhs²⁵. Il a aussi dit (ﷺ): «Différenciez-vous des mazdéens». Rapporté par Muslim²⁶. Il a également dit (ﷺ): «Distinguez-vous des juifs». Rapporté par Abû Dâwûd²⁷.

4- Mise en garde contre la fabrication d'images

En effet, `Â`icha rapporte qu'Umm Salama parla au Messager d'Allah (ﷺ) d'une église qu'elle avait vue en Abyssinie et que celle-ci renfermait des images. Il réa-

21 Au numéro (969).

22 Au numéro (970).

23 Rapporté par al-Bukhârî au numéro (1189) et par Muslim au numéro (1397), d'après Abû Hurayra.

24 Au numéro (2042), d'après Abû Hurayra.

25 Rapporté par al-Bukhârî au numéro (5892) et par Muslim au numéro (259), d'après Ibn `Umar.

26 Au numéro (260), d'après Abû Hurayra.

27 Au numéro (652), d'après Chaddâd ibn Aws.

git en disant: «Ce sont des gens, lorsqu'un homme de bien parmi eux meurt, ils bâtissent sur sa tombe un temple dans lequel ils façonnent de telles images. Ceux-là sont les pires de la création auprès d'Allah». Rapporté par les deux cheikhs²⁸.

5- Mise en garde contre les paroles qui implicitement ou explicitement reconnaissent à autre qu'Allah un attribut divin exclusif.

Entre autres exemples illustrant cela, il y a:

- Jurer en invoquant autre qu'Allah. Ceci en raison du hadith: «Qui invoque autre qu'Allah dans son serment a alors commis un acte d'impiété ou de chirk» Rapporté par at-Tirmidhî²⁹.
- Mettre au même rang les deux volontés, divine et humaine. Ceci en raison de la parole du Prophète (ﷺ) en réponse à celui qui lui avait dit: «Ce sera comme Allah voudra et comme toi tu voudras». Il lui avait répondu: «Fais-tu de moi l'égal d'Allah? Dis plutôt: "C'est comme Allah seul voudra"». Rapporté par an-Nasâ'î³⁰.
- Le fait de dire: «C'est [la disparition de] telle étoile qui nous a apporté la pluie». Ceci en raison de la parole d'Allah dans le hadith divin [qudsiyy]: «Quant à celui qui affirme: "Nous avons eu la pluie par telle et telle [apparition ou disparition d'] étoile", celui-là m'a renié moi et a cru aux étoiles». Rapporté par les deux cheikhs³¹. Par voie de généralisation, on peut dire la même chose de toute [autre] expression attribuant à autre qu'Allah (ﷻ) un quelconque pouvoir d'action sur la création.

6- Mise en garde contre les actes qui peuvent mener au chirk.

Quelques exemples illustrant cela:

- Porter un anneau ou un fil, autour du bras ou du cou, dans le but de se prémunir d'un malheur ou d'en être délivré. Ceci en raison du hadith de `Imrân ibn Ḥuşayn qui rapporte que le Prophète (ﷺ), ayant vu un homme portant autour

28 Rapporté par al-Bukhârî au numéro (434) et par Muslim au numéro (528). La présente formulation est celle qui se trouve chez al-Bukhârî.

29 Rapporté par Abû Dâwûd au numéro (3251) et par at-Tirmidhî au numéro (1535), à qui l'on doit la présente formulation, tous deux d'après Ibn `Umar.

30 Dans «as-Sunan al-kubrâ» au numéro (10759), d'après Ibn `Abbâs.

31 Rapporté par al-Bukhârî au numéro (846) et par Muslim au numéro (81), d'après Zayd ibn Khâlid al-Juhanî.

du bras un anneau en cuivre, dit: «Pauvre de toi ! C'est quoi? — C'est contre al-wâhina (une maladie), répondit-il. — Retire-le car il ne t'ajoutera que faiblesse (wahn) sur faiblesse et si tu meurs alors que tu le portes, jamais tu ne réussiras». Rapporté par Aḥmad, Ibn Mâjah et Ibn Ḥibbân³².

- Accrocher des amulettes, des coquillages, des cordes, ou des colliers dans le but de repousser le mauvais œil. Ceci en raison de ce hadith: «Qui accroche sur lui une amulette, qu'Allah ne lui arrange pas son affaire. Qui accroche sur lui un coquillage, qu'Allah ne lui laisse pas intacte son affaire». Rapporté par Aḥmad, Ibn Ḥibbân, et al-Ḥâkim³³. Dans une variante rapportée par Aḥmad et al-Ḥâkim, on a ceci: «Qui accroche sur lui une amulette a commis un culte à autre qu'Allah»³⁴. Également en raison de cet autre hadith: «Qu'il ne soit laissé au cou d'aucun chameau aucun collier de corde –ou collier– sans qu'il ne soit coupé [enlevé]». Rapporté par les deux cheikhs³⁵.
- Les formules incantatoires et paroles conjuratoires renfermant du chirk, ainsi que la tiwala (magie pour susciter l'amour du mari pour sa femme): en raison de ce hadith: «Les formules incantatoires, les amulettes, la tiwala, tout cela c'est du chirk». Rapporté par Abû Dâwûd et Ibn Mâjah³⁶. La tiwala est quelque chose que l'on confectionne et dont on dit qu'elle a pour résultat que l'homme aime sa femme.
- Sacrifier [pour Allah] un animal dans un lieu où se pratiquait le chirk: en raison de la parole du Prophète (ﷺ) ci-après où il répondait à un homme qui avait fait le vœu de sacrifier des chameaux à Buwâna: «Y avait-il là-bas une idole vénérée au temps du paganisme préislamique? On lui répondit que non. — Y célébraient-ils une de leurs fêtes?» On lui répondit que non. Le Prophète (ﷺ) conclut ainsi: «Alors, honore ton vœu». Rapporté par Abû Dâwûd³⁷.

32 Rapporté par Aḥmad au numéro (20000), Ibn Mâjah au numéro (3531) et Ibn Ḥibbân dans son «Ṣaḥîḥ» au numéro (6085).

33 Rapporté par Aḥmad au numéro (17404), Ibn Ḥibbân au numéro (6086) et al-Ḥâkim dans «al-Mustadrak» au numéro (7708), d'après `Uqba ibn `Âmir.

34 Rapporté par Aḥmad au numéro (17422), et al-Ḥâkim dans «al-Mustadrak» au numéro (7720), d'après `Uqba ibn `Âmir.

35 Rapporté par al-Bukhârî au numéro (3005) et par Muslim au numéro (2115), d'après Abû Bachîr al-Anṣârî.

36 Rapporté par Abû Dâwûd au numéro (3883) et par Ibn Mâjah au numéro (3530), d'après Ibn Mas`ûd.

37 Au numéro (3313), d'après Thâbit ibn aḍ-Ḍaḥḥâk. Il a été aussi rapporté par Ibn Mâjah au numéro (2130), d'après Ibn `Abbâs.

- La superstition et le fait de voir un mauvais présage en certaines choses: en raison du hadith d'Ibn Mas'ûd où il rapporte cette parole du Prophète (ﷺ): «La superstition est un chirk. La superstition est un chirk». Rapporté par Abû Dâwûd et Ibn Mâjah³⁸.
- Globalement, toute personne qui affirme qu'une certaine chose est une cause effective alors qu'Allah ne l'a pas faite telle, ni d'après les sens ni d'après les textes religieux, une telle personne commet une infraction à l'exclusivité du culte pour Allah ou bien en a pris le chemin.

IV. CROIRE À SES NOMS ET SES ATTRIBUTS.

C'est avoir la conviction qu'Allah possède les noms les plus beaux et les attributs les plus sublimes. C'est lui reconnaître ce que lui-même a affirmé de lui-même dans son livre et ce que son prophète a dit de lui dans sa sunna, en fait d'attributs de perfection et de qualificatifs de majesté, sans établir de comparaison [avec les créatures] (tamthîl) et sans définir le comment [la manière dont les attributs se réalisent] (takyîf). C'est aussi nier à son sujet ce que lui-même a nié au sujet de lui-même dans son livre ou ce que son prophète a nié à son propos dans sa sunna, en fait d'attributs dénotant une imperfection, un défaut, ou une similitude avec les créatures, et tout cela sans altération [du sens des textes] (taḥrîf) ni négation du sens³⁹ (ta`fîl). Allah (ﷻ) dit:

﴿وَلِلَّهِ الْأَسْمَاءُ الْحُسْنَىٰ فَادْعُوهُ بِهَا وَذَرُوا الَّذِينَ يُلْحِدُونَ فِي أَسْمَائِهِ سَيُجْزَوْنَ مَا كَانُوا يَعْمَلُونَ ﴿١٨٠﴾﴾

«À Allah appartiennent les noms les plus beaux. Invoquez-le en en faisant usage et détournes-vous de ceux qui, de ses noms, font mauvais usage. Bientôt, ils recevront le salaire de ce qu'ils faisaient» [Al-A`râf: 180].

Il dit (ﷻ) également:

﴿لَيْسَ كَمِثْلِهِ شَيْءٌ وَهُوَ السَّمِيعُ الْبَصِيرُ ﴿١١﴾﴾

«Il n'y a rien qui lui soit comparable. Il entend et voit [parfaitement tout]» [Ach-Chûrâ: 11].

Or, ses noms et ses attributs, exalté soit-il, sont fixés par la révélation. La raison,

38 Rapporté par Abû Dâwûd au numéro (3910) et par Ibn Mâjah au numéro (3538).

39 C'est-à-dire sans déposséder Allah de ses attributs.

à elle seule, ne peut les déterminer/les établir. On ne peut qualifier Allah que par ce par quoi il s'est lui-même qualifié ou par ce par quoi son Messager l'a qualifié. On ne va pas plus loin que le Qur'ân et le hadith. Donc, les attributs sur lesquels Allah et son Messager se sont tus, on doit se taire à leur propos et se garder de se prononcer à leur sujet, que ce soit en confirmant ou en infirmant. L'on doit plutôt demander un complément d'information concernant le sens voulu par la personne qui évoque [ces attributs tus]. Ainsi, si le sens voulu est correct, on acceptera le sens et l'on rejettera le terme [innové servant à l'exprimer]. Si le sens voulu est mauvais, on rejettera les deux: le signifiant et le signifié. Allah (ﷻ) dit:

﴿وَلَا تَقْفُ مَا لَيْسَ لَكَ بِهِ عِلْمٌ إِنَّ السَّمْعَ وَالْبَصَرَ وَالْفُؤَادَ كُلُّ أُولَٰئِكَ كَانَ عَنْهُ مَسْئُولًا ﴿٣٦﴾﴾

«Ne profère pas ce que tu ne sais pas [de science certaine]. L'ouïe, la vue, le cœur; sur tout cela l'on sera questionné» [Al-Isrâ': 36].

Les noms d'Allah (ﷻ) atteignent le summum de la beauté. Ce sont à la fois des noms propres désignant l'entité divine mais aussi des épithètes qui le qualifient, gloire à lui. Ses attributs sont parfaits, ne souffrent d'aucune imperfection de quelque point de vue qu'on les envisage. Allah (ﷻ) dit:

﴿وَلَهُ الْمَثَلُ الْأَعْلَىٰ فِي السَّمَوَاتِ وَالْأَرْضِ ۗ وَهُوَ الْعَزِيزُ الْحَكِيمُ ﴿١٧﴾﴾

«Il possède les attributs de la perfection les plus sublimes qui soient dans les cieux et sur la terre. Et c'est lui le Puissant, le Sage» [Ar-Rûm: 27]»

Ils sont vrais au sens propre. Il faut donc leur garder le sens obvie qu'ils ont, sans [le] dénaturer. Il est interdit de détourner (taḥrîf) [ces attributs et ces noms] en pratiquant le ta'ṭîl [leur reniement, le fait d'en déposséder Allah] ou le tamthîl [le fait d'établir une comparaison/une similitude avec les créatures], ou en donnant [à Allah] des noms qu'il ne s'est pas lui-même donnés, ou en donnant aux idoles des noms qui dérivent de ses noms à lui (ﷻ) comme al-Lât [nom d'une divinité arabe préislamique] dérivé d'al-Ilâh [Le Dieu par excellence], ou al-Uzzâ [nom d'une divinité arabe préislamique] dérivé d'al-'Azîz [le Puissant] ou Manâṭ [autre divinité arabe préislamique] que l'on a fait dériver d'al-Mannân [le Munificent, le Bienfaiteur Généreux].

Il faut aussi le prier en en faisant usage, que ce soit dans la prière de demande

ou dans la prière d'adoration. Il convient de les dénombrer, d'en comprendre la signification, de méditer sur leurs effets, et d'agir conformément à ce qu'ils commandent. C'est cela la science la plus noble.

Les attributs d'Allah (ﷻ) se répartissent, en fonction du type de relation qui les lie à lui (ﷻ), en:

1- Attributs liés à l'essence (dhâtiyya)

Ce sont ceux qui sont inhérents à sa sainte essence, comme la vie (al-ḥayât), l'ouïe (as-sam`), la vue (al-baṣar), la connaissance (al-`ilm), le pouvoir (al-qudra), la volonté (al-irâda), la sagesse (al-ḥikma), la force (al-quwwa), etc.

2- Attributs liés à l'action (fi`liyya)

Ce sont ceux qui dépendent de sa volonté et de sa sagesse. Il agit avec ces attributs s'il veut, comme il veut, selon ce qu'exige sa sagesse, comme l'acte de s'élever au-dessus du trône (al-istiwâ`), la descente (an-nuzûl), l'amour (al-maḥabba), la détestation (al-bughḍ), la joie (al-farah), l'étonnement (al-`ajab), le rire (aḍ-ḍahik), la venue (al-majî`), et autres attributs évoqués dans le Qur`ân ou apportés par la sunna authentique.

On dit à propos de certains d'entre eux, comme l'attribut de la parole (kalâm), qu'ils sont à la fois «lié à l'essence» (dhâtiyya) et «lié à l'action» (fi`liyya). En effet, celui-ci est «lié à l'essence» en considération de l'existence originelle de l'attribut, et il est «lié à l'action» en considération de ses manifestations temporelles. On dit aussi que [l'attribut de la parole] est éternel (qadîm) [ou coéternel à l'essence] relativement à son genre (naw`) et qu'il est contingent (ḥâdith) relativement aux diverses fois où il se manifeste au cours du temps (âḥâd).

On dit à propos de certains d'entre eux que ce sont des attributs textuels/révévés (khabariyya) car le moyen de les établir est purement d'origine révélée, sans participation de la raison, comme les attributs du wajh (visage), des yadayn (mains), des `aynayn (yeux), du qadam (pied) et autres attributs cités dans les textes authentiques.

Exemple d'attributs divins établis par le livre, la sunna et le consensus unanime:

1- L'attribut de l'élévation (al-'uluww)

Il est de trois sortes:

- 1- L'élévation par l'importance: c'est-à-dire que s'agissant d'attributs, Allah en possède les plus parfaits, les plus complets et les plus sublimes qui soient. Allah (ﷻ) dit:

﴿وَلِلَّهِ الْمَثَلُ الْأَعْلَىٰ﴾

«Allah possède les attributs de perfection les plus sublimes qui soient» [An-Nahl: 60].

- 2- L'élévation par la domination: c'est-à-dire qu'Allah (ﷻ) détient la puissance, la force, l'invincibilité, et l'invulnérabilité, autrement dit il domine toute sa création. Allah (ﷻ) dit:

﴿وَهُوَ الْفَاحِرُ فَوْقَ عِبَادِهِ﴾

«Il est le Dominateur régnant sur ses créatures» [Al-An`âm: 18].

- 3- L'élévation de sa propre personne: cela veut dire qu'Allah (ﷻ) lui-même est au-dessus de ses cieus, établi sur son trône, [totalement] distinct de sa création de sorte que rien de sa création n'est en lui et que rien de lui n'est en sa création, pureté et louange à lui. Allah (ﷻ) dit:

﴿ءَأَمِنْتُمْ مِّنَ فِي السَّمَاءِ﴾

«Vous considérez-vous à l'abri que celui qui est au ciel...?» [Al-Mulk: 16].

On lit dans le Şaḥīḥ de Muslim que le Prophète (ﷺ) demanda à une servante: «Où est Allah? — Au ciel, répondit-elle. — Qui suis-je? demanda-t-il encore. — Tu es le Messager d'Allah». Et le Prophète (ﷺ) de conclure [en direction de son maître]: «Affranchis-la, elle est croyante»⁴⁰. Les arguments tirés du livre, de la sunna, du consensus unanime, de la raison et de la saine nature originelle (fiṭra) se renforcent mutuellement pour confirmer cette sorte d'élévation. Les preuves démontrant cela

40 Rapporté par Muslim au numéro (537) d'après Mu`âwiya ibn al-Ḥakam as-Sulamî.

sont trop nombreuses pour être dénombrées. L'élévation est un attribut lié à l'essence.

2- L'attribut de l'istiwâ' (l'élévation au-dessus du trône divin)

Allah (ﷻ) dit [exactement] ceci... :

﴿ثُمَّ اسْتَوَىٰ عَلَى الْعَرْشِ﴾

«puis il s'est établi sur le trône» [Al-A`raf: 54], [Yûnus: 3], [Ar-Ra`d: 2], [Al-Furqân: 59], [As-Sajda: 4], et [Al-Hadîd: 4].

... en six emplacements du Noble Qur'ân, la septième occurrence étant:

﴿الرَّحْمَنُ عَلَى الْعَرْشِ اسْتَوَىٰ﴾

«Le tout-Miséricordieux s'est établi sur le trône» [Tâ-Hâ: 5].

L'istiwâ', c'est l'élévation ('uluww) d'Allah au-dessus de son trône après qu'il a créé les cieux et la terre, une élévation qui sied à sa majesté et à sa grandeur et qui n'est en rien comparable à l'istiwâ' pouvant émaner des créatures [qui, elles, prennent place au-dessus d'un moyen de transport ou d'un siège]. L'istiwâ' d'Allah est un attribut lié à l'action.

3- L'attribut de la parole (al-kalâm)

Allah (ﷻ) dit:

﴿قُلْ لَوْ كَانَ الْبَحْرُ مِدَادًا لِكَلِمَاتِ رَبِّي لَنَفِدَ الْبَحْرُ قَبْلَ أَنْ نَفِدَ كَلِمَاتُ رَبِّي وَلَوْ جِئْنَا بِمِثْلِهِ مَدَدًا﴾

«Dis: «Si la mer était une encre pour [écrire] les paroles de mon Seigneur, la mer s'épuiserait avant même que ne s'épuisent les paroles de mon Seigneur, quand bien même nous apporterions en renfort la même quantité d'encre»» [Al-Kahf: 109].

Il (ﷻ) dit aussi:

﴿وَكَلَّمَ اللَّهُ مُوسَىٰ تَكْلِيمًا﴾

«... et Allah parla à Mûsâ de vive voix» [An-Nisâ': 164].

Il (ﷻ) dit également:

﴿وَلَمَّا جَاءَ مُوسَىٰ لِمِيقَاتِنَا وَكَلَّمَهُ رَبُّهُ، قَالَ رَبِّ أَرِنِي إِلَيْكَ﴾

«Lorsque Mûsâ vint au moment convenu et que son Seigneur lui parla, il dit: «Seigneur, accorde-moi de te voir»» [Al-A`râf: 143].

L'attribut de la parole signifie qu'Allah énonce de véritables paroles, audibles, qui s'écrivent avec des lettres et sont constituées de sons, mais des paroles qui ne ressemblent pas à celles des créatures. Il signifie aussi qu'il parle quand il veut, pour dire ce qu'il veut, de la manière qu'il veut, que ses paroles sont toute vérité, toute justice, intarissables, et qu'il a toujours été ainsi pourvu de cet attribut et le sera toujours (ﷻ). Il s'agit d'un attribut lié à l'essence au regard de son origine et lié à l'action au regard de ses diverses réalisations temporelles.

Tous ces attributs sont vrais, véritables, au sens propre. En conséquence, il faut les affirmer/les reconnaître (ithbât), les «faire passer» (imrâr) [les dire, les transmettre] comme ils nous sont arrivés, leur affecter leur sens obvie, sans les falsifier (taḥrîf), sans les renier (ta`ṭîl), sans les comparer (tamthîl) et sans désignation du comment (takyîf) [sans affirmer une manière particulière d'application de ces attributs à Allah]. Cela s'applique à tous les attributs. En effet, affirmer une chose à propos de certains attributs revient à affirmer la même chose au sujet de tous les autres, exactement la même chose. Qui établit une différence [de traitement d'un attribut relativement aux autres] aura fait preuve d'une décision arbitraire, sans aucune preuve.

Au sujet des noms et attributs d'Allah, des groupes de musulmans se sont égarés. Ce sont:

1- Les adeptes du tamthîl

Ce sont ceux qui poussèrent l'affirmation [des attributs divins] à l'excès, au point de tomber dans le tamthîl [l'établissement d'une similitude avec les attributs des créatures]. L'ambiguïté et la confusion qui les touchèrent à ce sujet viennent de ce que ce tamthîl serait –selon eux– purement et simplement le sens implicite qui se dégage des textes car –disent-ils– Allah interpelle les hommes en usant de ce qu'ils connaissent habituellement à travers les créatures !

- * La réplique peut se faire de plusieurs manières:
 - Premièrement: Allah, en des versets clairs et explicites, a nié avoir un semblable ou un égal (mithl, nidd, kuf'). Allah (ﷻ) dit:

﴿لَيْسَ كَمِثْلِهِ شَيْءٌ﴾

«Il n'y a rien qui lui soit comparable [semblable, mithl]» [Ach-Chûrà: 11].

﴿فَلَا تَجْعَلُوا لِلَّهِ أَنْدَادًا وَأَنْتُمْ تَعْلَمُونَ﴾

«Ne lui donnez pas d'égaux [andâd sing.: nidd] alors que vous savez» [Al-Baqara: 22].

﴿وَلَمْ يَكُنْ لَهُ كُفُوًا أَحَدٌ﴾

«Et à lui nul n'est égal [kufuw=kufw=kufu'=kuf']» [Al-Ikhlâs: 4].

Or, il n'est pas possible que la parole d'Allah se contredise.

- Deuxièmement: La saine raison refuse d'admettre que le Dieu, Créateur et Parfait, soit à l'image d'une créature faible et incapable. Donc, de même que son essence diffère des autres essences, ses attributs aussi diffèrent des autres attributs.
- Troisièmement: Allah s'est adressé aux hommes dans la mesure de ce qu'ils comprennent s'agissant du sens fondamental [de ce que le sens comporte d'essentiel, débarrassé de ses connotations particulières et accessoires] (aşl al-ma'nâ). Le fait de posséder en commun un sens général et absolu n'implique pas une similitude quant aux réalités (haqâ'iq) et aux manières d'être (kayfiyyât). Étant donné que des créatures [comparées entre elles] ne sont pas nécessairement similaires par le fait qu'elles ont en commun un nom identique comme l'ouïe, la vue, le pouvoir, la main, et le visage, alors, à plus forte raison il ne saurait y en avoir [de similitude] entre le Créateur et la créature [du simple fait qu'ils ont en commun ces noms identiques].

2- Les adeptes du ta`îl [tendance à déposséder Allah de ses attributs]

Ce sont ceux qui, à force de tanzîh [d'affirmation de la dissemblance/de la dissimilitude entre Créateur et créatures], se sont rendus coupables de négation [des attributs divins] (nafy) et de dépossession [d'Allah de ses attributs] (ta`îl). La confusion et l'ambiguïté qui les induisirent en erreur proviennent de ce que –pour eux– l'affirmation de tels attributs implique nécessairement la similitude [avec la

créature] vu que la créature les possède [aussi], et que, de ce fait, il faut absolument ne pas les appliquer au Créateur ! Dès lors, ils prétendirent qu'Allah aurait une existence absolue, dépouillée de tout attribut. Ceux qui sont allés le plus loin dans cette tendance furent les qarmates parmi les ésotériques qui allèrent jusqu'à nier à son propos la chose et son contraire, viennent ensuite les jahmites qui nièrent en bloc les noms et les attributs divins, suivis par les mutazilites qui admirent les noms tout en niant les attributs qu'ils renferment [les attributs contenus dans les noms].

* La réplique peut se faire de plusieurs manières:

- Premièrement: Allah, en des versets clairs, explicites et détaillés, s'est donné des attributs qu'il a cités tout en niant le tamthîl [la ressemblance avec les créatures] comme dans sa parole que voici:

﴿لَيْسَ كَمِثْلِهِ شَيْءٌ وَهُوَ السَّمِيعُ الْبَصِيرُ﴾ (١١)

«Il n'y a rien qui lui soit comparable [semblable]. Il entend et voit [parfaitement tout]» [Ach-Chûrâ: 11].

Or, il n'est pas possible que la parole d'Allah entre en contradiction avec elle-même.

- Deuxièmement: admettre une existence absolue qui ne peut se caractériser par aucun attribut c'est admettre une chose qui n'a pas de réalité objective, qui est seulement une vue de l'esprit. Une telle affirmation de leur part revient donc finalement à nier l'existence du Créateur.
- Troisièmement: Un qualificatif général, absolu et universel, lorsqu'il est attribué à un objet [à un individu, à un être...], n'est pas nécessairement celui-là même à l'identique [avec toute sa précision et sa spécialisation sémantique] lorsqu'il est attribué à un autre objet [à un autre individu]. Au contraire, chacun des deux qualificatifs particuliers [-qui résultent de ce que chacun est rapporté à son objet-] est un cas [spécifique] parmi tous les cas [possibles] auxquels s'étend le qualificatif général. En effet, lorsqu'un qualificatif est précisé [particularisé] ou qu'il est attribué [à un individu particulier], il n'y a alors plus similitude de sens dans la réalité extérieure [dans le monde réel, en dehors de l'esprit].

3- Les adeptes du ta'wîl [interprétation injustifiée et arbitraire]

Ce sont ceux qui croient que certains textes en rapport avec les attributs, comme les attributs liés à l'action et les attributs textuels [connus uniquement grâce à la révélation], ne sont pas une preuve qu'Allah possède véritablement des attributs. Ils se mirent alors à chercher d'autres sens à affecter aux textes, ceci sans preuve les autorisant à évacuer le sens évident des paroles au profit d'un sens différent du sens évident, en donnant à cette falsification le nom d'interprétation (ta'wîl).

* La réplique peut se faire de plusieurs manières:

- Premièrement: Allah (ﷻ) se connaît lui-même mieux que ses créatures. Ses paroles sont plus véridiques que celles de ses créatures, et son discours est meilleur aussi. Quant à son Messenger (ﷺ), il est le plus renseigné sur son Seigneur, celui qui a le parler le plus véridique, l'expression la plus éloquente, et il est celui qui –de toute la communauté– est le plus bienveillant envers la communauté. Comment [après cela] quelqu'un pourrait-il oser vouloir rectifier Allah et son Prophète et prétendre que leurs paroles seraient cause d'ambiguïté et d'égarement?
- Deuxièmement: En principe, les paroles doivent être comprises au sens propre. Il ne convient donc pas de les interpréter sans une preuve véritable qui exige de leur attribuer le sens figuré au lieu du sens propre. Or, il n'y a pas de preuve [permettant cela s'agissant des attributs divins].
- Troisièmement: Le Prophète (ﷺ) a expliqué clairement aux gens ce qu'il reçut de leur Seigneur et transmit [cela] tout aussi clairement. Il est donc purement impossible qu'il (ﷺ) omette ce sujet aussi important sans expliquer le sens qu'il faut en comprendre à savoir ce sens inventé que prétendent ces falsificateurs en question.

4- Les adeptes du tajhîl [qui professent l'ignorance du sens]

Ce sont ceux qui croient que le sens de ce qu'Allah a dit de lui-même et que son Messenger a transmis est opaque, que seul Allah le connaît, et qu'il est impossible à quiconque de le percer. Ils donnent à leur méthode le nom de tafwîd (acte de s'en remettre à Allah [quant au sens]).

- * La réplique peut se faire de plusieurs manières:
- Premièrement: Il est inconcevable que le thème de la connaissance d'Allah, le thème religieux le plus noble, soit inaccessible [inatteignable], tel que ni la raison ni les textes ne peuvent y conduire.
 - Deuxièmement: Allah révéla le Qur'ân en une langue arabe claire. Il ordonna à ses serviteurs de s'y attacher et de méditer son message sans indiquer aucune exception, ce qui prouve bien la possibilité d'en connaître le sens. En revanche, les manières d'être [les modalités: al-kayfiyyât] et les réalités [détaillées] font parties des choses inconnaisables [ghaybiyyât], dont seul Allah a la connaissance.
 - Troisièmement: Cette méthode implique de déclarer ignorants les précurseurs et prédécesseurs de cette communauté, de les qualifier en disant qu'ils sont assimilables aux «illettrés qui ne connaissent pas le livre excepté des récitations [sans compréhension]», de dire que pour eux [les prédécesseurs] les versets parlant des attributs sont comme des énigmes incompréhensibles et comme les lettres alphabétiques qui en elles-mêmes n'apportent pas de sens.





LA CROYANCE AUX ANGES

Croire aux anges c'est être fermement persuadé qu'Allah créa des êtres pour l'adorer, qu'il les voua à son obéissance exclusive, qu'il les privilégia de sa proximité, qu'il fit de ses cieux leur demeure et qu'il les dota du pouvoir d'exécuter son ordre.

La croyance aux anges ne peut être complète que si l'on croit que:

I. CE SONT DES SERVITEURS HONORÉS, DES ÊTRES OBÉISSANTS RAPPROCHÉS [D'ALLAH], SOUMIS À LEUR SEIGNEUR, EMBLIS DE CRAINTE [À SON ÉGARD].

Ils ne possèdent donc aucune des caractéristiques de la rubûbiyya [consistant à créer, contrôler la création, en assurer la bonne marche, subvenir aux besoins des créatures, etc.] ou de la ulûhiyya [mériter la vénération, le culte]. Allah (ﷻ) dit:

﴿ وَقَالُوا اتَّخَذَ الرَّحْمَنُ وَلَدًا سُبْحٰنَهُۥٓ ۚ بَلْ عِبَادٌ مُّكْرَمُونَ ﴿٢٦﴾ لَا يَسْـَٔفُونَہٗٓ ۚ بِالْقَوْلِ ۖ وَهُمْ بِأَمْرِہٖٓ يَعْمَلُونَ ﴿٢٧﴾ يَعْلَمُ مَا بَيْنَ أَيْدِيہِمۡ وَمَا خَلْفَهُمْ وَلَا يَشْفَعُونَ إِلَّا لِمَنِ أَرَضَىٰ وَهُمْ مِّنۢ حَشِيَّتِہٖٓ مُّشْفِقُونَ ﴿٢٨﴾ ﴾

«Ils [les païens arabes] disent: «Le Tout Miséricordieux s'est donné des enfants [en faisant que les anges soient ses filles]». Pureté à lui ! Ils [les anges] sont plutôt des serviteurs honorés. Ils ne le devancent pas par la parole et agissent selon ses ordres. Il connaît leur passé et leur avenir. Ils n'intercéderont qu'en faveur de ceux pour lesquels il aura donné son accord, et ils sont emplis de crainte à son égard» [Al-Anbiyâ': 26-28].

Il (ﷻ) dit:

﴿ يَخَافُونَ رَبَّهُمۡ مِّنۢ فَوْقِهِمْ وَيَفْعَلُونَ مَا يُؤْمَرُونَ ﴿٥٠﴾ ﴾

«Ils craignent leur Seigneur au-dessus d'eux, et ils exécutent ce qui leur est ordonné» [An-Nahl: 50].

Il (ﷺ) dit aussi:

﴿لَا يَعْصُونَ اللَّهَ مَا أَمَرَهُمْ وَيَفْعَلُونَ مَا يُؤْمَرُونَ﴾ (٦)

«Jamais, ils ne désobéissent à Allah dans ce qu'il leur ordonne, et toujours exécutent [scrupuleusement] les ordres qu'on leur donne» [At-Tahrîm: 6].

Il (ﷺ) dit également:

﴿كِرَامٍ بَرَرَةٍ﴾ (١٦)

«...nobles et obéissants» [Abasa: 16].

Il (ﷺ) dit également:

﴿وَيَوْمَ يَحْشُرُهُمْ جَمِيعًا ثُمَّ يَقُولُ لِلْمَلَائِكَةِ أَهْتُولَاءَ إِنَّا كَرُّوْا يَعْبُدُونَ﴾ (٤٠) ﴿قَالُوا سُبْحَانَكَ أَنْتَ وَلِئْنَا مِنْ دُونِهِمْ﴾
﴿بَلْ كَانُوا يَعْبُدُونَ الْجِنَّ أَكْثَرُهُمْ مِنْ مُؤْمِنُونَ﴾ (٤١)

«Et [rappelle] le jour où il les rassemblera tous. Il dira alors aux anges: «Était-ce vous à qui ceux-là vouaient un culte?». Ils diront: «Pureté à toi [Nous nous démarquons totalement d'une telle chose dont tu es exempt] ! C'est toi qui es notre ami proche [notre allié], et non eux. Ils obéissaient plutôt aux [diables parmi les] djinns [qui les incitaient à nous adorer]. La plupart les croyaient [dans ce qu'ils disaient]»» [Saba': 40 & 41].

Il (ﷺ) dit également:

﴿قَالُوا سُبْحَانَكَ لَا عِلْمَ لَنَا إِلَّا مَا عَلَّمْتَنَا إِنَّكَ أَنْتَ الْعَلِيمُ الْحَكِيمُ﴾ (٣٢)

«Ils [les anges] dirent: «Exalté sois-tu ! Nous ne savons que ce que tu nous as appris. C'est toi l'Omniscient, le Sage»» [Al-Baqara: 32].

II. ILS PORTENT DES NOMS RESPECTABLES.

Celui parmi eux dont nous connaissons le nom, nous y croyons, son nom compris. Quant à celui dont nous ne connaissons pas le nom, nous y croyons en général. Parmi les noms de nobles anges que nous connaissons, il y a: Jibrîl, Mîkâ'il, Isrâfîl, Malak al-Mawt (l'ange de la mort), Mâlik, Rîdwân, Munkar, et Nakîr, comme cela est cité dans le Qur'ân et la sunna authentique.

III. ILS SONT CRÉÉS DE LUMIÈRE, SONT DOTÉS D'AILES ET ONT DES APPARENCES IMMENSES ET DIVERSES.

Allah (ﷻ) dit:

﴿الْحَمْدُ لِلَّهِ فَاطِرِ السَّمَوَاتِ وَالْأَرْضِ جَاعِلِ الْمَلَائِكَةِ رُسُلًا أُولِي أجنحةٍ مثنى وثلاث وربع يزيد في الخلق ما يشاء إن الله على كل شيء قدير﴾

«Louange à Allah, Créateur des cieux et de la terre, qui a fait des anges des messagers dotés d'ailes, par deux, par trois, par quatre. Il ajoute à la création ce qu'il veut. Allah est capable de [faire, d'accomplir] toute chose [qu'il veut]» [Fâṭir: 1].

Le Prophète (ﷺ) a dit: «Les anges ont été créés de lumière», rapporté par Muslim⁴¹. Dans les deux «Ṣaḥīḥ», on lit que le Messenger d'Allah (ﷺ): «... a vu Jibrīl sous sa véritable apparence, possédant six cents ailes, chaque aile à elle seule couvrant l'horizon»⁴².

Le Prophète (ﷺ) a dit: «La permission m'a été donnée de parler d'un ange parmi les anges d'Allah (ﷻ), de ceux qui portent le trône, qui est tel que le lobe de son oreille et son épaule sont séparés d'une distance de sept cents ans [de voyage]», rapporté par Abū Dâwūd⁴³. Ce sont des êtres réels, non des puissances abstraites comme ont prétendu certains téméraires. Ils sont si nombreux que seul leur créateur en connaît le nombre. En effet, dans le hadith rapporté par les deux cheikhs, d'après Anas, dans le récit de l'ascension [nocturne], on lit que: «On donna au Prophète (ﷺ) à voir la Maison Peuplée (al-Bayt al-Ma'mûr) au septième ciel. Tous les jours, ce sont soixante-dix mille anges qui y prient et quand ils en sortent, plus jamais ils n'y reviennent, cela [cette fois-là] constituant [la première et] la dernière fois [que chacun y venait]»⁴⁴.

41 Au numéro (2996), d'après `Ā'icha.

42 Rapporté par al-Bukhârî au numéro (3234) et Muslim au numéro (177), d'après `Ā'icha. Il a été également rapporté par al-Bukhârî au numéro (3232) et Muslim au numéro (174) d'après Ibn Mas'ūd.

43 Au numéro (4727) d'après Jâbir.

44 Rapporté par al-Bukhârî au numéro (3207) et Muslim au numéro (162).

IV. ILS SE TIENNENT EN RANG ET NE CESSENT DE GLORIFIER ALLAH.

﴿وَمَا مِنَّا إِلَّا لَهُ مَقَامٌ مَّعْلُومٌ ﴿١٣٤﴾ وَإِنَّا لَنَحْنُ الصَّافُونَ ﴿١٣٥﴾ وَإِنَّا لَنَحْنُ الْمُسَبِّحُونَ ﴿١٣٦﴾﴾

«Il n'en est pas un parmi nous qui n'ait son emplacement déterminé. C'est bien nous ceux placés en rangs et c'est bien nous ceux célébrant [continuellement] la gloire [d'Allah]» [Aş-Şaffât: 164-166].

﴿فَإِنِ اسْتَكْبَرُوا فَالَّذِينَ عِنْدَ رَبِّكَ يُسَبِّحُونَ لَهُ، بِاللَّيْلِ وَالنَّهَارِ وَهُمْ لَا يَسْمُونَ ﴿٣٨﴾﴾

«S'ils font preuve d'orgueil, [saches alors que] ceux qui sont auprès de ton Seigneur [les anges], eux l'exaltent nuit et jour, sans jamais éprouver de lassitude» [Fuşşilat: 38].

﴿يُسَبِّحُونَ اللَّيْلَ وَالنَّهَارَ لَا يَفْتُرُونَ ﴿٢٠﴾﴾

«Ils exaltent [Allah] tout au long de la nuit et du jour, sans interruption» [Al-Anbiyâ': 20].

Ḥakîm ibn Ḥizâm rapporte que pendant que le Messager d'Allah (ﷺ) était parmi ses Compagnons, il leur demanda: «Entendez-vous ce que j'entends? –Nous n'entendons rien, répondirent-ils. – J'entends le craquement du ciel. Or, il n'est pas à blâmer de craquer ainsi, car il n'est pas jusqu'à l'emplacement d'un empan qui ne soit occupé par un ange prosterné ou dressé [en prière]», [hadith] rapporté par aṭ-Ṭabarânî, et à propos duquel al-Albânî a dit: ṣaḥîḥ (solidement établi), répondant aux critères de Muslim⁴⁵.

V. ILS SE DÉROBENT À LA VUE.

Ils sont un monde inaccessible, les sens humains étant incapables de les percevoir ici-bas, sauf ceux qu'Allah veut, à l'exemple de notre Prophète (ﷺ) qui vit Jibrîl sous sa réelle apparence, celle qu'il a reçue lors de sa création par Allah. En revanche, ils seront vus dans l'au-delà. Allah (ﷻ) dit:

﴿يَوْمَ يَرَوْنَ الْمَلَائِكَةَ لَا بُشْرَى يَوْمَئِذٍ لِلْمُجْرِمِينَ وَيَقُولُونَ حَجْرًا مَّحْجُورًا ﴿٢٢﴾﴾

45 Rapporté par aṭ-Ṭabarânî dans «al-Mu'jam al-kabîr» au numéro (3122). Voir aussi «as-Silsila aş-ṣaḥîḥa» d'al-Albânî, au numéro (852).

«Le jour où ils verront les anges, ce jour-là ce ne sera pas une bonne nouvelle pour les criminels. Ils [les anges leur] diront: «Désespérez à jamais [d'entendre aucune parole qui vous réjouisse]» [Al-Furqân: 22].

Il (ﷺ) dit aussi:

﴿وَالْمَلَائِكَةُ يَدْخُلُونَ عَلَيْهِمْ مِنْ كُلِّ بَابٍ ۚ﴾ (٢٣)

«Les anges entrèrent auprès d'eux par toutes les portes» [Ar-Ra`d: 23].

Cependant, Allah leur donna la capacité de se transformer et de prendre une apparence humaine. Allah (ﷻ) dit:

﴿فَأَرْسَلْنَا إِلَيْهَا رُوحَنَا فَتَمَثَّلَ لَهَا بَشَرًا سَوِيًّا ۗ﴾ (٧)

«Nous lui envoyâmes notre esprit [Jibrîl] qui apparut à elle en homme parfaitement constitué» [Maryam: 17].

Il (ﷺ) dit aussi:

﴿وَلَقَدْ جَاءَتْ رُسُلُنَا إِبْرَاهِيمَ بِالْبُشْرَىٰ قَالُوا سَلَامًا قَالَ سَلَّمَ فَمَا لَبِثَ أَنْ جَاءَهُ بِعِجْلٍ حَنِيذٍ ۗ﴾ (٦١) ﴿فَلَمَّا رَأَىٰ أَيْدِيَهُمْ لَا تَصِلُ إِلَيْهِ نَكَّرَهُمْ وَأَوَّجَسَ مِنْهُمْ خِيفَةً قَالُوا لَا تَحْفَظُنَا أَرْسَلْنَا إِلَىٰ قَوْمِ لُوطٍ﴾ (٧٠)

«Nos émissaires apportèrent à Ibrâhîm la bonne nouvelle. Ils dirent: «Salâman (soyez en paix, en sécurité)». Il répondit: «Salâm (paix à vous)». Il ne tarda pas alors à apporter un veau rôti. Lorsqu'il vit que leurs mains ne se tendaient pas jusqu'à lui [jusqu'au veau], il eut de la suspicion à leur égard et en ressentit de la peur. Ils dirent: «N'aie pas peur. Nous avons été envoyés au peuple de Lût» [Hûd: 69 & 70].

Il (ﷺ) dit également:

﴿وَلَمَّا جَاءَتْ رُسُلُنَا لُوطًا سَيِّئًا يَوْمَ صَفَاكَ يَوْمَ ذُرْعَا وَقَالَ هَذَا يَوْمٌ عَصِيبٌ ۗ﴾ (٧٧) ﴿وَجَاءَهُ قَوْمُهُ يُهْرَعُونَ إِلَيْهِ وَإِنْ فَبُلٌّ كَانُوا يَعْمَلُونَ السَّيِّئَاتِ قَالَ يَنْفَوِرُ هُنَآءَ بَنَاتِي هُنَّ أَطْهَرُ لَكُمْ فَاتَّقُوا اللَّهَ وَلَا تَخْزُونِ فِي صَيْفِي أَلَيْسَ مِنْكُمْ رَجُلٌ رَشِيدٌ ۗ﴾ (٧٨)

«Lorsque nos émissaires vinrent à Lût, il fut affligé, et éprouva de l'embarras [pour ses invités]. Il dit: «C'est un jour terrible». Les gens de son peuple accoururent vers lui frénétiquement alors qu'avant cela ils s'adonnaient aux actes de dépravation.

Il dit: «Ô mon peuple, voici mes filles⁴⁶. Cela est plus pur pour vous. Craignez donc Allah, et ne me faites pas l'affront d'outrager mes invités. N'y a-t-il pas quelqu'un de sensé parmi vous?» [Hûd: 77 & 78].

Ils [les anges venus chez Lût] avaient pris l'apparence d'hommes. De même, lorsque Jibrîl vint voir le Prophète (ﷺ), il avait pris l'apparence d'un homme vêtu de vêtements d'une grande blancheur, avec des cheveux d'une intense noirceur. Quelquefois, il venait à lui en prenant l'apparence [du Compagnon portant le nom] de Dihya al-Kalbî.

VI. ILS SONT CHARGÉS DE TÂCHES DIVERSES.

Ceci parallèlement à leur fonction principale et perpétuelle à savoir adorer et glorifier le Seigneur. Entre autres tâches, il y a:

1- Descendre du ciel pour apporter la révélation

Cette tâche incombe à Jibrîl. Allah (ﷻ) dit:

﴿قُلْ نَزَّلَهُ رُوحُ الْقُدُسِ مِنْ رَبِّكَ بِالْحَقِّ لِيُثَبِّتَ الَّذِينَ آمَنُوا وَهُدًى وَبُشْرَى لِلْمُسْلِمِينَ﴾ (١٠٢)

«Dis: «C'est l'esprit saint [Jibrîl] qui l'a en toute vérité fait descendre de la part de ton Seigneur; afin de raffermir les croyants [dans leur foi], et en tant que bonne direction et heureuse annonce pour les musulmans» [An-Nahî: 102].

Il (ﷻ) dit aussi:

﴿وَلِنُنزِّلَنَّ رَّبِّ الْعَالَمِينَ﴾ (١١٢) ﴿نَزَلَ بِهِ الرُّوحُ الْأَمِينُ﴾ (١١٣) ﴿عَلَّ قَلْبِكَ لِتَكُونَ مِنَ الْمُنذِرِينَ﴾ (١١٤)

«Il [le Qur`ân] est une révélation faite par le Seigneur de l'univers. L'esprit fidèle [Jibrîl] est descendu pour l'amener à ton cœur afin que tu sois du nombre des avertisseurs,» [Ach-Chu`arâ': 192-194].

2- Faire pleuvoir et faire pousser la végétation

Cette tâche est dévolue à Mikâ'îl, comme cela est rapporté par Aḥmad, à savoir que les juifs dirent au Messager d'Allah (ﷺ): «Si tu avais dit que c'est Mikâ'îl [qui

46 Concernant l'expression «mes filles», les exégètes du Qur`ân expliquent que Lût désignait par ce terme les femmes en général ou les épouses des hommes auxquels il parlait, tout cela dans le cadre d'une relation légitime, non pour pratiquer la fornication ou l'adultère. Il ne parlait pas du tout de ses propres filles.

t'apporte la révélation], lui qui apporte la miséricorde divine, la végétation et la pluie, alors cela aurait été possible [que nous te suivions]»⁴⁷.

3- Souffler dans la trompe

C'est la tâche d'Isrâfîl, afin de provoquer la mort [générale et foudroyante de l'humanité] puis la résurrection. Allah (ﷻ) dit:

﴿وَنُفِخَ فِي الصُّورِ فَصَعِقَ مَنْ فِي السَّمَوَاتِ وَمَنْ فِي الْأَرْضِ إِلَّا مَنْ شَاءَ اللَّهُ ثُمَّ نُفِخَ فِيهِ أُخْرَىٰ فَإِذَا هُمْ قِيَامٌ يَنْظُرُونَ﴾ (١٨)

«On soufflera dans la trompe. Les habitants des cieux et de la terre seront alors foudroyés, sauf ceux qu'Allah voudra [épargner]. On y soufflera encore une fois, et les voilà alors debout [ressuscités] qui regardent» [Az-Zumar: 68].

Jibrîl, Mikâ'il et Isrâfîl, sont les anges les plus importants. En effet, leurs fonctions sont liées à la vie, puisque Jibrîl est chargé de la vie des cœurs [à travers la révélation du message divin qu'il apporte], Mikâ'il est chargé de la vie du règne végétal, et Isrâfîl est en charge de la vie des corps physiques [ressuscités par son deuxième souffle dans la trompe]. Jibrîl est le plus noble de tous. C'est lui l'esprit saint (Rûh al-Qudus).

4- Protéger les hommes

Allah (ﷻ) dit:

﴿لَهُ، مَعْقَبَاتٌ مِّن بَيْن يَدَيْهِ وَمِنْ خَلْفِهِ، يَحْفَظُونَهُ مِمَّنْ أَمَرَ اللَّهُ بِتَلَاغِيهِمْ مَا يَقُومُونَ حَتَّىٰ يَغِيرُوا مَا بَأَنفُسِهِمْ وَإِذَا أَرَادَ اللَّهُ يَقُومُوا سَوْئًا فَلَا مَرَدَ لَهُ، وَمَا لَهُمْ مِّن دُونِهِ، مِن وَّالٍ﴾ (١١)

«Par la volonté d'Allah, il [l'homme] dispose de gardes devant lui et derrière lui qui se relaient pour le protéger. En vérité, Allah ne change pas la situation de gens tant qu'eux-mêmes ne se réforment pas. Quand Allah veut un mal contre des gens, nul ne peut le repousser. Ils ne disposent d'aucun protecteur en dehors de lui» [Ar-Ra`d: 11].

47 Rapporté par Aḥmad au numéro (2483) d'après Ibn `Abbâs. Aṭ-Tabarânî dans «al-Mu`jam al-kabîr» au numéro (12061) rapporte d'après Ibn `Abbâs que le Messager d'Allah (ﷺ) demanda à Jibrîl: «De quoi s'occupe Mikâ'il?», et Jibrîl de répondre: «Il s'occupe de la végétation et de la pluie». Il a été cité par al-Haythamî dans «Majma` az-zawâ'id» au numéro (14212) puis il a dit ceci: «Il comporte [dans sa chaîne de narration] Muḥammad ibn Abî Laylâ qui a été qualifié de fiable par un certain nombre [de spécialistes du hadith] bien qu'il ait une mémorisation déficiente. Quant aux autres transmetteurs [du hadith] ils sont fiables».

5- Consigner les actes des hommes

Allah (ﷻ) dit:

﴿إِذْ يَنْتَقِي الْمَلَائِكَةُ عَنِ الْعَمِينَ وَعَنِ الشَّمَالِ فَمِيدٌ ﴿١٧﴾ مَا يَلْفِظُ مِنْ قَوْلٍ إِلَّا لَدَيْهِ رَقِيبٌ عَتِيدٌ ﴿١٨﴾﴾

«Et [rappelle /rappelle-toi] que les deux [anges] scribes assis à droite et à gauche, sont là à inscrire. Il [l'homme] ne prononce aucun mot sans qu'il n'y ait auprès de lui un scribeur qui se tient prêt à l'inscrire» [Qâf: 17 & 18].

6- Raffermer les croyants et les soutenir

Allah (ﷻ) dit:

﴿إِذْ يُوحَىٰ رَبُّكَ إِلَى الْمَلَائِكَةِ أَنِّي مَعَكُمْ فَثَبِّتُوا الَّذِينَ آمَنُوا سَأَلِقِي فِي قُلُوبِ الَّذِينَ كَفَرُوا الرُّعْبَ فَأَصْرِبُوا فَوْقَ الْأَعْنَاقِ وَأَصْرِبُوا مِنْهُمْ كُلَّ بَنَانٍ ﴿١٢﴾﴾

«Et [rappelle] lorsque ton Seigneur inspira aux anges: «Je suis avec vous. Raffermissiez donc les croyants. Je vais [quant à moi] jeter dans le coeur des mécréants de l'effroi. Frappez les donc au-dessus des cous et frappez-les sur les extrémités des doigts» [Al-Anfâl: 12].

7- Recueillir les âmes

Cette tâche est celle de l'ange de la mort (malak al-mawt). Allah (ﷻ) dit:

﴿قُلْ يَتُوفَّكُم مَّلَكُ الْمَوْتِ الَّذِي وُكِّلَ بِكُمْ ثُمَّ إِلَىٰ رَبِّكُمْ تُرْجَعُونَ ﴿١١﴾﴾

«Dis: «L'ange de la mort (malak al-mawt) à qui a été confié votre cas vous fera mourir; puis vers votre Seigneur on vous fera revenir»» [As-Sajda: 11].

Il (ﷻ) dit aussi:

﴿حَتَّىٰ إِذَا جَاءَ أَحَدَكُمْ الْمَوْتُ تَوَفَّتْهُ رُسُلُنَا وَهُمْ لَا يُفَرِّطُونَ ﴿٦١﴾﴾

«Puis lorsque la mort vient à l'un d'entre vous, nos messagers le font alors mourir sans commettre de négligence [dans leur devoir de se saisir de l'âme]» [Al-An`âm: 61].

8- Interroger le mort dans sa tombe sur son Seigneur, sa religion et son prophète

Les deux qui poseront les questions sont: Munkar et Nakîr.

Anas ibn Mâlik rapporte que le Prophète ﷺ a dit: «Dès que la personne est placée dans sa tombe et que les siens partent le laissant seul, et tandis qu'il entend encore les bruits de leurs pas, deux anges viennent à lui. Ils le font asseoir et lui demandent: "Que disais-tu de cet homme, de Muḥammad (ﷺ)?" Le croyant répondra: "Je témoigne qu'il est le serviteur et messenger d'Allah" On lui dira: "Regarde ce qui devait être ta place en enfer: Allah te l'a échangée contre une place au paradis." Il les verra alors toutes les deux. Quant à l'hypocrite ou au mécréant, on lui demandera: "Que disais-tu de cet homme?" Il répondra: "Je ne sais pas. Je disais ce que disaient les gens." On [lui] dira: "Tu n'as ni su ni lu" On le frappera alors avec des masses de fer lui donnant un coup tel qu'il en poussera un cri qui sera entendu par tout ce qui est alentour, sauf par les deux êtres soumis à la pesanteur: les hommes et les djinns». Hadith rapporté par les deux cheikhs⁴⁸.

Une autre formulation du hadith qui se trouve chez at-Tirmidhî, d'après Abû Hurayra, est: «Lorsque le mort est enseveli –ou lorsque l'un d'entre vous est enseveli– deux anges noirs et [aux yeux] bleus viennent à lui. L'un est appelé al-Munkar et l'autre, an-Nakîr. Ils diront: "Que disais-tu de cet homme?"...», etc. jusqu'à la fin du hadith⁴⁹.

9- Prendre soin de l'embryon et du fœtus

Ceci par le fait d'y insuffler l'âme, d'inscrire sa subsistance, son délai de vie [qu'il vivra], ses actes [qu'il accomplira], et le fait qu'il sera malheureux [damné] ou heureux [élu].

`Abdullâh ibn Mas`ûd rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) –le véridique confirmé dans sa véracité– a dit: «Toute personne parmi vous, sa constitution est assemblée dans le sein de sa mère durant quarante jours sous la forme d'une goutte (nuṭfa). Durant le même temps, elle demeure sous la forme d'une masse gluante [adhérente] (ʿalaqa). Il reste ensuite un temps similaire sous la forme d'une bouchée

48 Rapporté par al-Bukhârî au numéro (1374) et Muslim au numéro (2870).

49 Rapporté par at-Tirmidhî au numéro (1071). Al-Albânî a dit dans «as-Silsila aṣ-Ṣaḥîḥa»: "Sa chaîne de narration est très bonne. Tous les narrateurs sont de confiance et font partie des transmetteurs accrédités par Muslim. Quant à Ibn Ishâq, c'est-à-dire [celui surnommé] al-`Âmirî al-Qurachî, un de leurs affranchis [dont il a hérité la dénomination], il y a des remarques qui ont été faites sur lui mais qui n'ont pas de conséquence [sur la validité du hadith]."

de chair (muḍgha). Après cela, Allah envoie un ange qui reçoit l'ordre [d'écrire] au sujet de quatre affaires. On lui dira [à l'ange]: inscris ses actes, sa subsistance, son délai de vie et si la personne sera malheureuse ou heureuse. Ensuite, l'âme est insufflée...», etc. jusqu'à la fin du hadith⁵⁰.

10- La garde de l'enfer

Allah (ﷻ) dit:

﴿وَمَا جَعَلْنَا أَحْسَبَ النَّارِ إِلَّا مَلَائِكَةً﴾

«Nous fîmes que les préposés à l'enfer soient des anges.» [Al-Muddaththir: 31].

Il (ﷻ) dit aussi:

﴿وَنَادُوا بِمَلِكٍ لِيَقْضِ عَلَيْنَا رَبُّكَ قَالَ إِنَّكُمْ مَرْكُوتُونَ﴾

«Ils appelleront: «Ô Mâlik ! Que ton Seigneur nous anéantisse [définitivement]».

Il dira: «Vous y resterez [éternellement]»» [Az-Zukhruf: 77].

Il (ﷻ) dit également:

﴿يَأْتِيهَا الَّذِينَ ءَامَنُوا فُؤَاءَ أَنفُسِكُمْ وَأَهْلِيكُمْ نَارًا وَقُودُهَا النَّاسُ وَالْحِجَارَةُ عَلَيْهَا مَلَائِكَةٌ غِلَظٌ شِدَادٌ لَا يَعْصُونَ اللَّهَ مَا أَمَرَهُمْ وَيَفْعَلُونَ مَا يُؤْمَرُونَ﴾^(٦)

«Ô croyants ! Prémunissez-vous ainsi que les vôtres d'un feu dont le combustible est constitué d'hommes et de roche, feu gardé par des anges durs et farouches, qui jamais ne désobéissent à Allah dans ce qu'il leur ordonne, et toujours exécutent [scrupuleusement] les ordres qu'on leur donne» [At-Taḥrîm: 6].

11- Demander le pardon pour les croyants, prier pour eux, leur apporter la bonne nouvelle, et être à leurs soins au paradis

Allah (ﷻ) dit:

﴿الَّذِينَ يَحْمِلُونَ الْعَرْشَ وَمَنْ حَوْلَهُ يُسَبِّحُونَ بِحَمْدِ رَبِّهِمْ وَيُؤْمِنُونَ بِهِءَ وَيَسْتَغْفِرُونَ لِلَّذِينَ ءَامَنُوا رَبَّنَا وَسِعْتَ كُلَّ شَيْءٍ رَّحْمَةً وَعِلْمًا فَاغْفِرْ لِلَّذِينَ تَابُوا وَاتَّبَعُوا سَبِيلَكَ وَقِهِمْ عَذَابَ الْحَجِيمِ﴾^(٧) رَبَّنَا وَأَدْخِلْهُمْ جَنَّاتٍ عَدْنٍ الَّتِي

50 Rapporté par al-Bukhârî au numéro (3208) et Muslim au numéro (2643) sans citer la goutte (nuṭfa) laquelle a été mentionnée par Abû `Awâna, comme évoqué dans Faṭḥ al-Bârî d'Ibn Ḥajar (15/189).

وَعَدْتَهُمْ وَمَنْ صَلَحَ مِنْ آبَائِهِمْ وَأَزْوَاجِهِمْ وَذُرِّيَّاتِهِمْ إِنَّكَ أَنْتَ الْعَزِيزُ الْحَكِيمُ ﴿٨﴾ وَفَهُمُ السَّيِّئَاتِ
وَمَنْ تَقِ السَّيِّئَاتِ يَوْمَئِذٍ فَقَدْ رَحِمْتَهُ، وَذَلِكَ هُوَ الْفَوْزُ الْعَظِيمُ ﴿٩﴾

«Les [anges] porteurs du trône et ceux alentour proclament la pureté et la louange de leur Seigneur, croient en lui, et demandent le pardon pour les croyants: «Seigneur, [disent-ils,] ta miséricorde et ta science s'étendent à toutes choses, pardonne donc à ceux qui se repentent et suivent ton chemin et préserve-les du châtimement de la fournaise. Seigneur, fais-les entrer dans les jardins édeniques que tu leur as promis ainsi que ceux qui ont été droits parmi leurs pères, leurs épouses et leurs descendants. Vraiment, c'est toi le Puissant, le Sage. Préserve-les des mauvaises actions [de les commettre et d'en subir les conséquences]. Celui que tu préserveras des mauvaises actions ce jour-là, celui-là tu lui auras fait miséricorde. Or, c'est cela l'immense succès» [Ghâfir: 7-9].

Il (ﷺ) dit aussi:

﴿إِنَّ الَّذِينَ قَالُوا رَبُّنَا اللَّهُ ثُمَّ اسْتَقَمُوا تَتَنَزَّلُ عَلَيْهِمُ الْمَلَائِكَةُ أَلَّا تَخَافُوا وَلَا تَحْزَنُوا وَأَبْشِرُوا بِالْجَنَّةِ
الَّتِي كُنتُمْ تُوعَدُونَ ﴿٣٠﴾﴾

«Ceux qui ont dit: «Notre Seigneur est Allah», puis ont suivi le chemin de la droiture, ceux-là les anges descendront sur eux [et leur diront]: «N'ayez pas peur, ne soyez pas attristés, et réjouissez-vous d'avoir le paradis qui vous avait été promis» [Fussilat: 30].

Il (ﷺ) dit également:

﴿وَالْمَلَائِكَةُ يَدْخُلُونَ عَلَيْهِمْ مِنْ كُلِّ بَابٍ ﴿٢٣﴾ سَلَامٌ عَلَيْكُمْ بِمَا صَبَرْتُمْ فَنِعْمَ عُقْبَى الدَّارِ ﴿٢٤﴾﴾

«Les anges entreront auprès d'eux par toutes les portes: «Paix sur vous pour ce que vous avez enduré patiemment. Qu'elle est belle la demeure dernière !» [Ar-Ra`d: 23 & 24].





LA CROYANCE AUX LIVRES

Croire aux livres, c'est être fermement persuadé qu'Allah (ﷻ) a réellement révélé à ses prophètes des livres avec la vérité, en tant que bonne direction pour les hommes, en tant que miséricorde et exhortation ainsi qu'en tant qu'argument contre eux [qui ne leur laisse pas d'excuse de sorte qu'ils ne pourront dire «Nous ne savions pas»], des livres explicitant toute chose [de ce qui est nécessaire à leur salut].

Y croire implique un certain nombre de choses:

I. CROIRE QU'ALLAH LES A FAIT DESCENDRE AVEC LA VÉRITÉ

Allah (ﷻ) dit:

﴿ نَزَّلَ عَلَيْكَ الْكِتَابَ بِالْحَقِّ مُصَدِّقًا لِمَا بَيْنَ يَدَيْهِ وَأَنزَلَ التَّوْرَةَ وَالْإِنجِيلَ ﴿٣﴾ مِن قَبْلُ هُدًى لِّلنَّاسِ وَأَنزَلَ الْفُرْقَانَ ﴾

«Il fit descendre sur toi le livre avec la vérité, confirmant ce qui le précéda. Il fit descendre la Torah et l'Évangile avant cela en tant que guide pour les gens, et fit descendre le discernement» [Âl `Imrân: 3 & 4].

Ce sont les livres d'Allah (ﷻ) et ses paroles. Ce ne sont donc pas les paroles d'un ange rapproché ou d'un prophète envoyé. Ils ont un caractère d'infailibilité. Ils sont saints.

II. CROIRE PRÉCISÉMENT À CEUX D'ENTRE EUX DONT ON CONNAÎT LES NOMS ET CROIRE GLOBALEMENT À CEUX DONT ON NE CONNAÎT PAS LES NOMS.

Les plus importants sont au nombre de trois:

1- La Torah (at-Tawrât) qu'Allah révéla à Mûsâ

Allah (ﷻ) dit:

﴿قَالَ يَمُوسَىٰ إِنِّي اصْطَفَيْتُكَ عَلَى النَّاسِ بِرِسَالَاتِي وَبِكَلِمِي فَخُذْ مَا آتَيْتُكَ وَكُن مِنَ الشَّاكِرِينَ ﴿١٤٤﴾
وَكَتَبْنَا لَهُ فِي الْأَلْوَابِ مِنْ كُلِّ شَيْءٍ مَوْعِظَةً وَتَفْصِيلًا لِكُلِّ شَيْءٍ فَخُذْهَا بِقُوَّةٍ وَأْمُرْ قَوْمَكَ يَأْخُذُوا
بِحَسْنِهَا سَأُورِيكُمْ دَارَ الْفَاسِقِينَ ﴿١٤٥﴾﴾

«Il [Allah] dit: «Ô Mûsâ, je t'ai favorisé entre les hommes par mes messages et par le fait de t'avoir parlé. Prends donc ce que je t'ai donné, et sois parmi les reconnaissants». Nous lui inscrivîmes sur les tables toutes choses en fait d'exhortations et d'explications détaillées sur tout. «Observe-les donc avec détermination [et assiduité] et ordonne à ton peuple leur observance en ce qu'elles ont de meilleur. Je vous donnerai de voir la demeure des transgresseurs [des désobéissants]» [Al-A`raf: 144 & 145].

Il (ﷺ) dit aussi:

﴿إِنَّا أَنْزَلْنَا التَّوْرَةَ فِيهَا هُدًى وَنُورٌ يَحْكُمُ بِهَا النَّبِيُّونَ الَّذِينَ أَسْلَمُوا لِلَّذِينَ هَادُوا وَالرَّبَّانِيُّونَ وَالْأَحْبَارُ
بِمَا اسْتَحْفَظُوا مِنْ كِتَابِ اللَّهِ وَكَانُوا عَلَيْهِ شُهَدَاءَ﴾

«Nous avons fait descendre la Torah qui renferme bonne direction et lumière. Par elle, prophètes soumis [à Allah], éminents savants et érudits gouvernent les juifs, ceci en vertu du fait qu'ils reçurent le livre d'Allah comme dépôt à préserver et [du fait] qu'ils étaient les témoins de sa véracité» [Al-Mâ'ida: 44].

2- L'Évangile (al-Injîl) qu'Allah révéla à `Îsâ

Allah (ﷻ) dit:

﴿ثُمَّ فَفَعْنَا عَلَىٰ آثَرِهِمْ بُرْسِينًا وَقَفَيْنَا يَحْيَىٰ ابْنَ مَرْيَمَ وَآتَيْنَاهُ الْإِنْجِيلَ﴾

«Puis, nous envoyâmes nos [autres] messagers les uns à la suite des autres [successivement] et, par la suite, nous envoyâmes `Îsâ fils de Maryam à qui nous donnâmes l'Évangile» [Al-Hadîd: 27].

Il (ﷺ) dit aussi:

﴿وَأَتَيْنَاهُ الْإِنْجِيلَ فِيهِ هُدًى وَنُورٌ وَمُصَدِّقًا لِمَا بَيْنَ يَدَيْهِ مِنَ التَّوْرَةِ وَهُدًى وَمَوْعِظَةً لِلْمُتَّقِينَ ﴿٤٦﴾﴾

«Nous lui donnâmes l'Évangile qui renferme bonne direction et lumière, en tant que confirmation de ce qu'il y avait avant lui dans la Torah, et en guise de bonne direction et d'exhortation pour les [hommes] pieux» [Al-Mâ'ida: 46].

3- Le Qur'ân qu'Allah révéla à Muḥammad (ﷺ)

C'est le plus important de tous. Allah (ﷻ) dit:

﴿وَأَنْزَلْنَا إِلَيْكَ الْكِتَابَ بِالْحَقِّ مُصَدِّقًا لِمَا بَيْنَ يَدَيْهِ مِنَ الْكِتَابِ وَمُهَيِّمًا عَلَيْهِ﴾

«Nous avons fait descendre sur toi le livre [al-Qur'ân] avec la vérité, confirmant les livres qui le précèdent et prévalant sur eux» [Al-Mâ'ida: 48].

Il (ﷻ) dit aussi:

﴿تَبَارَكَ الَّذِي نَزَّلَ الْفُرْقَانَ عَلَى عَبْدِهِ لِيَكُونَ لِلْعَالَمِينَ نَذِيرًا﴾

«Béni soit celui qui fit descendre le discernement [al-Qur'ân] sur son serviteur, afin qu'il soit pour les mondes [humains et djinns] un avertisseur» [Al-Furqân: 1].

Il y a aussi parmi les livres d'Allah: le livre des Psaumes [az-Zabûr] donné à Dâwûd. Allah (ﷻ) dit:

﴿وَعَاثَيْنَا دَاوُدَ ذُكُورًا﴾

«À Dâwûd, nous donnâmes le Zabûr [le livre des Psaumes]» [Al-Isrâ': 55] & [An-Nisâ': 163].

Ainsi que les Feuilles [Ṣuḥuf] d'Ibrâhîm. Allah (ﷻ) dit:

﴿إِنَّ هَذَا لَفِي الصُّحُفِ الْأُولَى ﴿١٨﴾ صُحُفِ إِبْرَاهِيمَ وَمُوسَى ﴿١٩﴾﴾

«Ceci se trouve dans les Feuilles anciennes, les Feuilles d'Ibrâhîm et de Mûsâ» [Al-A'âlâ: 18-19].

III. Croire aux informations non altérées qu'ils contiennent.

En effet, Allah nous a informés que les livres des Enfants d'Israël ont été touchés par des altérations (des modifications) au niveau du texte et au niveau du sens. Il (ﷻ) dit:

﴿يُحْرِفُونَ إِلَيْهِ عَنِ مَوَاضِعِهِ﴾

«Ils détournent les [significations des] paroles [divines] de ce qu'elles sont notoirement [et réellement]» [Al-Mâ'ida: 13] & [An-Nisâ': 46].

Il (ﷻ) dit aussi:

﴿يُحَرِّفُونَ الْكَلِمَ مِنْ بَعْدِ مَوَاضِعِهِ﴾

«Ils détournent les [significations des] paroles [divines] après qu'elles ont été rendues notoires [et claires]» [Al-Mâ'ida: 41].

Il (ﷺ) dit également:

﴿وَإِنْ مِنْهُمْ لَفَرِيقًا يَلُونِ الْكِتَابَ لِتَحْسَبُوهُ مِنَ الْكِتَابِ وَمَا هُوَ مِنَ الْكِتَابِ وَيَقُولُونَ هُوَ مِنْ عِنْدِ اللَّهِ وَمَا هُوَ مِنْ عِنْدِ اللَّهِ وَيَقُولُونَ عَلَى اللَّهِ الْكِبْرُ وَهُمْ يَعْلَمُونَ ﴿٧٨﴾﴾

«Une partie d'entre eux tord la langue en feignant réciter le livre pour vous faire croire que ça émane du livre alors que ça ne vient nullement du livre. Ils disent: «Il provient d'Allah» alors qu'il ne provient pas d'Allah. Ils disent sur Allah des mensonges tout en étant conscients [de la fausseté de ce qu'ils profèrent]» [Al-Imrân: 78].

En revanche, le Qur'ân, Allah s'est chargé de le conserver. Allah (ﷻ) dit:

﴿إِنَّا نَحْنُ نَزَّلْنَا الذِّكْرَ وَإِنَّا لَهُ لَحَافِظُونَ ﴿٩﴾﴾

«C'est nous qui avons fait descendre le rappel [le Qur'ân] et c'est nous qui nous chargeons de le conserver» [Al-Hijr: 9].

Il le préserve [aussi]. Il (ﷺ) dit:

﴿إِنَّ الَّذِينَ كَفَرُوا بِالذِّكْرِ لَمَّا جَاءَهُمْ وَإِنَّهُ لَكِنْتَبٌ عَزِيزٌ ﴿٤١﴾ لَا يَأْتِيهِ الْبَطْلُ مِنْ بَيْنِ يَدَيْهِ وَلَا مِنْ خَلْفِهِ تَنْزِيلٌ مِنْ حَكِيمٍ حَمِيدٍ ﴿٤٢﴾﴾

«Ceux qui renièrent le rappel [le Qur'ân] lorsqu'il leur parvint [seront perdus]. Or il est [ce rappel] un livre immuable [inatteignable] en lequel ne peut s'insinuer le faux d'aucune façon, ni par altération ni par ajout [ou suppression], une révélation émanant d'un [dieu] sage et glorieux» [Fuṣṣilat: 41 & 42].

De cela, il ressort que les récits et détails cités dans les écritures des gens du livres, connus sous le terme technique d'isrâ'iliyyât, sont nécessairement concernés par l'un des trois cas suivants:

1- Ils sont conformes à ce que l'on trouve dans le Qur'ân.

Dans ce cas, nous croyons en leur véracité du fait que notre livre en atteste, comme

l'évocation du déluge, les récits d'Ibrâhîm, de Yûsuf, de Mûsâ, de la noyade de pharaon et des siens, des miracles de `Îsâ et autres histoires, abstraction faite des détails.

2- Ils sont en contradiction avec ce qui se trouve dans le Qur'ân.

Nous croyons alors en leur fausseté, les mettant au compte de ce qu'ils ont inventé, écrit de leurs propres mains et récité en tordant leur langue, comme lorsqu'ils prétendent que Lût aurait bu du vin et aurait commis l'inceste sur ses deux filles ! Allah l'a sublimement ennobli et préservé d'une telle chose. Ils ont aussi prétendu que `Îsâ est Allah lui-même ou «le fils de Dieu» ou encore l'une des trois hypostases ! Allah est bien sublime et bien au-dessus de ce qu'ils disent.

3- Ils ne sont ni conformes ni en contradiction.

En conséquence, nous ne les adoptons pas et nous ne les rejetons pas, ceci en vertu de la parole du Prophète (ﷺ): «Lorsque les gens du livre vous parlent, n'adhérez pas et ne reniez pas, mais dites: “Nous croyons en Allah, à ses livres et à ses messagers”, car si c'est une vérité, vous ne les aurez alors pas démentis, et si c'est une chose fausse, vous ne les aurez pas confirmés [dans le faux]». Rapporté par Aḥmad et Abû Dâwûd⁵¹. Cependant, il est permis de les divulguer et les répéter, en vertu de ce que la Prophète (ﷺ) a dit, à savoir: «Parlez de ce que vous avez entendu des Enfants d'Israël, point de mal à cela». Rapporté par al-Bukhârî⁵². Mais la plupart [des récits de cette sorte] ne comportent aucun intérêt et ne répondent à aucun besoin.

IV. JUGER SELON LA LOI CORANIQUE.

En effet, Allah a révélé le sublime Qur'ân de sorte qu'il prévale sur les livres précédents, c'est-à-dire qu'il fait autorité sur eux et en est le garant et le témoin. Il rassemble en lui tout ce qu'ils contiennent d'intérêts. Il abroge certaines de leurs prescriptions et en confirme d'autres, tout en apportant de nouvelles [en supplément]. Il n'est donc pas permis de suivre une autre loi que celle du Qur'ân puisqu'Allah (ﷻ) dit, après avoir mentionné la Torah et l'Évangile:

﴿ وَأَنْزَلْنَا إِلَيْكَ الْكِتَابَ بِالْحَقِّ مُصَدِّقًا لِمَا بَيْنَ يَدَيْهِ مِنَ الْكِتَابِ وَمُهَيِّمًا عَلَيْهِ فَاحْكُم بَيْنَهُم بِمَا

51 Rapporté par Aḥmad au numéro (17225) et Abû Dâwûd au numéro (3644), d'après Abû Namla al-Anṣârî.

52 Au numéro (3461), d'après `Abdullâh ibn `Amr.

أَنْزَلَ اللَّهُ وَلَا تَتَّبِعْ أَهْوَاءَهُمْ عَمَّا جَاءَكَ مِنَ الْحَقِّ لِكُلِّ جَعَلْنَا مِنْكُمْ شِرْعَةً وَمِنْهَاجًا وَلَوْ شَاءَ اللَّهُ لَجَعَلَكُمْ أُمَّةً وَاحِدَةً وَلَكِنْ لِيَبْلُوَكُمْ فِي مَا آتَاكُمْ فَاسْتَبِقُوا الْخَيْرَاتِ إِلَى اللَّهِ مَرْجِعُكُمْ جَمِيعًا فَيُنَبِّئُكُمْ بِمَا كُنْتُمْ فِيهِ تَخْتَلِفُونَ ﴿٤٨﴾ وَأَنْ أَحْكَمَ بَيْنَهُمْ يَمَا أَنْزَلَ اللَّهُ وَلَا تَتَّبِعْ أَهْوَاءَهُمْ وَأَحْذَرَهُمْ أَنْ يَفْتِنُوكَ عَنْ بَعْضِ مَا أَنْزَلَ اللَّهُ إِلَيْكَ فَإِنْ تَوَلَّوْا فَاعْلَمُوا أَنَّهُ يَرِيدُ اللَّهُ أَنْ يُصِيبَهُمْ بِبَعْضِ ذُنُوبِهِمْ وَإِنْ كَثُرَ مِنْ النَّاسِ لَفَاسِقُونَ ﴿٤٩﴾ أَفَحُكْمَ الْجَاهِلِيَّةِ يَبْغُونَ وَمَنْ أَحْسَنُ مِنَ اللَّهِ حُكْمًا لِقَوْمٍ يُوقِنُونَ ﴿٥٠﴾

«Nous avons fait descendre sur toi le livre [al-Qur'ân] avec la vérité, confirmant ce qui le précéda de livres et prévalant sur eux. Juge donc entre eux d'après ce qu'Allah a révélé. Ne suis pas leurs passions, t'écartant ainsi de la vérité qui t'est parvenue. À chacun de vous nous avons donné une législation et un chemin évident. Si Allah voulait, il aurait fait de vous une seule communauté mais c'est pour vous éprouver à travers ce qu'il vous a donné. Empressez-vous donc de pratiquer les bonnes oeuvres. Vers Allah vous retournerez tous et il vous informera alors sur vos divergences. Juge donc entre eux d'après ce qu'Allah a révélé. Ne suis pas leurs passions, et prends garde qu'ils ne t'amènent à abandonner une partie de ce qu'Allah t'a révélé. Si donc ils tournent le dos [par refus du jugement fondé sur la révélation] sache alors qu'Allah veut plutôt leur faire subir [les conséquences d'] une partie de leurs péchés. En vérité, beaucoup de gens sont des transgresseurs. Serait-ce le jugement de la jâhiliyya [du paganisme] qu'ils recherchent? Or, quel jugement est meilleur que celui d'Allah pour des gens doués de conviction?» [Al-Mâ'ida: 48-50].

Il (ﷺ) dit également:

﴿إِنَّا أَنْزَلْنَا إِلَيْكَ الْكِتَابَ بِالْحَقِّ لِتَحْكُمَ بَيْنَ النَّاسِ بِمَا أَرَاكَ اللَّهُ وَلَا تَكُنْ لِلْخَائِبِينَ خَصِيمًا ﴿١٠٥﴾﴾

«Nous avons fait descendre sur toi le livre avec la vérité pour que tu juges entre les gens d'après ce qu'Allah t'a montré et ne sois pas pour les traîtres un défenseur» [An-Nisâ': 105].

V. CROIRE AU LIVRE DANS SON INTÉGRALITÉ ET NE PAS LE FRACTIONNER.

Allah (ﷻ) dit:

﴿أَفَتُؤْمِنُونَ بِبَعْضِ الْكِتَابِ وَتَكْفُرُونَ بِبَعْضٍ فَمَا جَزَاءُ مَنْ يَفْعَلُ ذَلِكَ مِنْكُمْ إِلَّا خِزْيٌ فِي الْحَيَاةِ الدُّنْيَا وَيَوْمَ الْقِيَامَةِ يُرَدُّونَ إِلَىٰ أَشَدِّ الْعَذَابِ وَمَا اللَّهُ بِغَفِيلٍ عَمَّا تَعْمَلُونَ ﴿٨٥﴾﴾

«Croyez-vous donc à une partie du livre tout en en reniant une autre? Il n'y aura d'autre récompense pour ceux d'entre vous qui agissent ainsi que l'avilissement [et l'humiliation] en cette vie tandis qu'au jour de la résurrection ils seront renvoyés dans le plus terrible des châtiments. Allah n'est pas ignorant de ce que vous faites» [Al-Baqara: 85].

Il (ﷺ) dit également:

﴿هَآأَنُتُمْ أُولَآءِ مَحِبُّوهُمَّ وَلَا يُحِبُّونَكُم وَتُؤْمِنُونَ بِالْكِتَابِ كُلِّهِ﴾

«Vous voici vous à les aimer tandis qu'eux ne vous aiment pas, et vous croyez au livre dans sa totalité...» [Al `Imrân: 119].

VI. L'INTERDICTION DE LES DISSIMULER, DE LES DÉTOURNER, DE DIVERGER À LEUR SUJET, ET D'EN OPPOSER UNE PARTIE À UNE AUTRE.

Allah (ﷻ) dit:

﴿وَإِذْ أَخَذَ اللَّهُ مِيثَاقَ الَّذِينَ أُوتُوا الْكِتَابَ لُبِّيْنُهُ. لِلنَّاسِ وَلَا تَكْتُمُونَهُ. فَنَبَذُوهُ وَرَاءَ ظُهُورِهِمْ وَأَشْرَوْا بِهِ مِمَّا كَانُوا يَكْتُمُونَ أُولَآءِ أُولَآءِ مَحِبُّوهُمَّ وَلَا يُحِبُّونَكُم وَتُؤْمِنُونَ بِالْكِتَابِ كُلِّهِ﴾

«Et [rappelle] lorsqu'Allah reçut l'engagement solennel de ceux qui reçurent le livre [lorsqu'il leur dit]: «Vous devez le divulguer aux gens et ne pas le dissimuler», mais aussitôt ils le trahirent [leur engagement], le troquant à vil prix. Que mauvais est le troc qu'ils firent !» [Al `Imrân: 187].

Il (ﷺ) dit aussi:

﴿إِنَّ الَّذِينَ يَكْتُمُونَ مَا أَنْزَلَ اللَّهُ مِنْ الْكِتَابِ وَيَشْرُونَ بِهِ مِمَّا قَلِيلًا أُولَآئِكَ مَا يَأْكُونَ فِي بُطُونِهِمْ إِلَّا النَّارَ وَلَا يُكَلِّمُهُمُ اللَّهُ يَوْمَ الْقِيَامَةِ وَلَا يُزَكِّيهِمْ وَلَهُمْ عَذَابٌ أَلِيمٌ ﴿١٧٤﴾ أُولَآئِكَ الَّذِينَ أَشْرَوْا الصَّلَاةَ بِالْهَدْيِ وَالْعَدَابَ بِالْمَغْفِرَةِ فَمَا أَصْبَرَهُمْ عَلَى النَّارِ ﴿١٧٥﴾ ذَلِكَ بِأَنَّ اللَّهَ سَرَّلَ الْكِتَابَ بِالْحَقِّ وَإِنَّ الَّذِينَ أَخْتَلَفُوا فِي الْكِتَابِ لِيُشْفِقِيَ بَعِيدٍ ﴿١٧٦﴾﴾

«En vérité, ceux qui dissimulent ce qu'Allah révéla en fait de livre et le troquent à vil prix, ceux-là [en consommant ce vil prix] ne mettent dans leur ventre que le feu, et Allah ne leur adressera pas la parole au jour de la résurrection, ni ne les purifiera

tandis qu'ils auront un châtimeut douloureux. Ceux-là sont ceux qui acquièrent [achetèrent] l'égarement en échange de la bonne direction, et le châtimeut en échange du pardon. Avec quelle hardiesse ils se jettent dans le [châtimeut du] feu [en pratiquant si hardiment les actes qui leur valent l'enfer] ! Ainsi en est-il parce qu'Allah a fait descendre le livre avec la vérité et parce que ceux qui divergent au sujet du livre sont dans une violente opposition [entre eux, les uns contre les autres]» [Al-Baqara: 174-176].

Il (ﷺ) dit également:

﴿فَوَيْلٌ لِلَّذِينَ يَكْتُمُونَ الْكِتَابَ بِأَيْدِيهِمْ ثُمَّ يَقُولُونَ هَذَا مِنْ عِنْدِ اللَّهِ لِيَشْتَرُوا بِهِءَ ثَمَنًا قَلِيلًا فَوَيْلٌ لَهُمْ مِمَّا كَتَبَتْ أَيْدِيهِمْ وَوَيْلٌ لَهُمْ مِمَّا يَكْسِبُونَ﴾

«Malheur donc à ceux qui, de leurs propres mains, façonnent un écrit puis affirment qu'il provient d'Allah, ceci pour en acquérir un modique prix. Malheur donc à eux en raison de ce que leurs mains rédigerent, et malheur à eux pour ce qu'ils [en] acquièrent» [Al-Baqara: 79]

Le Prophète (ﷺ), ayant entendu des gens polémiquer [concernant le Qur'ân], dit: «Si les communautés qui vous ont précédés ont péri, c'est bien à cause de cela: ils mettaient en opposition le livre d'Allah avec lui-même [en arguant que telle partie contredisait telle autre]. Or, le livre d'Allah a été révélé tel que chaque partie confirme l'autre. Aussi, ne cherchez pas à en opposer une partie à une autre. Donc, ce que vous [en] savez dites-le et ce que vous [en] ignorez, laissez-le à qui en a la science». Rapporté par Ahmad⁵³.



53 Au numéro (6741), d'après `Abdullâh ibn `Amr.



LA CROYANCE AUX MESSAGERS

C'est croire fermement qu'Allah a élu parmi les humains des hommes auxquels il inspira sa parole, qu'il envoya comme annonciateurs [de bonnes nouvelles] et comme avertisseurs et pour transmettre à ses créatures ses messages qui leur enjoignent de l'adorer lui seul et d'abandonner les fausses divinités, ceci par miséricorde pour eux et pour leur apporter la preuve indéniable.

Allah (ﷻ) dit:

﴿اللَّهُ يَصْطَفِي مِنَ الْمَلَائِكَةِ رُسُلًا وَمِنَ النَّاسِ إِنَّ اللَّهَ سَمِيعٌ بَصِيرٌ﴾ (٧٥)

«Allah choisit d'entre les anges des messagers, ainsi que d'entre les hommes. Allah entend et voit [parfaitement tout]» [Al-Hajj: 75].

Il (ﷻ) dit aussi:

﴿وَمَا أَرْسَلْنَا مِنْ قَبْلِكَ إِلَّا رِجَالًا نُوحِيَ إِلَيْهِمْ فَسْأَلُوا أَهْلَ الذِّكْرِ إِنْ كُنْتُمْ لَا تَعْلَمُونَ﴾ (٤٣)

«Nous n'avons envoyé avant toi que des hommes à qui nous accordâmes la révélation [l'inspiration]. Interrogez donc les détenteurs du rappel si vous ne savez pas» [An-Nahl: 43].

Il (ﷻ) dit aussi:

﴿رُسُلًا مُبَشِّرِينَ وَمُنذِرِينَ لِئَلَّا يَكُونَ لِلنَّاسِ عَلَى اللَّهِ حُجَّةٌ بَعْدَ الرُّسُلِ وَكَانَ اللَّهُ عَزِيزًا حَكِيمًا﴾ (١٦٥)

«..., des messagers [envoyés en tant qu'] annonciateurs et avertisseurs, afin que les gens n'aient pas d'argument [à faire valoir] à l'encontre d'Allah après que les messagers soient passés. Allah est Puissant et Sage» [An-Nisâ': 165].

Il (ﷻ) dit également:

﴿وَلَقَدْ بَعَثْنَا فِي كُلِّ أُمَّةٍ رَسُولًا أَنِ اعْبُدُوا اللَّهَ وَاجْتَنِبُوا الطَّاغُوتَ﴾

«Nous avons envoyé à chaque communauté un messenger [qui leur dit]: «Adorez Allah et fuyez les faux dieux [les idoles]»» [An-Nahl: 36].

Entre autres choses qui sont incluses dans le fait de croire aux messagers, il y a :

I. LE FAIT DE CROIRE QUE LE MESSAGE QU'ILS APPORTENT VIENT D'ALLAH QUI LE DONNA PAR SA PURE VOLONTÉ ET SA PURE SAGESSE.

Allah (ﷻ) dit :

﴿ وَإِذَا جَاءَ تَهُمْ آيَةٌ قَالُوا لَنْ نُؤْمِنَ حَتَّى نُؤْتَىٰ مِثْلَ مَا أُوتِيَ رُسُلُ اللَّهِ أَلَمْ يَعْلَمُوا حَيْثُ يَجْعَلُ رِسَالَتَهُ ۗ ﴾

«Lorsqu'une preuve leur est apportée, ils disent: «Nous ne croirons pas jusqu'à ce qu'on nous apporte la même chose qui fut donnée aux messagers d'Allah». Allah sait parfaitement à qui confier son message [pour le transmettre]» [Al-An`âm: 124].

Il (ﷻ) dit également :

﴿ وَقَالُوا لَوْلَا نَزَّلَ هَذَا الْقُرْآنُ عَلَىٰ رَجُلٍ مِّنَ الْقَرْيَتَيْنِ عَظِيمٍ ﴿٣١﴾ أَهَرِيقْسَمُونَ رَحْمَتَ رَبِّكَ إِذْ نَحْنُ قَسَمْنَا بَيْنَهُمْ مَّعِيشَتَهُمْ فِي الْحَيَاةِ الدُّنْيَا وَرَفَعْنَا بَعْضَهُمْ فَوْقَ بَعْضٍ دَرَجَاتٍ لِّيَتَّخِذَ بَعْضُهُم بَعْضًا سَخِرِيًّا وَرَحْمَتَ رَبِّكَ خَيْرٌ مِّمَّا يَجْمَعُونَ ﴿٣٢﴾ ﴾

«Ils dirent: «Que n'a-t-on fait descendre ce Qur`ân sur un homme influent de l'une des deux cités !» Est-ce eux qui répartissent la miséricorde de ton Seigneur? C'est nous qui avons réparti entre eux leur subsistance dans la vie présente et nous avons fait que certains soient plus élevés que d'autres, ceci afin que les uns prennent les autres à leur service. Or, la miséricorde de ton Seigneur vaut mieux que ce qu'ils amassent [de biens matériels]» [Az-Zukhruf: 31 & 32].

En effet, les qualités de prophète et de messenger ne s'acquièrent pas par l'exercice ou par l'effort spirituel comme l'affirment certains soufis hérétiques. De même, elles ne s'obtiennent pas non plus par la conjugaison [l'union] des facultés [ou puissances] que sont la faculté sainte (al-quwwatu al-qudsiyya) [c'est-à-dire une potentialité de l'âme consistant en de l'intuition et de la prémonition toujours justes et qui procurent la science infuse], la faculté imaginative (al-quwwatu at-takhayyuliyya) et la faculté efficiente/ influente/agissante (al-quwwatu at-ta`thiriyya) comme prétendent les philosophes. Non, c'est plutôt un pur choix et une pure grâce qu'Allah accorde à celui d'entre ses nobles créatures dont il sait qu'il mérite une telle faveur.

II. CROIRE À TOUS LES MESSAGERS D'ALLAH, QUE L'ON EN CONNAISSE LE NOM OU PAS.

Il y a, parmi ceux dont on connaît les noms, ceux qui sont évoqués dans la parole divine suivante, après la mention d'Ibrâhîm :

﴿وَهَبْنَا لَهُ إِسْحَاقَ وَيَعْقُوبَ كُلًّا هَدَيْنَا وَنُوحًا هَدَيْنَا مِن قَبْلُ وَمِن ذُرِّيَّتِهِ دَاوُدَ وَسُلَيْمَانَ وَأَيُّوبَ وَيُوسُفَ وَمُوسَى وَهَارُونَ وَكَذَلِكَ نَجْزِي الْمُحْسِنِينَ ﴿٨٤﴾ وَزَكَرِيَّا وَيَحْيَى وَعِيسَى وَإِلْيَاسَ كُلٌّ مِّنَ الصَّالِحِينَ ﴿٨٥﴾ وَإِسْمَاعِيلَ وَإِسْحَاقَ وَيُوسُفَ وَهُدًى وَكُلًّا فَضَّلْنَا عَلَى الْعَالَمِينَ ﴿٨٦﴾﴾

«Nous lui donnâmes Ishâq et Ya`qûb. Tous, nous les guidâmes. Nûh aussi nous les guidâmes auparavant. Et de sa descendance, Dâwûd, Sulaymân, Ayyûb, Yûsuf, Mûsâ et Hârûn. C'est ainsi que nous récompensons ceux qui agissent bien [/qui font le bien]. [De même,] Zakariyyâ, Yahyâ, `Îsâ et Ilyâs. Tous des hommes de bien. [Également,] Ismâ`il, al-Yasa`, Yûnus et Lût. Tous nous les favorisâmes plus que le reste des hommes» [Al-An`âm: 84-86].

Allah (ﷻ) dit également :

﴿وَلَقَدْ أَرْسَلْنَا رُسُلًا مِّن قَبْلِكَ مِنْهُمْ مَن قَصَصْنَا عَلَيْكَ وَمِنْهُمْ مَن لَّمْ نَقْصُصْ عَلَيْكَ﴾

«Avant toi, nous avons envoyé des messagers. Certains, nous t'en avons raconté l'histoire, d'autres non» [Ghâfir: 78].

Ce qui est exigé, c'est d'y croire à tous, car leur message est le même. Allah (ﷻ) dit :

﴿شَرَعَ لَكُمْ مِنَ الدِّينِ مَا وَصَّى بِهِ نُوحًا وَالَّذِي أَوْحَيْنَا إِلَيْكَ وَمَا وَصَّيْنَا بِهِ إِبْرَاهِيمَ وَمُوسَى وَعِيسَى أَنْ أَقِيمُوا الدِّينَ وَلَا تَتَفَرَّقُوا فِيهِ﴾

«Il vous a prescrit, en fait de religion, ce qu'il avait recommandé à Nûh, ce que nous t'avons révélé à toi, ainsi que ce que nous avons recommandé à Ibrâhîm, à Mûsâ et à `Îsâ, [à savoir] d'établir la religion et de ne pas vous diviser à son sujet» [Ach-Chûrâ: 13].

Dès lors, en renier un seul revient à tous les renier. Allah (ﷻ) dit :

﴿كَذَّبَتْ قَوْمُ نُوحٍ الْمُرْسَلِينَ ﴿١٠٥﴾﴾

«Le peuple de Nûh rejeta les messagers» [Ach-Ch`arâ': 105].

C'est ainsi alors qu'il est le premier de tous les messagers. Il n'est donc pas permis de traiter différemment les messagers d'Allah, ni de croire à certains à l'exclusion d'autres, car qui fait cela commet un acte impie. Allah (ﷻ) dit:

﴿إِنَّ الَّذِينَ يَكْفُرُونَ بِاللَّهِ وَرُسُلِهِ وَيُرِيدُونَ أَنْ يُفَرِّقُوا بَيْنَ اللَّهِ وَرُسُلِهِ وَيَقُولُونَ نُؤْمِنُ بِبَعْضٍ وَنَكْفُرُ بِبَعْضٍ وَيُرِيدُونَ أَنْ يَتَّخِذُوا بَيْنَ ذَلِكَ سَبِيلًا ﴿١٥٠﴾ أُولَٰئِكَ هُمُ الْكَافِرُونَ حَقًّا وَأَعْتَدْنَا لِلْكَافِرِينَ عَذَابًا مُّهِينًا ﴿١٥١﴾ وَالَّذِينَ ءَامَنُوا بِاللَّهِ وَرُسُلِهِ وَلَمْ يُفَرِّقُوا بَيْنَ أَحَدٍ مِّنْهُمْ أُولَٰئِكَ سَوْفَ يُؤْتِيهِمْ أَجْرَهُمُ وَكَانَ اللَّهُ غَفُورًا رَّحِيمًا ﴿١٥٢﴾﴾

«Ceux qui renient Allah et ses messagers, qui veulent établir une rupture entre Allah et ses messagers [par le fait de renier certains d'entre eux], qui disent: «Nous croyons à certains et renions certains», et qui veulent suivre [en cela] une voie intermédiaire, ceux-là sont de purs mécréants. Or, aux mécréants, nous avons préparé un châtiment avilissant. Quant à ceux qui croient en Allah et à ses messagers et qui ne font pas de différence entre eux [par le fait de renier certains d'entre eux], voilà ceux à qui il donnera les récompenses qui leur reviennent. Allah est Très Pardonneur et Très Miséricordieux» [An-Nisâ': 150-152].

III. LES CROIRE ET ACCEPTER CE QU'ILS APPORTENT D'ALLAH.

Allah (ﷻ) dit:

﴿يَأْتِيهَا النَّاسُ فَدَجَاءَكُمُ الرَّسُولُ بِالْحَقِّ مِنْ رَبِّكُمْ فَءَامِنُوا خَيْرًا لَّكُمْ وَإِنْ تَكْفُرُوا فَإِنَّ لِلَّهِ مَا فِي السَّمٰوٰتِ وَالْأَرْضِ وَكَانَ اللَّهُ عَلِيمًا حَكِيمًا ﴿١٧٠﴾﴾

«Ô gens ! Le Messager est venu à vous avec la vérité de la part de votre Seigneur. Croyez donc, cela sera meilleur pour vous. Si vous reniez, alors à Allah appartient tout ce qui est dans les cieux et sur la terre. Allah est Omniscient et Sage» [An-Nisâ': 170].

Il dit aussi:

﴿وَالَّذِي جَاءَ بِالصِّدْقِ وَصَدَّقَ بِهِ ۖ أُولَٰئِكَ هُمُ الْمُتَّقُونَ ﴿٣٣﴾﴾

«Celui qui est venu avec la vérité ainsi que celui qui y croit, voilà ceux qui ont la piété» [Az-Zumar: 33].

Il dit également:

﴿وَالنَّجْمُ إِذَا هَوَىٰ ۝١ مَا ضَلَّ صَاحِبُكُمْ وَمَا غَوَىٰ ۝٢ وَمَا يَبْطُحُ عَنِ الْمُفَوَىٰ ۝٣ إِنَّ هُوَ إِلَّا وَحْيٌ يُوحَىٰ ۝٤ عَلَّمَهُ شَدِيدٌ ۝٥﴾
الْمُفَوَىٰ

«Par l'étoile lorsqu'elle disparaît [sous l'horizon] ! Votre compagnon [Muhammad] n'est ni égaré ni dans la déraison. Il ne parle pas sous l'effet de la passion. Non, c'est strictement une inspiration qu'on lui révéla. C'est le doté de grandes forces [Jibrîl] qui lui enseigne [tout cela]» [An-Najm: 1-5].

Aussi, toute information sûre concernant les précédents prophètes, incluse par Allah dans son livre ou authentiquement présente dans la sunna de son Prophète [Muhammad] (ﷺ), il faut y ajouter foi. En revanche, ce qui provient d'eux, de leurs récits spécifiques appelés «isrâ'iliyyât», il est régi par ce qui a été précisé dans le chapitre concernant la croyance aux livres [saints]. S'agissant des propos attribués à notre Prophète Muhammad (ﷺ) et relatés dans des narrations dotées de chaînes de transmetteurs, ceux-ci sont soumis aux règles en vigueur chez les savants du hadith pour distinguer ce qui est sûr de ce qui est bancal. Ce qui est sûr doit être accepté et admis.

IV. LEUR OBÉIR, LES SUIVRE ET LES PRENDRE POUR ARBITRES

Allah (ﷻ) dit:

﴿ وَمَا أَرْسَلْنَا مِنْ رَّسُولٍ إِلَّا لِيُطَاعَ بِإِذْنِ اللَّهِ ﴾

«Nous n'avons envoyé de messager que pour qu'il soit obéi avec» [An-Nisâ': 64].

Ce qui incombait donc à chaque communauté, c'était d'obéir au prophète qui avait été envoyé en leur sein, et de se conformer aux prescriptions qu'il apportait. Puis lorsque vint le dernier d'entre eux, celui qui en a clos définitivement la succession, à savoir Muhammad –que la miséricorde et la bénédiction divines soient sur eux tous– sa loi abrogea alors les lois précédentes, et dès lors, lui obéir et le suivre devient une obligation s'imposant à quiconque entend parler de lui.

Allah (ﷻ) dit:

﴿ الَّذِينَ يَتَّبِعُونَ الرَّسُولَ النَّبِيَّ الْأُمِّيَّ الَّذِي يَجِدُونَهُ مَكْنُوبًا عِنْدَهُمْ فِي التَّوْرَةِ وَالْإِنْجِيلِ يَأْمُرُهُمْ

بِالْمَعْرُوفِ وَيَنْهَاهُمْ عَنِ الْمُنْكَرِ وَيُحِلُّ لَهُمُ الطَّيِّبَاتِ وَيُحَرِّمُ عَلَيْهِمُ الْخَبَائِثَ وَيَضَعُ عَنْهُمْ إِصْرَهُمْ
وَالْأَعْلَالَ الَّتِي كَانَتْ عَلَيْهِمْ فَالَّذِينَ آمَنُوا بِهِ وَعَزَّرُوهُ وَنَصَرُوهُ وَاتَّبَعُوا النُّورَ الَّذِي أُنزِلَ مَعَهُ أُولَئِكَ هُمُ
الْمُفْلِحُونَ ﴿١٥٧﴾ قُلْ يَا أَيُّهَا النَّاسُ إِنِّي رَسُولُ اللَّهِ إِلَيْكُمْ جَمِيعًا الَّذِي لَهُ مُلْكُ السَّمَوَاتِ وَالْأَرْضِ لَا
إِلَهَ إِلَّا هُوَ يُحْيِي وَيُمِيتُ فَتَمِيمُوا بِاللَّهِ وَرَسُولِهِ النَّبِيِّ الْأُمِّيِّ الَّذِي يُؤْمِنُ بِاللَّهِ وَكَلِمَاتِهِ وَاتَّبِعُوهُ لَعَلَّكُمْ
تَهْتَدُونَ ﴿١٥٨﴾

«Ce sont ceux qui suivent le messager, le prophète illettré qu'ils trouvent mentionné chez eux dans la Torah et l'Évangile, qui leur ordonne le bien, leur interdit le blâmable, leur rend licites les bonnes choses, leur interdit les mauvaises, et les débarrasse du fardeau et des entraves qui pesaient sur eux. Ceux donc qui croient en lui, lui assurent soutien et protection, lui portent assistance et suivent la lumière descendue sur lui [le Qur'ân], ceux-là sont les gagnants. Dis: «Ô hommes ! Je suis envoyé à vous tous par Allah qui possède le royaume des cieux et de la terre. Point de dieu [digne de vénération] à part lui. Il fait vivre et fait mourir. Croyez donc en Allah et à son messager, le prophète illettré qui croit en Allah et à ses paroles. Suivez-le afin d'être guidés [sur le droit chemin]» [Al-A`raf: 157 & 158].

Il (ﷺ) dit aussi:

﴿قُلْ إِنْ كُنْتُمْ تُحِبُّونَ اللَّهَ فَاتَّبِعُونِي يُحْبِبْكُمُ اللَّهُ وَيَغْفِرْ لَكُمْ ذُنُوبَكُمْ وَاللَّهُ غَفُورٌ رَحِيمٌ ﴿٣١﴾ قُلْ أَطِيعُوا اللَّهَ وَالرَّسُولَ
فَإِنْ تَوَلَّوْا فَإِنَّ اللَّهَ لَا يُحِبُّ الْكَافِرِينَ ﴿٣٢﴾﴾

«Dis: «Si vous aimez vraiment Allah, alors suivez-moi et Allah vous aimera et il vous pardonnera vos péchés. Allah est Très Pardonneur et Très-Miséricordieux»
Dis: «Obéissez à Allah et au messager mais si vous vous détournez alors Allah n'aime pas les mécréants» [Al`Imrân: 31 & 32].

Il (ﷺ) dit également:

﴿فَلَا وَرَبِّكَ لَا يُؤْمِنُونَ حَتَّىٰ يُحَكِّمُوكَ فِيمَا شَجَرَ بَيْنَهُمْ ثُمَّ لَا يَجِدُوا فِي أَنفُسِهِمْ حَرَجًا مِمَّا قَضَيْتَ
وَيُسَلِّمُوا سَلِيمًا ﴿٦٥﴾﴾

«Non ! Par ton Seigneur ! Ils ne seront vraiment croyants que s'ils te font juge dans ce qui les oppose, qu'ensuite ils n'éprouvent aucun embarras en raison de ce que tu auras décidé, et qu'ils se soumettent totalement [à ta sentence]» [An-Nisâ': 65]

V. ÊTRE LEUR ALLIÉ, LES AIMER, LEUR VOUER UN GRAND RESPECT, ET LES SALUER [EN LEUR ADRESSANT LE SALÂM].

Allah (ﷻ) dit:

﴿إِنَّمَا وَلِيُّكُمُ اللَّهُ وَرَسُولُهُ وَالَّذِينَ آمَنُوا الَّذِينَ يُقِيمُونَ الصَّلَاةَ وَيُؤْتُونَ الزَّكَاةَ وَهُمْ رَاكِعُونَ ﴿٥٥﴾ وَمَنْ يَتَوَلَّ اللَّهَ وَرَسُولَهُ وَالَّذِينَ آمَنُوا فَإِنَّ حِزْبَ اللَّهِ هُمُ الْغَالِبُونَ ﴿٥٦﴾﴾

«Votre allié c'est Allah ainsi que son messager et les croyants qui pratiquent la prière [ṣalât] et donnent la zakat tandis qu'ils sont soumis [à Allah]. Ceux qui s'allient à Allah, à son messager et aux croyants, [eux seront vainqueurs car] ce sont les alliés d'Allah qui sont les vainqueurs» [Al-Mâ'ida: 55 & 56].

Il (ﷺ) dit aussi:

﴿فَلَمَّا أَحَسَّ عِيسَى مِنْ أَنْصَارِيٍّ إِلَى اللَّهِ قَالَ مَنْ أَنْصَارِيٍّ إِلَى اللَّهِ قَالَ الْخَوَارِثُوتُ. مِمَّنْ أَنْصَارُ اللَّهِ أَمَّنَّا بِاللَّهِ وَأَشْهَدُ بِأَنَّا مُسْلِمُونَ ﴿٥٢﴾﴾

«Puis lorsque 'Îsâ sentit leur mécréance, il demanda: «Qui seront mes alliés dans la voie d'Allah?». Les disciples répondirent: «Nous sommes les alliés d'Allah. Nous croyons en Allah. Sois donc témoin que nous lui sommes soumis»» [Âl 'Imrân: 52].

Il (ﷻ) dit aussi:

﴿قُلْ إِنْ كَانَ آبَاؤُكُمْ وَأَبْنَاؤُكُمْ وَإِخْوَانُكُمْ وَأَزْوَاجُكُمْ وَعَشِيرَتُكُمْ وَأَمْوَالٌ اقْتَرَفْتُمُوهَا وَتِجَارَةٌ تَخْشَوْنَ كَسَادَهَا وَمَسَاكِنُ تَرْضَوْنَهَا أَحَبَّ إِلَيْكُمْ مِنْ اللَّهِ وَرَسُولِهِ وَجِهَادٍ فِي سَبِيلِهِ فَتَرَبَّصُوا حَتَّى يَأْتِيَ اللَّهُ بِأَمْرٍ. وَاللَّهُ لَا يَهْدِي الْقَوْمَ الْفَاسِقِينَ ﴿٢٤﴾﴾

«Dis: «Si vos pères, vos enfants, vos frères, vos épouses, votre famille, les biens que vous avez acquis, le commerce dont vous craignez la faillite, les maisons qui vous sont agréables, vous sont plus chers qu'Allah, que son messager et que le combat dans la voie d'Allah, alors attendez jusqu'à ce qu'Allah réalise sa décision. Allah ne guide pas les transgresseurs [ceux qui n'observent pas ses prescriptions]»» [At-Tawba: 24].

Il (ﷻ) dit également:

﴿وَسَلِّمْ عَلَى الْمُرْسَلِينَ﴾ (١٨١)

«Paix sur les messagers» [Aş-Şâffât: 181].

À propos de son prophète Muḥammad (ﷺ), il (ﷺ) dit ceci:

﴿إِنَّا أَرْسَلْنَاكَ شَهِدًا وَمُبَشِّرًا وَنَذِيرًا﴾ (٨) ﴿لِتُؤْمِنُوا بِاللَّهِ وَرَسُولِهِ وَتُعَزِّرُوهُ وَتُوَفِّرُوهُ وَت_Sُبِّحُوهُ بُكْرَةً وَأَصِيلًا﴾ (٩)

«Nous t'avons envoyé en tant que témoin, annonciateur [de la bonne nouvelle] et avertisseur, pour que vous croyiez en Allah et à son messager, pour que vous l'assistiez, l'honoriez, et que vous glorifiez Allah au matin et au soir» [Al-Faḥ: 8 & 9].

Il (ﷺ) dit également:

﴿إِنَّ اللَّهَ وَمَلَائِكَتَهُ يُصَلُّونَ عَلَى النَّبِيِّ يَا أَيُّهَا الَّذِينَ ءَامَنُوا صَلُّوا عَلَيْهِ وَسَلِّمُوا تَسْلِيمًا﴾ (٥٦)

«Allah et ses anges bénissent le Prophète. Ô croyants bénissez-le [par vos prières, par vos invocations] et adressez-lui vos salutations» [Al-Aḥzâb: 56].

Le Prophète (ﷺ) a dit: «Personne parmi vous n'est [véritablement] croyant tant que je ne suis pas plus cher à ses yeux que son père, ses enfants et tous les hommes». Rapporté par les deux cheikhs⁵⁴.



54 Rapporté par al-Bukhârî au numéro (15) et par Muslim au numéro (44), d'après Anas.



LA CROYANCE AU JOUR DERNIER

C'est le fait de croire avec certitude qu'Allah (ﷻ) renvoie le jugement des hommes au jour où il les ressuscitera et les fera sortir de leur tombes, et là il les jugera et les rétribuera pour leurs actes, qui par le paradis et qui par l'enfer.

Allah (ﷻ) dit:

﴿إِنَّمَا يُؤَخِّرُهُمْ لِيَوْمٍ تَشْخَصُ فِيهِ الْأَبْصَارُ﴾ (٤٢)

«Mais plutôt il les renvoie à un jour où les regards demeureront fixes [d'effroi]» [Ibrâhîm: 42].

Il (ﷻ) dit aussi:

﴿زَعَمَ الَّذِينَ كَفَرُوا أَنْ لَنْ يُبْعَثُوا قُلْ بَلَىٰ وَرَبِّي لَشَاعِرٌ ثُمَّ لِلنَّاسِ لِمَا عَمِلْتُمْ وَعَلَى اللَّهِ لَبِيرٌ﴾ (٧)

«Les mécréants prétendent qu'ils ne seront pas ressuscités. Dis: «Bien-sûr que si ! Par mon Seigneur, vous serez très certainement ressuscités puis vous serez très certainement informés de ce que vous faisiez. Cela est facile pour Allah»» [At-Taghâbun: 7].

Il (ﷻ) dit également:

﴿وَيَوْمَ تَقُومُ السَّاعَةُ يُنْفِرُونَ ﴿١٤﴾ فَأَمَّا الَّذِينَ ءَامَنُوا وَعَمِلُوا الصَّالِحَاتِ فَهُمْ فِي رَوْضَةٍ ﴿١٥﴾ وَأَمَّا الَّذِينَ كَفَرُوا وَكَذَّبُوا بِآيَاتِنَا وَلِقَاءِ الْآخِرَةِ فَأُولَٰئِكَ فِي الْعَذَابِ مُحْضَرُونَ ﴿١٦﴾﴾

«Le jour où se produira l'Heure, ce jour-là ils se sépareront. Ceux qui avaient la foi et accomplissaient de bonnes œuvres, eux seront dans un jardin où ils seront comblés de joie. Quant à ceux qui furent mécréants et nièrent nos signes et [nièrent le fait] qu'ils rencontreront l'au-delà, ceux-là seront placés dans le châtement» [Ar-Rûm: 14-16].

Au nombre des choses qui relèvent de la croyance au jour dernier, il y a ce qui suit:

I. CROIRE À CE QUI AURA LIEU APRÈS LA MORT.

À savoir: le fait de voir les anges au cours de l'agonie, l'épreuve de la tombe qui résulte de l'interrogatoire que font les deux anges au défunt à propos de son Seigneur, de sa religion et de son prophète, le supplice ou la félicité de la tombe, et choses qui ont lieu dans le barzakh, dans le monde intermédiaire [entre la vie terrestre et l'au-delà]. Allah (ﷻ) dit:

﴿وَلَوْ تَرَىٰ إِذْ يَتَوَفَّى الَّذِينَ كَفَرُوا الْمَلَائِكَةُ يَضْرِبُونَ وُجُوهَهُمْ وَأَدْبُرَهُمْ وَذُوقُوا عَذَابَ الْحَرِيقِ ﴿٥٠﴾﴾

«Si tu avais vu les anges faire mourir les mécréants et leur frapper les visages et les derrières [et dire]: «Goûtez au supplice du feu brûlant»!» [Al-Anfâl: 50].

Il (ﷻ) dit aussi:

﴿إِنَّ الَّذِينَ قَالُوا رَبُّنَا اللَّهُ ثُمَّ اسْتَقَمُوا تَتَنَزَّلُ عَلَيْهِمُ الْمَلَائِكَةُ أَلَّا تَخَافُوا وَلَا تَحْزَنُوا وَأَبْشِرُوا بِالْجَنَّةِ الَّتِي كُنتُمْ تُوعَدُونَ ﴿٣٠﴾﴾

«Ceux qui disent: «Notre Seigneur est Allah», puis persévèrent sur la voie droite, les anges descendent auprès d'eux [pour leur dire, lors de l'agonie]: «Ne soyez pas effrayés, ne soyez pas attristés, et à vous l'heureuse nouvelle: à vous le paradis qui vous a été promis»» [Fuṣṣilat: 30]

Il (ﷻ) dit également:

﴿وَحَاقَ بِقَالٍ فِرْعَوْنَ سُوءُ الْعَذَابِ ﴿٤٥﴾ النَّارُ يُعْرَضُونَ عَلَيْهَا غُدُوًّا وَعَشِيًّا وَيَوْمَ تَقُومُ السَّاعَةُ أَدْخِلُوا آلَ فِرْعَوْنَ أَشَدَّ الْعَذَابِ ﴿٤٦﴾﴾

«Le supplice le plus avilissant s'abattit sur les gens de pharaon. Matin et soir, ils sont présentés au feu, puis le jour où l'Heure arrivera [on dira]: «Mettez les gens de pharaon dans un supplice encore plus terrible»» [Ghâfir: 45 & 46].

Anas ibn Mâlik rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit: «Dès que la personne est placée dans sa tombe et que les siens partent le laissant seul, et tandis qu'il entend encore les bruits de leurs pas, deux anges viennent à lui. Ils le font asseoir et lui demandent: "Que disais-tu de cet homme, de Muḥammad (ﷺ)?" Le croyant répondra: "Je témoigne qu'il est le serviteur et messenger d'Allah" On lui dira: "Regarde ce qui devait être ta place en enfer: Allah te l'a échangée contre une place au paradis." Il les verra alors toutes les deux. Quant à l'hypocrite ou au mécréant, on lui

demandera: “Que disais-tu de cet homme?” Il répondra: “Je ne sais pas. Je disais ce que disaient les gens.” On [lui] dira: “Tu n’as ni su ni lu” On le frappera alors avec des masses de fer lui donnant un coup tel qu’il en poussera un cri qui sera entendu par tout ce qui est alentour, sauf par les deux êtres soumis à la pesanteur [: les hommes et les djinns]». Hadith rapporté par les deux cheikhs⁵⁵.

Ibn `Abbâs rapporte que le Prophète (ﷺ) est passé près de deux tombes et a dit: «Ils sont [les deux défunts enterrés] en train d’être châtiés et ils ne sont pas châtiés pour une grande chose. Quant à l’un des deux, il ne se prémunissait pas de l’urine [des éclaboussures d’urine]. Quant à l’autre, là où il passait il répandait la diffamation». Puis il prit une branche de palmier encore tendre qu’il coupa en deux morceaux. Il planta sur chacune des tombes un des morceaux. On lui demanda: «Pourquoi as-tu fait cela ô Messager d’Allah?» Il répondit en disant: «Peut-être auront-ils un peu de répit tant qu’ils [les deux morceaux] ne sont pas desséchés» Hadith rapporté par les deux cheikhs⁵⁶.

II. CROIRE À L’HEURE ET À SES PRODROMES.

Allah (ﷻ) dit:

﴿اللَّهُ الَّذِي أَنْزَلَ الْكِتَابَ بِالْحَقِّ وَالْمِيزَانَ وَمَا يُدْرِيكَ لَعَلَّ السَّاعَةَ قَرِيبٌ ﴿١٧﴾ يَسْتَعْجِلُ بِهَا الَّذِينَ لَا يُؤْمِنُونَ بِهَا وَالَّذِينَ ءَامَنُوا مُشْفِقُونَ مِنْهَا وَيَعْلَمُونَ أَنَّهَا الْحَقُّ أَلا إِنَّ الَّذِينَ يُمَارُونَ فِي السَّاعَةِ لَفِي ضَلَالٍ بَعِيدٍ ﴿١٨﴾﴾

«C'est Allah qui a fait descendre le livre en toute vérité, et qui a fait descendre la balance. Comment pourrais-tu savoir? L'Heure est peut-être proche. Ceux qui n'y croient pas demandent à ce qu'on en hâte la venue. En revanche, les croyants sont emplis de peur à son sujet et savent pertinemment qu'elle est vraie. Vraiment, ceux qui polémiquent au sujet de l'Heure sont dans un égarement lointain» [Ach-Chûrà: 17 & 18].

Il (ﷻ) dit également:

﴿فَهَلْ يُنظَرُونَ إِلاَّ السَّاعَةَ أَنْ تَأْتِيَهُمْ بَغْتَةً فَقَدْ جَاءَ أَشْرَاطُهَا فَأَنَّى لَهُمْ إِذَا جَاءَهُمْ ذِكْرُهُمْ ﴿١٨﴾﴾

«Qu'attendent-ils sinon l'Heure, que soudainement elle vienne à eux? Or ses

55 Rapporté par al-Bukhârî au numéro (1374) et par Muslim au numéro (2870).

56 Rapporté par al-Bukhârî au numéro (218) et par Muslim au numéro (292).

prodromes sont déjà arrivés. Comment donc tireraient-ils du rappel un quelconque bénéfique une fois que celle-ci sera venue à eux?» [Muḥammad: 18].

Parmi les signes précurseurs majeurs de l'Heure, il y a ce qu'indique cette parole du Prophète ﷺ: «Elle n'aura pas lieu avant que dix signes ne se réalisent» Il mentionna alors: la fumée (ad-dukhân), l'Antéchrist (ad-Dajjâl), la bête (ad-dâbba), le lever du soleil depuis son couchant, la descente de `Îsâ fils de Maryam, Gog et Magog (Ya'jûj wa Ma'jûj), trois affaissements du sol: un en orient, un autre en occident et le troisième dans la péninsule arabe, le dernier d'entre ces signes étant un feu sortant du Yémen qui poussera les gens vers la terre du rassemblement [de la résurrection]. Rapporté par Muslim⁵⁷.

L'Heure surviendra à l'improviste, subitement. Allah (ﷻ) dit:

﴿يَسْتَلُونَكَ عَنِ السَّاعَةِ أَيَّانَ مُرْسَاهَا قُلْ إِنَّمَا عِلْمُهَا عِنْدَ رَبِّي لَا يُجِيبُهَا لَوْفَهَا إِلَّا هُوَ ثَقُلَتْ فِي السَّمَوَاتِ وَالْأَرْضِ لَا تَأْتِيكُمُ إِلَّا بَغْتَةً يَسْتَلُونَكَ كَأَنَّكَ حَفِيٌّ عَنْهَا قُلْ إِنَّمَا عِلْمُهَا عِنْدَ اللَّهِ وَلَكِنَّ أَكْثَرَ النَّاسِ لَا يَعْلَمُونَ ﴿۱۷۷﴾﴾

«Ils t'interrogent à propos de l'Heure [te demandant]: «Quand aura-t-elle lieu?» Dis: «Seul mon Seigneur en a connaissance. Seul lui la fera survenir en son temps. Son secret pèse lourd dans les cieux et sur terre. Elle ne viendra à vous que soudainement, vous prenant au dépourvu». Ils t'interrogent comme si [à force de t'en enquérir] tu étais parvenu à en acquérir la connaissance. Dis: «Seul Allah en a connaissance». Mais la plupart des gens sont ignorants» [Al-A`râf: 187].

Il (ﷻ) dit également:

﴿وَمَا أَمْرُ السَّاعَةِ إِلَّا كَلَمْحِ الْبَصَرِ أَوْ هُوَ أَقْرَبُ ﴿۷۷﴾﴾

«La survenue de l'Heure est l'affaire d'un clin d'œil seulement ou moins encore!» [An-Nahl: 77].

Sa survenue sera provoquée par «le souffle de la mort» (nafkhatu-ş-şaq). Allah (ﷻ) dit:

﴿وَيُفْخِ فِي الصُّورِ فَصَعِقَ مَنْ فِي السَّمَوَاتِ وَمَنْ فِي الْأَرْضِ إِلَّا مَنْ شَاءَ اللَّهُ ﴿۶۸﴾﴾

«L'on soufflera dans la trompe, et voilà que les habitants des cieux et de la terre tombent foudroyés, sauf ceux qu'Allah voudra [épargner]» [Az-Zumar: 68].

⁵⁷ Au numéro (2901), d'après Hudhayfa.

III. CROIRE À LA RÉSURRECTION.

C'est le fait qu'Allah (ﷻ) fera sortir les hommes de leurs tombes après leur avoir redonné la vie. Ils sortiront pieds-nus, complètement nus, incirconcis, et dépourvus de tout. Cela se passera après le deuxième coup de trompe. Allah (ﷻ) dit:

﴿ثُمَّ نُفِخَ فِيهِ أُخْرَىٰ فَإِذَا هُمْ وَجِلَةٌ فَإِذَا هُمْ يَنْظُرُونَ ﴿٦٨﴾﴾

«Ensuite l'on y soufflera une autre fois, et les voilà debout à regarder» [Az-Zumar: 68].

Il (ﷻ) dit aussi:

﴿وَيُفِخُ فِي الصُّورِ فَإِذَا هُم مِّنَ الْأَجْدَاثِ إِلَىٰ رَبِّهِمْ يَنْسِلُونَ ﴿٥١﴾﴾

«Et l'on soufflera dans la trompe, et voilà que, quittant leurs tombes, à grands pas ils marchent vers leur Seigneur» [Yâ-Sîn: 51].

Le Prophète (ﷺ) a dit: «Le jour de la résurrection, les hommes seront rassemblés non chaussés, non vêtus, non circoncis». Rapporté par les deux cheikhs⁵⁸.

IV. CROIRE AUX ÉVÈNEMENTS QUI SE DÉROULERONT DURANT LE GRAND JOUR DE LA RÉSURRECTION [ET DU RASSEMBLEMENT EN VUE DU JUGEMENT].

Allah (ﷻ) dit:

﴿يَوْمَ يَقُومُ النَّاسُ لِرَبِّ الْعَالَمِينَ ﴿٦﴾﴾

«... le jour où les hommes se lèveront, et se tiendront debout pour le Seigneur de la création» [Al-Muṭaffifîn: 6].

Ces événements, ce sont: le fait que les hommes seront pendant très longtemps en station debout pour le Seigneur des mondes sur les grandes aires du jugement, le fait que la voix de qui les appellera leur parviendra, le fait que la vue de qui

⁵⁸ En tant que hadith d'Ibn 'Abbâs, il a été rapporté par al-Bukhârî au numéro (3349) et par Muslim au numéro (2860), et en tant que hadith de `Â`icha, il a été rapporté par al-Bukhârî au numéro (6527) et par Muslim au numéro (2859).

les regardera les percevra [nettement], le fait que le soleil se rapprochera d'eux, que la sueur leur arrivera jusqu'à la bouche, le fait qu'on boira du bassin, que les registres [des actions] seront distribués, que les balances seront posées, que le pont [enjambant l'enfer] sera mis en place, et autres situations terribles et événements terrifiants.

V. CROIRE AU JUGEMENT (À LA REDDITION DES COMPTES).

Allah (ﷻ) dit:

﴿إِنَّ إِلَيْنَا إِيَابَهُمْ ﴿٢٥﴾ ثُمَّ إِنَّ عَلَيْنَا حِسَابَهُمْ ﴿٢٦﴾﴾

«C'est vers nous que se fera leur retour. Ensuite, c'est à nous qu'il reviendra de leur demander des comptes» [Al-Ghâchiya: 25 & 26].

Il (ﷻ) dit aussi:

﴿فَأَمَّا مَنْ أُوتِيَ كِتَابَهُ بِيَمِينِهِ ﴿٧﴾ فَسَوْفَ يُحَاسَبُ حِسَابًا يَسِيرًا ﴿٨﴾﴾

«Quant à celui qui recevra son livre en sa main droite, celui-là passera un jugement facile» [Al-Inchiqâq: 7 & 8].

Il (ﷻ) dit aussi:

﴿فَمَنْ يَعْمَلْ مِثْقَالَ ذَرَّةٍ خَيْرًا يَرَهُ ﴿٧﴾ وَمَنْ يَعْمَلْ مِثْقَالَ ذَرَّةٍ شَرًّا يَرَهُ ﴿٨﴾﴾

«Qui fait le poids d'une poussière de bien le verra, et qui fait le poids d'une poussière de mal le verra» [Az-Zalzala: 7 & 8].

Il (ﷻ) dit également:

﴿وَنَضَعُ الْمَوَازِينَ الْقِسْطَ لِيَوْمِ الْقِيَامَةِ فَلَا تُظْلَمُ نَفْسٌ شَيْئًا وَإِنْ كَانَ مِثْقَالَ حَبَّةٍ مِنْ خَرْدَلٍ أَتَيْنَا بِهَا ﴿٤٧﴾ وَكُنْفَىٰ يَنَا حَسِيبِينَ﴾

«Nous poserons les balances justes le jour de la résurrection. Personne ne sera lésé de quoi que ce soit. Fût-ce le poids d'un grain de moutarde, nous le ferons venir. Nous suffisons amplement à faire les comptes» [Al-Anbiyâ': 47].

Le jugement des créatures est de deux sortes:

1- Le jugement des croyants

Il consiste soit en une simple présentation (‘ard) soit en un compte détaillé (munâqacha). Le jugement sous la forme d’une présentation [sommaire] est réservé aux bienheureux qui ont préalablement reçu d’Allah la félicité (al-ḥusnâ). Ce qui amène à croire à cela est le hadith d’Ibn ‘Umar qui rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit: «Allah rapprochera le croyant, étendra sur lui sa bienveillante protection (kanaf) et le cachera [pour cacher ses fautes]. Là, il lui dira: “Reconnais-tu telle faute? Et telle autre?” Et lui de répondre: “Oui Seigneur”. Lorsqu’il lui aura fait reconnaître ses fautes et que lui sera convaincu qu’il est perdu, Allah lui dira: “Je les ai cachées [par sollicitude] pour toi dans la vie terrestre et aujourd’hui je te les pardonne.”. On lui donnera alors le registre de ses bonnes actions». Rapporté par les deux cheikhs⁵⁹.

En revanche, le jugement sous la forme d’un compte détaillé, ceux qui en seront infligés sont les auteurs des péchés majeurs (kabâ’ir) parmi ceux qui ont une croyance respectueuse de l’unicité [c’est-à-dire ceux qui respectent le monothéisme islamique] mais qu’Allah veut châtier par le feu en raison de leurs péchés, même si leur destination au final sera le paradis. Ce qui amène à croire à cela est le hadith où ‘Â’icha rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit: «Il n’est nulle personne à qui l’on demandera des comptes le jour de la résurrection qui ne soit pas perdue». J’ai demandé: «Ô Messenger d’Allah ! Allah n’a-t-il pas dit: «Quant à celui qui recevra son livre [le registre de ses actions] en sa main droite, celui-là passera un jugement facile»?». Le Messenger d’Allah (ﷺ) répondit: «Cela [qui est cité dans le verset] est la présentation (‘ard) mais il n’est nulle personne à qui l’on exigera des comptes détaillés le jour de la résurrection qui ne soit pas châtiée» Rapporté par les deux cheikhs⁶⁰.

2- Le jugement des mécréants

Ceux-là ne seront pas jugés par une comparaison entre les bonnes et les mauvaises actions car fondamentalement ils n’ont pas de bonnes actions. [En effet,] Allah (ﷻ) dit:

﴿ وَقَدِمْنَا إِلَىٰ مَا عَمِلُوا مِنْ عَمَلٍ فَجَعَلْنَاهُ هَبَاءً مَنْثُورًا ﴾ (٣٣)

59 Rapporté par al-Bukhârî au numéro (2441) et par Muslim au numéro (2768).

60 Rapporté par al-Bukhârî au numéro (6537) et par Muslim au numéro (2876).

«Nous considérâmes les actions qu'ils avaient accomplies et les réduisîmes en de la poussière dispersée» [Al-Furqân: 23].

On leur présentera leurs actions et on les leur fera reconnaître. À la suite du précédent hadith d'Ibn `Umar on lit ceci: «Quant aux mécréants et aux hypocrites, on leur criera au vu et au su de toute la création: «Voici ceux qui ont forgé des mensonges sur leur Seigneur. Que la malédiction d'Allah soit donc sur les injustes» [Hûd: 18]». Rapporté par les deux cheikhs⁶¹.

VI. CROIRE À LA RÉTRIBUTION.

C'est le fait de croire que le paradis est vrai et que l'enfer est vrai. Le paradis est la demeure préparée par Allah en tant que récompense pour ses serviteurs pieux. Elle renferme toutes sortes de plaisirs autant ceux relevant des sens physiques que ceux de l'esprit, tels que nul œil n'a vus, nulle oreille n'a entendus et nul cœur n'a jamais soupçonnés. L'enfer est la demeure préparée par Allah en guise de punition pour les mécréants. De la même manière, il renferme toutes sortes de supplices et de tourments, souffrances physiques et morales.

Allah (ﷻ) dit:

﴿ثُمَّ أَوْرَثْنَا الْكِتَابَ الَّذِينَ اصْطَفَيْنَا مِنْ عِبَادِنَا فَمِنْهُمْ ظَالِمٌ لِنَفْسِهِ. وَمِنْهُمْ مُقْتَصِدٌ وَمِنْهُمْ سَابِقٌ بِالْخَيْرَاتِ يُادِينُ اللَّهُ بِذَلِكَ هُوَ الْفَضْلُ الْكَبِيرُ ﴿٣٢﴾ جَنَّتٌ عَدْنٍ يَدْخُلُونَهَا يُحَلِّوْنَ فِيهَا مِنْ أَسَاوِرٍ مِنْ ذَهَبٍ وَلُؤْلُؤًا وَلِبَاسُهُمْ فِيهَا حَرِيرٌ ﴿٣٣﴾ وَقَالُوا الْحَمْدُ لِلَّهِ الَّذِي أَذْهَبَ عَنَّا الْحَزْنَ إِنَّ رَبَّنَا لَغَفُورٌ شَكُورٌ ﴿٣٤﴾ الَّذِي أَلْهَنَّا دَارَ الْمُقَامَةِ مِنْ فَضْلِهِ. لَا يَمَسُّنَا فِيهَا نَصَبٌ وَلَا يَمَسُّنَا فِيهَا لُغُوبٌ ﴿٣٥﴾ وَالَّذِينَ كَفَرُوا لَهُمْ نَارُ جَهَنَّمَ لَا يُقْضَىٰ عَلَيْهِمْ فِيمَوْتُوا وَلَا يُخَفَّفُ عَنْهُمْ مِنْ عَذَابِهَا كَذَلِكَ نَجْزِي كُلَّ كَافِرٍ ﴿٣٦﴾ وَهُمْ يَصْطَرِحُونَ فِيهَا رَبَّنَا أَخْرِجْنَا نَعْمَلْ صَالِحًا غَيْرَ الَّذِي كُنَّا نَعْمَلُ أَوَلَمْ نُعَمِّرْكُم مَّا يَتَذَكَّرُ فِيهِ مَنْ تَذَكَّرَ وَجَاءَكُمُ النَّذِيرُ فَذُوقُوا فَمَا لِلظَّالِمِينَ مِنْ نَصِيرٍ ﴿٣٧﴾﴾

«Ensuite, nous fîmes que nos serviteurs élus héritèrent le livre. Il en est parmi eux qui se font du tort [à eux-mêmes, en commettant des péchés], d'autres qui ont une observance [une pratique religieuse] moyenne, et d'autres qui pratiquent beaucoup de bonnes actions par la grâce d'Allah. C'est cela le bienfait immense. [Il y aura là] des jardins édeniques où ils entreront, portant des bracelets

61 Rapporté par al-Bukhârî au numéro (2441) et par Muslim au numéro (2768).

d'or et parés de perles, tandis que leurs vêtements y seront de soie. Ils diront: «Louange à Allah qui nous a délivré de la peine –Notre Seigneur est vraiment Très Pardonneur et Très Reconnaissant– lui qui par sa grâce nous a placés en ce lieu de séjour éternel, où nous n'endurerons aucune fatigue [physique] et où nous ne connaissons aucune lassitude». Quant à ceux qui furent mécréants, ils auront le feu de la géhenne. On ne les fera pas disparaître pour qu'ils puissent mourir [et ainsi avoir du répit] et on ne leur allègera pas [non plus] les affres qu'ils vont y subir. Ainsi récompensons-nous tout mécréant invétéré [endurci]. Là, ils hurleront: «Seigneur ! Fais-nous sortir pour que nous pratiquions le bien, différemment de ce que nous faisons». [Il leur sera répondu:] «Ne vous avions-nous pas fait vivre jusqu'à un âge suffisamment avancé pour que s'amende qui veut s'amender? De plus, l'avertisseur était venu à vous. Goûtez donc ! Or, les injustes, personne ne viendra les secourir»» [Fâṭir: 32-37].





LA CROYANCE AU DESTIN

C'est croire avec conviction que par sa science prééternelle Allah a déterminé les destins des créatures, destins qu'il a inscrits sur la table protégée, destins qu'il a déroulés par sa volonté et qu'il a créés par sa puissance.

Allah (ﷻ) dit:

﴿إِنَّا كُلَّ شَيْءٍ خَلَقْنَاهُ بِقَدَرٍ﴾ (٤٩)

«Toute chose, nous l'avons créée selon un qadar (conformément à un décret prééternel)» [Al-Qamar: 49].

Il (ﷻ) dit aussi:

﴿وَخَلَقَ كُلَّ شَيْءٍ فَقَدَرَهُ مَقْدِيرًا﴾ (٢)

«Il a créé toutes les choses et les a parfaitement déterminées» [Al-Furqân: 2].

Parmi les choses qui font partie de la croyance au destin, il y a

I. CROIRE À LA PRESCIENCE DIVINE.

C'est-à-dire sa science éternelle et prééternelle, qui embrasse toute chose, globalement et dans le détail, en rapport avec ses propres actes à lui, comme la prédétermination des délais de vie et des moyens de subsistance, ou en rapport avec les actes de ses créatures, comme les actes d'obéissance et de désobéissance. Allah (ﷻ) dit:

﴿وَهُوَ بِكُلِّ شَيْءٍ عَلِيمٌ﴾ (٢٩)

«Et il connaît toute chose» [Al-Baqara: 29].

Il (ﷻ) dit également:

﴿ذَلِكَ تَقْدِيرُ الْعَزِيزِ الْعَلِيمِ﴾ (٩٦)

«Tout cela est l'œuvre [savamment] conçue par celui qui détient la toute-puissance et l'omniscience» [Al-An`âm: 96].

Il sait qui lui obéira et qui lui désobéira, de même qu'il sait à qui l'on ajoutera du temps de vie et combien et à qui l'on retranchera du temps de vie et combien.

II. CROIRE QU'ALLAH A INSCRIT LES DESTINS SUR LA TABLE PROTÉGÉE.

Allah (ﷻ) dit:

﴿ مَا أَصَابَ مِنْ مُصِيبَةٍ فِي الْأَرْضِ وَلَا فِي أَنْفُسِكُمْ إِلَّا فِي كِتَابٍ مِنْ قَبْلِ أَنْ نَبْرَأَهَا إِنَّ ذَلِكَ عَلَى اللَّهِ يَسِيرٌ ﴾ (٢٢)

«Il n'est pas de malheur qui arrive sur la terre ou touche votre propre personne qui ne soit déjà consigné en un livre avant même que nous ne le créions [dans la réalité]. Cela est chose facile pour Allah» [Al-Ḥadīd: 22].

Il (ﷻ) dit également:

﴿ وَقَالَ الَّذِينَ كَفَرُوا لَا تَأْتِينَا السَّاعَةُ قُلْ بَلَىٰ وَرَبِّي لَتَأْتِيَنَّكُمْ عِلْمُ الْغَيْبِ لَا يُعْزِبُ عَنْهُ مِثْقَالَ ذَرَّةٍ فِي السَّمَوَاتِ وَلَا فِي الْأَرْضِ وَلَا أَصْغُرُ مِنْ ذَلِكَ وَلَا أَكْبَرُ إِلَّا فِي كِتَابٍ مُبِينٍ ﴾ (٢٣)

«Les mécréants disent: «L'Heure ne viendra pas». Dis: «Bien-sûr qu'elle viendra, je le jure par mon Seigneur qui connaît l'inconnaissable. Or, pas même le poids d'une poussière de ce qui est dans les cieux et sur la terre ne lui échappe, et il n'y a rien de plus petit ni de plus grand que cela qui ne soit consigné dans un livre explicite» [Saba': 3].

`Abdullâh ibn `Amr ibn al-`Âs rapporte qu'il a entendu le Prophète (ﷺ) dire: «Allah a inscrit les destins des créatures cinquante mille ans avant qu'il ne crée les cieux et la terre, alors que son trône était au-dessus des eaux». Rapporté par Muslim⁶². `Ubâda ibn aṣ-Ṣâmit rapporte qu'il a entendu le Prophète (ﷺ) dire: «Ce qu'Allah (ﷻ) a créé en premier est le calame. Il lui ordonna: “Écris !” Il répondit: “Seigneur, que dois-je écrire?” Il ordonna: “Écris le destin de toute chose jusqu'à la venue de l'Heure». Rapporté par Abû Dâwûd et at-Tirmidhî⁶³.

Allah a regroupé l'évocation de la connaissance [des destins] et de l'écriture [des destins] en sa parole:

﴿ أَلَمْ تَعْلَمْ أَنَّ اللَّهَ يَعْلَمُ مَا فِي السَّمَاءِ وَالْأَرْضِ إِنَّ ذَلِكَ فِي كِتَابٍ إِنَّ ذَلِكَ عَلَى اللَّهِ يَسِيرٌ ﴾ (٧٠)

62 Au numéro (2653).

63 Rapporté par Abû Dâwûd au numéro (4700) et par at-Tirmidhî au numéro (2155).

«Ne sais-tu pas qu'Allah sait ce qu'il y a dans le ciel et sur la terre? Tout cela se trouve [consigné] dans un livre. Cela est chose facile pour Allah» [Al-Hajj: 70].

III. CROIRE EN LA VOLONTÉ D'ALLAH QUI SE RÉALISE TOUJOURS (MACHÎ'A).

En effet, ce qu'Allah veut (châ') se réalise, ce qu'il ne veut pas ne se réalise pas. Personne ne peut s'opposer à ce que lui donne, et personne ne peut donner ce que lui refuse. Personne ne peut repousser ce qu'il décrète. Rien ne se passe dans son royaume qu'il ne l'ait préalablement voulu. Il guide qui il veut par sa grâce et égare qui il veut par sa justice, et il n'est personne pour rejeter son jugement.

Allah (ﷻ) dit:

﴿وَلَوْ شَاءَ اللَّهُ مَا أَقْتَلَ الَّذِينَ مِنْ بَعْدِهِمْ مِنْ بَعْدِ مَا جَاءَهُمُ الْبَيِّنَاتُ وَلَكِنْ اٰخْتَلَفُوا فَمِنْهُمْ مَنْ ءَامَنَ وَمِنْهُمْ مَن كَفَرَ وَلَوْ شَاءَ اللَّهُ مَا أَقْتَلُوا وَلَكِنَّ اللَّهَ يَفْعَلُ مَا يُرِيدُ﴾ (٢٥٣)

«Si Allah avait voulu, ceux qui vinrent après eux ne se seraient pas entretués après que les preuves leur furent apportées. Mais ils s'opposèrent les uns aux autres. Il y en eut parmi eux qui crurent, et d'autres qui mécrurent. Si Allah l'avait voulu, ils ne se seraient pas entretués. Mais Allah fait ce qu'il veut» [Al-Baqara: 253].

Il (ﷻ) dit également:

﴿إِنَّ هُوَ إِلَّا ذِكْرٌ لِلْعَالَمِينَ﴾ (٢٧) ﴿لَمَنْ شَاءَ مِنْكُمْ أَنْ يَسْتَقِيمَ﴾ (٢٨) ﴿وَمَا تَشَاءُونَ إِلَّا أَنْ يَشَاءَ اللَّهُ رَبُّ الْعَالَمِينَ﴾ (٢٩)

«Il n'est [ce Qur'ân] qu'un rappel pour les mondes, [c'est-à-dire] pour ceux d'entre vous qui veulent suivre la voie droite. Mais vous ne voudrez que si Allah, Seigneur des mondes, le veut» [At-Takwîr: 27-29].

IV. CROIRE QU'ALLAH A CRÉÉ TOUTE CHOSE QUI EXISTE.

En effet, Allah est le Créateur, et tout autre que lui est [forcément] créé. Toutes les choses, y compris leur substance, leurs caractéristiques et leurs actions, sont créées, sont des contingences. Allah est leur créateur, celui qui les a amenées à l'existence. Allah (ﷻ) dit:

﴿اللَّهُ خَلِقُ كُلِّ شَيْءٍ وَهُوَ عَلَىٰ كُلِّ شَيْءٍ وَكِيلٌ﴾

«Allah est le Créateur de toute chose, et de toute chose il est le garant» [Az-Zumar: 62].

Il (ﷻ) dit également:

﴿وَاللَّهُ خَلَقَكُمْ وَمَا تَعْمَلُونَ﴾

«Allah vous a créés vous et ce que vous réalisez» [Aş-Şâffât: 96].

Les actes des hommes sont donc une création d'Allah mais ils leur sont attribués car ce sont eux qui les accomplissent réellement. Ces actes, on dit qu'ils les ont acquis et on appelle cela [pour reprendre un terme coranique] «l'acquisition» (kasb).

Allah (ﷻ) dit:

﴿لَهَا مَا كَسَبَتْ وَعَلَيْهَا مَا اكْتَسَبَتْ﴾

«Elle bénéficiera de ce qu'elle aura acquis en sa faveur [en fait de bonnes actions] et elle subira ce qu'elle aura acquis en sa défaveur [en fait de mauvaises actions]» [Al-Baqara: 286].

V. CROIRE QU'IL N'Y A PAS DE RAPPORT DE DÉPENDANCE ENTRE LA MACHÎ'A [C'EST-À-DIRE LA VOLONTÉ DIVINE EFFECTIVEMENT RÉALISÉE DANS LES FAITS] ET LA MAHABBA [C'EST-À-DIRE L'AMOUR D'ALLAH, SON ASSENTIMENT, ET SON APPROBATION POUR UNE CHOSE], CE QUI SIGNIFIE QUE L'UNE N'IMPLIQUE PAS NÉCESSAIREMENT L'AUTRE.

En effet, il peut «vouloir» une chose (ya-châ') [c'est-à-dire permettre sa réalisation effective] alors qu'il ne l'aime pas (lâ yuḥibb) et il peut aimer une chose (yuḥibb) alors qu'il «ne la veut pas» (lâ ya-châ') [c'est-à-dire il ne la concrétise pas dans les faits], et ce conformément à une sagesse sublime de sa part et dans un objectif parfaitement conçu et maîtrisé.

Allah (ﷻ) dit:

﴿وَلَوْ شِئْنَا لَآتَيْنَا كُلَّ نَفْسٍ هُدًى وَلَٰكِن حَقَّ الْقَوْلُ مِنِّي لَأَمْلَأَنَّ جَهَنَّمَ مِنَ الْجِنَّةِ وَالنَّاسِ أَجْمَعِينَ ﴿١٣﴾﴾

«Si nous avions voulu, nous aurions fait que chaque personne soit guidée, mais la parole que j'ai décrétée se réalisera: «Certainement j'emplirai l'enfer à la fois de djinns et d'humains [de ceux qui n'étaient pas sur le droit chemin]» [As-Sajda: 13].

Il (ﷻ) dit également:

﴿إِن تَكْفُرُوا فَإِنَّ اللَّهَ عَنِّي وَعَنْكُمْ وَلَا يَرْضَىٰ لِعِبَادِهِ الْكُفْرَ وَإِن تَشْكُرُوا يَرْضَهُ لَكُمْ﴾

«Si vous refusez de croire, alors Allah se passe parfaitement de vous. Il n'approuve pas la mécréance de la part de ses créatures mais si vous êtes reconnaissants, alors il approuve cela de vous» [Az-Zumar: 7].

VI. CROIRE QU'IL N'Y A PAS DE CONTRADICTION ENTRE LES PRESCRIPTIONS RELIGIEUSES ET LE [FAIT DE CROIRE AU] DESTIN.

Allah (ﷻ) dit:

﴿إِن سَعَيْكُمْ لَشَقِيٌّ ﴿٤﴾ فَأَمَّا مَنْ أَعْطَىٰ وَاتَّقَىٰ ﴿٥﴾ وَصَدَّقَ بِالْحُسْنَىٰ ﴿٦﴾ فَسَنبَرُهُ لِلْيُسْرَىٰ ﴿٧﴾ وَأَمَّا مَنْ يَخِلْ وَاسْتَغْنَىٰ ﴿٨﴾ وَكَذَّبَ بِالْحُسْنَىٰ ﴿٩﴾ فَسَنبَرُهُ لِلْعُسْرَىٰ ﴿١٠﴾﴾

«Vraiment, vos œuvres diffèrent grandement [d'une personne à une autre]. Celui qui donne, qui a la crainte [de son Seigneur], et qui croit à la Meilleure, celui-là nous lui faciliterons le chemin qui mène au paradis. Quant à celui qui fait preuve d'avarice, qui s'affranchit, et qui ne croit pas à la Meilleure, celui-là nous lui faciliterons le chemin qui mène à l'enfer» [Al-Layl: 4-10].

Il en est ainsi parce que les prescriptions religieuses (char`) sont un «livre ouvert» [elles sont connues et accessibles] tandis que le destin (qadar) est un mystère scellé et caché. En effet, Allah a décrété les destins des créatures et a tenu cela hors de leur champ de connaissance, puis il leur donna des ordres et leur interdit des choses, ensuite il les prépara et les dota de ce dont ils ont besoin pour se conformer à ses ordres et délaissier ses interdits. Il les excuse aussi quand ils sont confrontés à

un obstacle les empêchant de s'acquitter de leur responsabilité [vis-à-vis d'Allah]. Donc, personne n'a d'excuse pour s'adonner au péché ou abandonner l'obéissance en invoquant le destin antérieur.

Allah (ﷻ) dit:

﴿سَيَقُولُ الَّذِينَ أَشْرَكُوا لَوْ شَاءَ اللَّهُ مَا أَشْرَكْنَا وَلَا آبَاؤُنَا وَلَا حَرَمْنَا مِنْ شَيْءٍ كَذَلِكَ كَذَّبَ الَّذِينَ مِنْ قَبْلِهِمْ حَتَّىٰ ذَاقُوا بَأْسَنَا قُلْ هَلْ عِنْدَكُمْ مِنْ عِلْمٍ فَتُخْرِجُوهُ لَنَا إِنْ تَتَّبِعُونَ إِلَّا الظَّنَّ وَإِنْ أَنْتُمْ إِلَّا تَخْرُصُونَ ﴿١٤٨﴾
قُلْ فَلِلَّهِ الْحُجَّةُ الْبَالِغَةُ فَلَوْ شَاءَ لَهَدَيْتُكُمْ أَجْمَعِينَ ﴿١٤٩﴾﴾

«Les païens diront: «Si Allah avait voulu, nous ne lui aurions pas, ni nous ni nos aïeux, donné d'associé, et nous n'aurions rien rendu interdit [de ce que nous interdisons actuellement]». De la même manière mécrérent ceux qui les précédèrent jusqu'à ce qu'ils subirent notre répression. Dis: «Avez-vous une science [certaine à ce propos] de sorte que vous nous la présentiez? Mais plutôt vous ne faites que suivre une illusion et vous ne faites que mentir [à propos d'Allah]». Dis: «L'argument définitif appartient à Allah. Or, s'il l'avait voulu il vous aurait tous guidés»» [Al-An`âm: 148 & 149].

Premièrement, Allah invalida leur prétention, deuxièmement, il leur fit subir sa répression et troisièmement, si le destin était un argument valable, il ne les aurait pas châtiés et n'aurait pas montré la fausseté de leur raisonnement. En effet, ceux-ci n'ont pas pu prendre connaissance de leur livre [consignant leur destin] et donc ne pouvaient parler en connaissance de cause pour que ce soit un argument en leur faveur. Leur raisonnement tenait uniquement sur des supputations et des hypothèses mensongères, sur rien d'autre. En définitive, l'argument concluant est celui d'Allah.

Concernant la question du destin (qadar), deux groupes se sont égarés:

1. Le premier groupe, ce sont les qadarites négateurs

Ce sont ceux qui poussèrent à l'excès l'affirmation des actes des créatures et nièrent qu'il y ait un destin antérieur. Ils se répartissent en deux niveaux:

- 1) Extrémistes: ce sont historiquement les premiers, ceux qui apparurent vers la fin de l'époque des Compagnons. Ils prétendaient que les «choses arrivent nou-

vement, pour la première fois⁶⁴). Des Compagnons tels qu'Ibn `Abbâs et Ibn `Umar leur ont répliqué [à ce sujet]. Ils [les qadarites] ont aussi nié la science [divine préternelle: `ilm], l'écriture [du destin: kitâba], la volonté [divine qui conditionne la réalisation des faits: machî'a] et la création [par Allah des actes des hommes: khalq].

- 2) Modérés: ce sont les mu`tazilites. Eux ont admis le `ilm [la science divine préternelle] et la kitâba [l'écriture du destin] mais ont nié la machî'a [la volonté divine qui conditionne la réalisation des faits] et le khalq [la création par Allah des actes des hommes]. Ils prétendaient que l'être humain crée lui-même ses propres actes.

2. Le second groupe sont les jabrites [qui professent l'absence de libre arbitre]

Ce sont ceux qui poussèrent à l'excès l'affirmation des actes divins au point de nier à l'homme toute volonté et toute capacité. Ils considèrent que ses actes sont contraints à l'image des gestes involontaires qui émanent de quelqu'un affecté de tremblements et de spasmes. Ils nièrent aussi que les actes d'Allah aient un motif ou soient motivés par une sagesse. Ils se répartissent [eux aussi] en deux niveaux:

- 1) Extrémistes: ce sont les hérétiques parmi les soufis qui prétendent, [selon leur dire,] «être témoins de la réalité universelle» et qui se permettent de faire toute chose sous prétexte que cela serait [–selon eux–] en adéquation avec le destin. L'un d'entre eux disait:

Désormais, j'agis selon ce que tu as choisi pour moi.

Dès lors, tous mes actes ne sont plus qu'obéissances.⁶⁵

- 2) Modérés: ce sont les Ach`arites. Eux professent la théorie du kasb (l'acquisition) et affirment que l'homme possède une capacité à agir mais sans effet !

Les deux groupes sont contredits par les textes religieux et par la réalité sensible:

- 1) Les négateurs du qadar [du destin] avec ses quatre composantes citées plus

⁶⁴ C'est-à-dire qu'il n'y a pas de destin.

⁶⁵ Voir: Al-Furqân bayna awliyâ'i-r-raḥmân wa awliyâ'i-ch-chaytân, p. 237.

haut que sont le `ilm [la connaissance prééternelle d'Allah], la kitâba [l'écriture dans la table protégée], la machî'a [la volonté divine nécessaire et préalable à la réalisation de l'acte humain] et le khalq [la création et concrétisation par Allah des actes des hommes], ont contre eux le fait que les textes explicites les affirment [ces quatre points] et le fait que la réalité tangible montre qu'il arrive que l'homme veuille et s'apprête à faire une chose puis viennent alors des circonstances qui s'interposent et l'en empêchent.

- 2) Les jabrites qui sont excessifs et extrêmes dans l'affirmation du qadar ont contre eux les textes clairs qui affirment la réalité de la volonté humaine et la réalité de ses actes. La réalité sensible démontre aussi que toute personne sait faire la différence entre ce qu'elle fait volontairement et ce qu'il lui arrive par contrainte [sans la participation de sa volonté].

De même, les textes abondent dans le sens de l'affirmation d'une sagesse et de motifs dans les actes d'Allah.





LE QUR'ÂN

Le Qur'ân est la parole d'Allah. Allah (ﷻ) dit:

﴿وَإِنْ أَحَدٌ مِنَ الْمُشْرِكِينَ اسْتَجَارَكَ فَأَجِرْهُ حَتَّى يَسْمَعَ كَلِمَ اللَّهِ ثُمَّ اتَّبِعْهُ مَأْمَنَهُ. ذَلِكَ بِأَنَّهُمْ قَوْمٌ لَا يَعْلَمُونَ ﴿٦﴾﴾

«Si l'un des païens te demande protection, accorde-la lui pour qu'il puisse entendre la parole d'Allah. Ensuite amène-le jusqu'à un lieu où il est en sécurité. Ainsi en est-il parce que ce sont des gens qui ne savent pas» [At-Tawba: 6].

Le Prophète (ﷺ) a dit, alors qu'il se proposait aux tribus [d'Arabie] lors de la saison du pèlerinage: «Y a-t-il quelqu'un pour m'emmener avec lui parmi les siens car les hommes de Quraych m'empêchent de transmettre la parole de mon Seigneur» Rapporté par les cinq⁶⁶.

Le Qur'ân est véritablement la parole d'Allah, [tout venant de lui,] que ce soit les lettres ou les sens. Il ne ressemble pas à la parole des créatures. Il est révélé et incréé. Allah l'a dit [l'a prononcé] en premier et l'a inspiré à l'esprit fidèle, à Jibrîl, qui l'a fait descendre [progressivement] par fragments sur le cœur de Muḥammad (ﷺ) qui l'a [ensuite] récité aux gens. Allah (ﷻ) dit:

﴿وَقُرْءَانًا فَرَقْنَاهُ لِتَقْرَأَهُ عَلَى النَّاسِ عَلَى مُكْثٍ وَنَزَّلْنَاهُ نَزِيلًا ﴿١٠٦﴾﴾

«[Et à toi nous t'avons donné un] Qur'ân que nous avons rendu clair pour que tu le lises aux gens posément et nous l'avons fait descendre progressivement» [Al-Isrâ': 106].

Quand les gens la lisent [la parole d'Allah], ou l'écrivent sur des exemplaires de Qur'ân (muṣḥaf) ou la conservent dans leur mémoire, cela ne lui enlève pas sa qualité de «véritable parole d'Allah» car la parole s'attribue véritablement à celui qui en est l'auteur [le premier à l'avoir dite, prononcée], non à celui qui l'a dite en tant

66 Rapporté par Aḥmad au numéro (15192), par Abû Dâwûd au numéro (4734), par at-Tirmidhî au numéro (2925), par an-Nasâ'î dans as-Sunan al-kubrâ au numéro (7680) et par Ibn Mâjah au numéro (201), d'après Jâbir.

que transmetteur ou rapporteur, car la lecture n'est pas la chose lue, l'écriture n'est pas la chose écrite, la mémorisation n'est pas la chose mémorisée et ainsi en est-il des autres actions. En effet, l'acte est celui du lecteur, du scribe ou du mémorisant, mais la parole est celle du Créateur. Allah (ﷻ) dit:

﴿قُلْ نَزَّلَهُ رُوحُ الْقُدُسِ مِنْ رَبِّكَ بِالْحَقِّ لِيُثَبِّتَ الَّذِينَ ءَامَنُوا وَهُدًى وَبُشْرَىٰ لِلْمُسْلِمِينَ ﴿١٠٢﴾
وَلَقَدْ نَعْلَمُ أَنَّهُمْ يَقُولُونَ إِنَّمَا يُعَلِّمُهُ بَشَرٌ لِّسَانُ الَّذِي يُلْحِدُونَ إِلَيْهِ أَعْجَمِيٌّ وَهَذَا لِسَانٌ عَرَبِيٌّ
مُبِينٌ ﴿١٠٣﴾﴾

«Dis: «C'est l'esprit saint [Jibril] qui l'a en toute vérité fait descendre de la part de ton Seigneur, afin de raffermir [dans leur foi] les croyants, et en tant que bonne direction et heureuse annonce pour les musulmans». Nous savons parfaitement qu'ils disent qu'en fait c'est un humain qui l'instruit (qui lui enseigne le Qur'ân). Or, la langue de celui qu'ils évoquent est étrangère tandis que ceci est une langue arabe claire» [An-Nahl: 102 & 103].

Or, Allah a rendu mécréant celui qui affirme que c'est une œuvre humaine et l'a menacé de saqar [l'enfer]. En effet, il dit (ﷻ):

﴿سَأُصَلِّبُ سَفَرًا ﴿٦١﴾﴾

«Je vais l'envoyer brûler dans le feu de saqar» [Al-Muddaththir: 26].

À ce sujet, deux groupes se sont égarés:

1) L'un des deux groupes est constitué par les jahmites et les mu'tazilites.

Eux ont rejeté les attributs d'Allah et ont nié sa parole (kalâm)⁶⁷. Ils prétendirent que la relation entre «la parole» et «Allah» [dans l'expression «parole d'Allah»] revient à une relation entre «une chose créée» et «son Créateur» à l'exemple de «serviteur d'Allah», «maison d'Allah», et «chamelle d'Allah» [où serviteur, maison et chamelle sont «des choses créées», et où Allah est «leur Créateur»], et que la relation en question ne correspond pas à celle liant une chose à son attribut⁶⁸.

La réponse à cela est comme suit: ce qui est adjoint au nom «Allah» [dans une construction nom + complément du nom] est soit une entité ayant une existence

67 C'est-à-dire le fait qu'il parle réellement.

68 C'est-à-dire que «parole d'Allah» ne signifie pas –pour eux– que la parole soit un attribut divin.

propre et dans ce cas on a affaire à une relation entre une créature et son Créateur [au sein de cette construction grammaticale formée du nom et de son complément du nom comme c'est le cas avec «serviteur d'Allah» etc. car «serviteur», etc. ont une existence réelle], soit un attribut [une qualité] dont on ne peut concevoir qu'il ait [ou qu'elle ait] une existence propre, comme la vie, l'ouïe, la vue, le savoir, la faculté de la parole, et dans ce cas on a affaire à une relation entre un attribut et celui qui possède cet attribut en question. Ceci en plus du fait que ce qu'ils prétendent entre en contradiction avec le livre (le Qur'ân), la sunna et le consensus unanime (ijmâ').

2) Le groupe appelé aş-şifâtiyya constitué de kullabites, ach'arites et mâturidites

Ce sont ceux qui affirment que la parole (kalâm) d'Allah est un sens (ma'nâ) éternel qui existe en lui [sous la forme d'une pensée] tandis que les lettres et les sons sont [selon eux] créés afin d'exprimer et rendre ce sens éternel immuable lequel n'est pas lié à sa volonté.

Ils limitent donc la parole aux idées uniquement [à la pensée] sans les lettres et les sons, faisant ainsi de ce que nos deux parents [Adam et Ève] ont entendu de lui au paradis et de ce que Mûsâ a entendu près de l'arbre une création et non la véritable parole d'Allah !

La réponse à cela est comme suit: le terme «parole» ne s'applique qu'aux deux constituants réunis [que sont les sens ou les idées d'un côté et leur expression par les sons et les lettres]. De plus, la pensée seule [non extériorisée par le langage] ne s'appelle pas réellement parole (kalâm). Ceci en plus du fait que ce qu'ils prétendent entre en contradiction avec le livre, la sunna et le consensus unanime.





LA VISION

Fait partie de la croyance en Allah et au jour dernier, le fait de reconnaître que les croyants verront leur Seigneur le jour de la résurrection d'une vision réelle, avec leurs yeux, sans qu'ils ne puissent [cependant] «l'embrasser du regard», et ce lors de deux occasions:

L'une: lorsqu'ils seront sur les vastes aires du rassemblement, dans la place où se déroulera le jugement.

L'autre: après leur entrée au paradis.

Allah (ﷻ) dit:

﴿وَمِنْهُمْ يَوْمَئِذٍ نَاصِرَةٌ ﴿٢٢﴾ إِلَىٰ رَبِّهَا نَاظِرَةٌ ﴿٢٣﴾﴾

«Des visages resplendissants [radieux] ce jour-là contempleront leur Seigneur [// Des visages seront, ce jour-là, resplendissants, et contempleront leur Seigneur]» [Al-Qiyâma: 22 & 23].

Il (ﷻ) dit aussi:

﴿عَلَى الْأَرَائِكِ يَنْظُرُونَ ﴿٢٣﴾﴾

«Sur les divans, ils contempleront» [Al-Muṭaffifîn: 23].

Il (ﷻ) dit aussi:

﴿لِلَّذِينَ أَحْسَنُوا الْحُسْنَىٰ وَزِيَادَةٌ ﴿٢٦﴾﴾

«À ceux qui font le bien, il leur sera donné la meilleure [récompense] et un supplément» [Yûnus: 26].

Or, le Prophète (ﷺ) a expliqué que «le supplément» est la vision par laquelle on verra la noble face d'Allah⁶⁹. Il a également dit (ﷺ) quand il regarda la pleine lune: «Vous verrez votre Seigneur comme vous voyez cette lune, sans besoin de vous bousculer les uns les autres (lâ taḍâmmûn) pour le voir». Rapporté par les deux cheikhs⁷⁰.

69 Rapporté par Muslim au numéro (181), d'après Şuhayb. Voir le tafsîr d'aṭ-Ṭabarî 12/155.

70 Rapporté par al-Bukhârî au numéro (554) et par Muslim au numéro (633), d'après Jarîr.

Sur cette question, deux groupes se sont égarés:

- 1) Les négateurs des attributs que sont les Jahmites, les Mu` tazilites et ceux qui sont d'accord avec eux parmi les Râfiqites et les Ibâdites.

Ils ont nié la vision et ont tiré argument de cette parole qu'Allah a dite à Mûsâ:

﴿لَنْ تَرِنِي﴾

«Tu ne me verras pas» [Al-A`râf: 143].

Et aussi de cette autre parole à lui:

﴿لَا تُدْرِكُهُ الْآبْصَارُ﴾

«Les regards ne peuvent l'atteindre» [Al-An`âm: 103].

La réponse à cela est comme suit: le sens de «Tu ne me verras pas» est: «Tu ne me verras pas dans ce monde, ici-bas» comme il [Mûsâ] avait demandé. De plus, la particule de négation «lan» n'implique pas forcément la négation perpétuelle. Concernant le fait que «les regards ne peuvent l'atteindre (idrâk)», nier que les regards puissent totalement l'embrasser n'implique pas nécessairement la négation de la vision puisque la vision peut se réaliser sans que cela n'implique le fait «d'atteindre» (idrâk) comme c'est le cas concernant la vision du soleil, de la lune, de la montagne et choses de ce genre. À quoi l'on peut ajouter [pour leur répondre] que les textes du Qur`ân et des hadiths abondent dans l'affirmation de la vision.

- 2) Les charlatans parmi les soufis et les innovateurs.

Ceux-là sont excessifs dans l'affirmation de la vision au point de l'attribuer [cette vision] à leurs «saints» en ce monde. Ils citèrent à ce sujet des hadiths mensongers. Or, le Prophète (ﷺ) a dit: «Et sachez que vous ne verrez votre Seigneur qu'après votre mort»⁷¹.



71 Rapporté par Aḥmad au numéro (22864), par an-Nasâ'î dans as-Sunan al-kubrâ au numéro (7716), par al-Ājurri dans ach-Charî'a au numéro (881), la présente formulation étant de lui, d'après `Ubâda. Il a été également rapporté par Ibn Mâjah au numéro (4077) d'après Abû Umâma.



LA RÉALITÉ DE LA FOI

I. LA FOI, C'EST LA PAROLE ET L'ACTE.

C'est la parole qui vient du cœur et de la langue et c'est l'acte du cœur, de la langue et des membres.

- * La parole du cœur, c'est le fait qu'il croie, qu'il adhère, qu'il reconnaisse [et accepte les articles de la foi].
- * La parole de la langue, c'est le fait de prononcer l'expression verbale d'adhésion à l'islam et de dire d'une voix audible les deux attestations de foi [lâ ilâha illa-llâh, Muḥammadu-r-rasûlullâh].
- * L'acte du cœur, c'est ce qu'il recèle d'intentions et de desseins, comme l'amour, la peur, l'espoir, et la confiance.
- * L'acte de la langue, c'est ce qu'il énonce de formules de louanges et de glorifications (dhikr), d'invocations (du`â'), de récitation (tilâwa).
- * L'acte des membres, c'est l'action que les membres du corps font pour s'acquitter de pratiques culturelles physiques.

Allah (ﷻ) dit:

﴿إِنَّمَا الْمُؤْمِنُونَ الَّذِينَ إِذَا ذُكِرَ اللَّهُ وَجِلَّتْ قُلُوبُهُمْ وَإِذَا تُلِيَتْ عَلَيْهِمْ آيَاتُهُ زَادَتْهُمْ إِيمَانًا وَعَلَىٰ رَبِّهِمْ يَتَوَكَّلُونَ ﴿٢﴾ الَّذِينَ يُقِيمُونَ الصَّلَاةَ وَمِمَّا رَزَقْنَاهُمْ يُنْفِقُونَ ﴿٣﴾ أُولَٰئِكَ هُمُ الْمُؤْمِنُونَ حَقًّا لَهُمْ دَرَجَاتٌ عِنْدَ رَبِّهِمْ وَمَغْفِرَةٌ وَرِزْقٌ كَرِيمٌ ﴿٤﴾﴾

«Les vrais croyants sont ceux, quand Allah est mentionné, leurs cœurs sont saisis de crainte, quand ses versets leur sont récités, ils leur ajoutent de la foi, et qui placent leur confiance en leur Seigneur. Ce sont ceux qui accomplissent la ṣalât et qui dépensent [dans le bien une partie] de ce que nous leur avons octroyé. Ceux-là sont vraiment des croyants. Ils auront de hauts rangs auprès de leur Seigneur, ainsi qu'un pardon et un don généreux» [Al-Anfâl: 2-4].

Il (ﷺ) dit également:

﴿إِنَّمَا الْمُؤْمِنُونَ الَّذِينَ آمَنُوا بِاللَّهِ وَرَسُولِهِ ثُمَّ لَمْ يَرْتَابُوا وَجَاهَدُوا بِأَمْوَالِهِمْ وَأَنْفُسِهِمْ فِي سَبِيلِ اللَّهِ أُولَئِكَ هُمْ الصَّادِقُونَ﴾⁽¹⁵⁾

«En vérité, les croyants sont ceux qui croient en Allah et à son messager, qui n'ont ensuite plus aucun doute et qui combattent dans le chemin d'Allah en impliquant leurs biens et leurs personnes. Voilà ceux qui sont sincères» [Al-Hujurât: 15].

Le Prophète (ﷺ) a dit: «La foi, c'est plus de soixante-dix –ou plus de soixante– éléments dont le meilleur est la parole LÂ ILÂHA ILLA-LLÂH (point de dieu méritant le culte hormis Allah), et le plus bas, le fait d'enlever du chemin ce qui nuit [aux passants], la pudeur étant aussi un élément de la foi». Rapporté par les deux cheikhs, la présente formulation étant celle de Muslim⁷².

La foi est donc fondamentalement composée de paroles et d'actes. Elle est une adhésion du cœur qui implique nécessairement la parole et l'acte. En conséquence, l'absence de parole et d'acte est une preuve de l'absence d'adhésion du cœur.

II. LE TERME FOI (ÎMÂN) QUAND IL EST SEUL.

Lorsqu'il est cité seul, le terme foi (îmân) est synonyme d'islam (islâm, soumission) car [dans ce cas] chacun des deux désigne la religion dans sa totalité. En revanche, lorsqu'ils sont évoqués l'un en présence de l'autre, dans ce cas le mot «îmân» désigne [spécifiquement] la croyance intérieure tandis que «islâm» fait [spécifiquement] référence aux actes apparents. Dès lors, tout croyant est un soumis [«muslim», qui adhère à l'«islâm»] mais tout «muslim» n'est pas forcément un «mu'min». Allah (ﷻ) dit:

﴿قَالَتِ الْأَعْرَابُ ءَأَمَّا قُلِّ لَمْ تَوَسِّنُوا وَلَكِنْ قَوْلُوا أَسْلَمْنَا وَلَمَّا يَدْخُلِ الْإِيمَانُ فِي قُلُوبِكُمْ وَإِنْ تُطِيعُوا اللَّهَ وَرَسُولَهُ لَا يَلِتْكُمْ مِنْ أَعْمَالِكُمْ شَيْئًا إِنَّ اللَّهَ غَفُورٌ رَحِيمٌ﴾⁽¹⁴⁾

«Les bédouins ont dit: «Nous avons la foi». Dis: Vous n'avez pas la foi, mais dites plutôt: “Nous nous sommes soumis”. En effet, la foi n'est pas encore entrée dans vos cœurs. Si vous obéissez à Allah et à son messager, il ne vous diminuera rien de vos œuvres. Allah est Très Pardonneur et Très Miséricordieux» [Al-Hujurât: 14].

⁷² Rapporté par al-Bukhârî au numéro (9) et par Muslim au numéro (35), d'après Abû Hurayra.

III. LA FOI AUGMENTE ET DIMINUE.

Elle augmente en connaissant Allah, en réfléchissant sur ses signes dans la création, en méditant ses signes dans les textes, en pratiquant l'obéissance et en délaissant les désobéissances. Elle diminue en ne connaissant pas Allah, en demeurant insensible à ses signes dans la création, en se détournant de ses signes dans les textes, en négligeant les actes d'obéissance et en commettant les actes de désobéissance. Allah (ﷻ) dit:

﴿وَإِذَا تُلِيَتْ عَلَيْهِمْ آيَاتُهُ زَادَتْهُمْ إِيمَانًا﴾

«...quand ses versets leur sont récités, ceux-ci leur ajoutent de la foi,...» [Al-Anfâl: 2].

Il (ﷻ) dit aussi:

﴿فَأَمَّا الَّذِينَ ءَامَنُوا فزَادَتْهُمْ إِيمَانًا وَهُمْ يَسْتَبْشِرُونَ﴾ (124)

«Quant aux croyants, elle augmente leur foi, et [de cela] ils se réjouissent» [at-Tawba: 124].

Il (ﷻ) dit également:

﴿هُوَ الَّذِي أَنزَلَ السَّكِينَةَ فِي قُلُوبِ الْمُؤْمِنِينَ لِيَزْدَادُوا إِيمَانًا مَعَ إِيمَانِهِمْ﴾

«C'est lui qui a fait descendre [et a placé] la sérénité dans le cœur des croyants afin qu'ils aient de la foi en plus de la foi qu'ils ont déjà» [Al-Fath: 4].

IV. LA FOI DIFFÈRE.

Certains de ses éléments ont plus d'importance que d'autres comme cela ressort du précédent hadith: «La foi, c'est plus de soixante-dix –ou plus de soixante– éléments dont le meilleur est la parole LÂ ILÂHA ILLA-LLÂH (point de dieu méritant le culte hormis Allah), et le plus bas, le fait d'enlever du chemin ce qui nuit [aux passants], la pudeur étant aussi un élément de la foi». Rapporté par les deux cheikhs, la présente formulation étant celle de Muslim⁷³.

73 Références citées plus haut.

V. CEUX QUI ONT LA FOI NE SONT PAS TOUS ÉGAUX VIS-À-VIS DE LA FOI.

Certains ont une foi plus complète que d'autres. En effet, Allah (ﷻ) dit:

﴿ ثُمَّ أَوْرَثْنَا الْكِتَابَ الَّذِينَ اصْطَفَيْنَا مِنْ عِبَادِنَا فَمِنْهُمْ ظَالِمٌ لِنَفْسِهِ، وَمِنْهُمْ مُقْتَصِدٌ وَمِنْهُمْ سَابِقٌ بِالْخَيْرَاتِ يُؤْتِرُ اللَّهُ ذَٰلِكَ هُوَ الْفَضْلُ الْكَبِيرُ ﴿٣٢﴾

«Ensuite, nous fîmes que nos serviteurs élus héritèrent le livre. Il en est parmi eux qui se font du tort [à eux-mêmes, en commettant des péchés], d'autres qui ont une pratique religieuse moyenne, et d'autres qui pratiquent beaucoup de bonnes actions par la grâce d'Allah. C'est cela le bienfait immense» [Fâṭir: 32].

Le Prophète (ﷺ) a dit: «Les croyants qui ont la foi la plus complète sont ceux qui ont le meilleur caractère». Rapporté par Aḥmad, Abû Dâwûd, et at-Tirmidhî⁷⁴.

Qui s'acquitte des deux attestations de foi en croyant à leur signification et en se conformant à ce qu'elles impliquent s'est acquitté du fondement de la foi. Qui pratique les obligations et délaisse les interdits s'est acquitté de la foi requise. Qui pratique les obligations (wâjibât) ainsi que les surérogations (mustaḥabbât), tout en délaissant les interdits (muḥarramât) ainsi que les choses détestables (makrûhât) [qui sont moins graves que les interdits], celui-là s'est acquitté de la foi complète.

VI. ÉMETTRE UNE RÉSERVE S'AGISSANT DE LA FOI.

Cela consiste à dire: «Je suis croyant (mu'min) si Allah veut (inḥâ'allâh)». À ce sujet, trois cas existent:

- * Le premier: si la personne dit cela en ayant un doute concernant le fondement de sa foi, alors dire cela est interdit. Cela est même synonyme de mécréance car la foi est une résolution ferme [du cœur].
- * Le deuxième cas: si elle le dit par peur [pour éviter] de se vanter [de se glorifier, de prétendre] avoir atteint la foi requise ou complète, alors le dire est chose requise.

⁷⁴ Rapporté par Aḥmad au numéro (7402), par Abû Dâwûd au numéro (4682), et par at-Tirmidhî au numéro (1162), d'après Abû Hurayra.

- * Le troisième cas: si elle le dit dans le but d'obtenir la bénédiction divine par le fait d'évoquer la volonté d'Allah (machî'a) [contenue dans l'expression in-châ'allâh], alors cela est permis.

VII. LA QUALITÉ DE CROYANT NE SE PERD PAS DU SEUL FAIT D'AVOIR COMMIS DES FAUTES OU DE GRANDS PÉCHÉS.

Ceux-ci la font diminuer mais le fondement de la foi subsiste. Donc, celui qui est coupable d'un grand péché a encore la foi, mais celle-ci est diminuée. Il est croyant (mu'min) par la foi qu'il a encore mais il est transgresseur (fâsiq) à cause du péché majeur dont il s'est rendu coupable. En ce monde, il n'est pas exclu de la religion. Dans l'au-delà, il ne sera pas mis en enfer pour l'éternité, mais son cas dépendra de la volonté divine. Si Allah veut lui pardonner, il lui pardonnera par sa grâce et sa miséricorde, puis il le mettra au paradis, et s'il veut le châtier, il le châtiara relativement à ses péchés puis il sera au bout du compte placé au paradis, ou bien il sera puni pour une partie de ses péchés puis en sortira grâce à l'intercession des intercesseurs ou grâce à la miséricorde de celui qui est «le plus miséricordieux des miséricordieux». Allah (ﷻ) dit:

﴿إِنَّ اللَّهَ لَا يَغْفِرُ أَنْ يُشْرَكَ بِهِ وَيَغْفِرُ مَا دُونَ ذَلِكَ لِمَنْ يَشَاءُ وَمَنْ يُشْرِكْ بِاللَّهِ فَقَدِ افْتَرَىٰ إِثْمًا عَظِيمًا﴾ (٤٨)

«Allah ne pardonne pas qu'on lui attribue un associé. En revanche, il pardonne ce qui est moins [grave] que ça à qui il veut. Quiconque vénère avec Allah autre que lui commet alors un énorme péché» [An-Nisâ': 48].

Le Prophète (ﷺ) a dit: «Ceux devant aller au paradis y entreront et ceux devant entrer en enfer y entreront. Après cela Allah dira: "Faites sortir toute personne possédant dans le cœur le poids d'un grain de moutarde de foi. On les en sortira alors qu'ils seront carbonisés. On les jettera alors dans la rivière de la vie». Rapporté par al-Bukhârî⁷⁵. Le Prophète (ﷺ) a aussi dit: «On fera sortir de l'enfer celui qui disait LÂ ILÂHA ILLA-LLÂH et qui avait dans le cœur le poids d'un grain d'orge de bien (min khayr). On fera aussi sortir de l'enfer celui qui disait LÂ ILÂHA ILLA-LLÂH et qui avait dans le cœur le poids d'un grain de blé de bien. Et l'on fera sortir de l'enfer celui qui disait LÂ ILÂHA ILLA-LLÂH et qui avait dans le cœur

75 Au numéro (22), d'après Abû Sa`îd al-Khudrî.

le poids d'une poussière de bien». Rapporté par al-Bukhârî⁷⁶. Dans une variante du hadith on a [l'expression]: «... de foi (min îmân)⁷⁷» à la place de [l'expression]: «... de bien (min khayr)».

Deux groupes se sont égarés sur cette question:

Al-wa`idiyya (les wa`idites)

Ce sont ceux qui disent que la menace est exécutée et qui nient une quelconque intercession en faveur des monothéistes musulmans auteurs de grands péchés. Ils se divisent en deux catégories:

1- Les kharidjites

Ce sont ceux qui affirment que le coupable d'un péché majeur (kabîra) est complètement sorti de la foi (îmân) et qu'il est entré dans la mécréance (kufr), ce qui fait de lui un mécréant en ce monde tandis que dans l'au-delà ce sera un damné, éternellement voué à l'enfer.

2- Les mu`tazilites

Ce sont ceux qui disent que le coupable d'un péché majeur est sorti de la foi et qu'il n'est pas entré pour autant dans la mécréance, mais qu'en ce monde il est dans un état intermédiaire entre les deux états c'est-à-dire ni croyant ni mécréant, tandis que dans l'au-delà il sera en enfer éternellement !

La réponse aux wa`idites peut se faire de plusieurs façons dont celles-ci:

1. Concernant celui qui a commis un péché majeur, Allah a confirmé qu'il a la foi en ce monde et lui a conservé la qualité de «frère dans la foi», comme cela ressort de sa parole que voici:

﴿يَتَأْتِيهَا الَّذِينَ ءَامَنُوا كُتِبَ عَلَيْكُمُ الْقِصَاصُ فِي الْقَتْلِ الْحُرُّ بِالْحُرِّ وَالْعَبْدُ بِالْعَبْدِ وَالْأَنْثَىٰ بِالْأُنثَىٰ فَمَنْ عَفَىٰ لَهُ مِنْ أَخِيهِ سُوءٌ فَانْبَاعٌ بِالْمَعْرُوفِ وَأَدَاءٌ إِلَيْهِ بِإِحْسَانٍ ذَلِكَ تَخْفِيفٌ مِّن رَّبِّكُمْ وَرَحْمَةٌ فَمَنِ اعْتَدَىٰ بَعْدَ ذَلِكَ فَلَهُ عَذَابٌ أَلِيمٌ﴾

76 Au numéro (44), d'après Anas.

77 Rapportée par al-Bukhârî après la narration précédente, dénuée de chaîne de rapporteurs mais citée de manière affirmative de sa part.

«Ô croyants ! Le talion pour les personnes tuées vous a été prescrit. Homme libre pour homme libre [si tueur et tué sont des hommes libres], esclave pour esclave [si tueur et tué sont des esclaves], et femme pour femme [si victime et assassin sont toutes deux des femmes]. Celui auquel un pardon est accordé au sujet de [l'homicide de] son frère [pardon consistant à ce qu'on d'accepte de lui la compensation à la place du talion], qu'on lui fasse une requête convenable et que lui s'acquitte [de la compensation] d'une belle manière. Ceci est, de la part de votre Seigneur, un allègement et une miséricorde. Quiconque après cela (après cette réparation) fait acte d'agression, aura un châtement douloureux» [Al-Baqara: 178].

Là, Allah a désigné le tueur en le qualifiant de frère du tué. Cela se comprend aussi de sa parole que voici :

﴿ وَإِن طَافِنَانِ مِنَ الْمُؤْمِنِينَ فَاصْلِحُوا بَيْنَهُمَا فَإِن بَغَتْ إِحْدَاهُمَا عَلَى الْأُخْرَى فَقَاتِلُوا الَّتِي تَبْغِي حَتَّى تَبْغِيَ إِلَى اللَّهِ فَإِن فَاءَتْ فَأَصْلِحُوا بَيْنَهُمَا بِالْعَدْلِ وَأَقْسِطُوا إِنَّ اللَّهَ يُحِبُّ الْمُقْسِطِينَ ﴿١٠﴾ إِنَّمَا الْمُؤْمِنُونَ إِخْوَةٌ فَأَصْلِحُوا بَيْنَ أَخَوَيْكُمْ وَاتَّقُوا اللَّهَ لَعَلَّكُمْ تُرْحَمُونَ ﴿١١﴾ ﴾

«Si deux groupes de croyants se combattent, réconciliez-les. Si l'un d'eux attaque injustement l'autre, combattez celui qui attaque jusqu'à ce qu'il se conforme à l'ordre d'Allah. S'il s'y conforme, réconciliez-les avec justice. Soyez équitables car Allah aime ceux qui sont équitables. En vérité, les croyants sont des frères [dans la foi]. Rétablissez donc la concorde entre vos deux frères. Craignez Allah afin qu'il vous soit fait miséricorde» [Al-Hujurat: 9 & 10].

Là, il qualifia les deux groupes qui se combattent de croyants et attribua aux deux la fraternité au regard de la foi.

2. Allah pardonne à qui il veut tout péché moins grave que le chirk [le fait d'adorer autre qu'Allah] et il fait sortir de l'enfer [après un certain temps passé dans le châtement] toute personne possédant en son cœur une quantité de foi aussi minime que le poids d'un grain de moutarde, comme cela est affirmé de façon abondante et récurrente dans les hadiths évoquant l'intercession (ach-chafâ'a).

Al-murji'a (les murjites)

Ce sont ceux qui professent «de tenir à l'écart, de sortir, d'éloigner» (irjâ') les actes

de la foi, car pour eux, les actes n'entrent pas dans la définition et la réalité de la foi. Ils se répartissent en catégories diverses selon la définition que chacun donne de la foi:

1- Les jahmites:

Ils disent que la foi est seulement l'adhésion du cœur ou seulement la connaissance par le cœur, et que donc, en présence de foi (îmân), aucun péché [commis] ne [lui] porte préjudice et ce, de la même manière qu'aucune pratique d'obéissance n'apporte de bénéfice [à qui la pratique] en l'absence de foi.

2- Les karramites:

Pour eux, la foi c'est uniquement une énonciation verbale c'est-à-dire une attestation avec la langue.

3- Les murjites parmi les jurisconsultes:

Pour eux, c'est uniquement l'adhésion du cœur et l'énonciation verbale, c'est-à-dire que les actes n'entrent pas dans la définition et la réalité de la foi, ces derniers étant seulement des conséquences résultant de la foi.

La réponse aux murjites peut se faire de plusieurs façons dont celles-ci:

1. Allah a désigné les actes (les pratiques d'obéissance) en usant du terme «îmân» (foi). Ainsi parle-t-il à propos de ceux qui avaient prié en direction de Jérusalem et qui sont morts avant que la direction de la prière (qibla) ne soit modifiée:

﴿وَمَا كَانَ اللَّهُ لِيُضِيعَ إِيمَانَكُمْ﴾

«Allah ne va évidemment pas laisser se perdre votre foi» [Al-Baqara: 143].

[«Votre foi»] c'est-à-dire «votre prière» [que vous aviez accomplie en direction de Jérusalem].

2. Le Prophète (ﷺ) a nié la foi complète à celui qui commet des actes qui sont des péchés majeurs. En effet, il a dit: «Lorsque le fornicateur fornique, il n'est pas croyant à ce moment-là. Lorsque le voleur vole, il n'est pas croyant à ce moment-là. Lorsque le buveur boit [une boisson interdite, enivrante], il n'est pas croyant à ce moment-là. Lorsque quelqu'un s'empare d'un bien d'autrui qui a de la valeur à ce point qu'il attire le regard des gens sur lui lors de son

méfait, celui-là n'est pas croyant à ce moment-là». Rapporté par les deux cheikhs⁷⁸.

L'erreur de la position des deux groupes, les wa'idites et les murjites, vient de ce qu'ils pensent que la foi est une chose monolithique c'est-à-dire soit elle existe et elle est complète soit elle n'existe pas du tout ! Les murjites affirment son existence du simple fait de la reconnaissance par le cœur ou par la langue ou par les deux, et ce même s'il n'y a aucune pratique. Ils sont laxistes. Quant aux wa'idites, ils la nient dès qu'un péché majeur est commis. Ils sont dans l'excès. Leur prémisse, aux deux, est la même⁷⁹ mais leurs conclusions sont contraires!



78 Rapporté par al-Bukhârî au numéro (2475) et par Muslim au numéro (57), d'après Abû Hurayra. La présente formulation est celle que l'on trouve chez Muslim.

79 C'est-à-dire ou bien la foi existe complètement ou bien elle n'existe pas du tout.



L'AUTORITÉ DU CHEF MUSULMAN ET L'UNITÉ DE LA COMMUNAUTÉ

Les musulmans constituent une seule communauté dont les affaires ne marcheront bien, dont la situation ne sera correcte et dont la mission ne se réalisera que si se concrétisent des choses telles que celles-ci :

I. L'OBLIGATION DE L'ALLÉGEANCE.

Le Prophète (ﷺ) a dit : «Qui meurt sans être lié par une allégeance, meurt d'une mort comparable à celle dont on meurt en période préislamique». Rapporté par Muslim⁸⁰.

II. OBÉIR AUX DÉTENTEURS DE L'AUTORITÉ DANS CE QUI EST BIEN.

Obéir aux chefs mais aussi : accomplir le hajj, les prières du vendredi et les prières des fêtes sous leur direction, qu'ils soient pieux ou de ceux qui s'adonnent aux péchés, et également leur prodiguer des conseils et s'en remettre au livre (au Qur'an) et à la sunna en cas de litige. Allah (ﷻ) dit :

﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا أَطِيعُوا اللَّهَ وَأَطِيعُوا الرَّسُولَ وَأُولِي الْأَمْرِ مِنْكُمْ فَإِن تَنَزَعْتُمْ فِي شَيْءٍ فَرُدُّوهُ إِلَى اللَّهِ وَالرَّسُولِ إِن كُنتُمْ تُؤْمِنُونَ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ ذَلِكَ خَيْرٌ وَأَحْسَنُ تَأْوِيلًا

«Ô croyants ! Obéissez à Allah, obéissez au messager et à ceux d'entre vous qui détiennent l'autorité. Si vous êtes en désaccord, remettez-vous en à Allah et au messager si [vraiment] vous croyez en Allah et au jour dernier. Ce sera [pour vous] préférable et aboutira à une fin meilleure» [An-Nisâ': 59].

Le Prophète (ﷺ) a dit : «L'homme musulman doit écouter et obéir dans ce qu'il aime et dans ce qu'il déteste sauf si on lui ordonne un interdit. Si on lui demande de commettre un interdit, alors il n'a plus à écouter et à obéir». rapporté par les

80 Au numéro (1851), d'après Ibn `Umar.

deux cheikhs⁸¹. Il a aussi dit: «Quiconque se soustrait à l'obéissance [de son chef] rencontrera alors Allah le jour du jugement sans aucun argument en sa faveur». Rapporté par Muslim⁸².

III. L'INTERDICTION DE SE SOULEVER CONTRE EUX ET DE LES COMBATTRE

Et ce, même s'ils se comportent injustement, sauf s'ils commettent une mécréance (kufir) évidente à propos de laquelle nous possédons une preuve explicite provenant d'Allah, ceci en vertu du hadith de `Ubâda ibn aṣ-Ṣâmit dans lequel il dit: «Le Prophète (ﷺ) nous prêcha et nous lui fîmes le serment d'allégeance. Parmi les choses pour lesquelles il prit notre engagement, il y a que: «Nous écoutons [le chef] et que nous obéissions [au chef], aussi bien dans les moments où l'on est plein d'ardeur et d'entrain que dans les moments où l'on déteste faire [les choses en question qu'on nous ordonne], que l'on soit à l'aise (fortunés) ou dans la difficulté (pauvres), même si on est lésé, et que nous ne disputons pas l'autorité à ceux qui la possèdent déjà, sauf [– a-t-il dit–]“si vous constatez une mécréance évidente à propos de laquelle vous possédez une preuve explicite provenant d'Allah”». Rapporté par les deux cheikhs⁸³. le Prophète (ﷺ) a aussi dit: «Vous verrez après moi, de l'accaparement [de biens matériels de la part de certains chefs] et des choses que vous désapprouverez». Ils [les Compagnons] demandèrent: «Que nous ordonnes-tu [en pareil cas] ô Messenger d'Allah». Il répondit: «Acquittez-vous des droits qu'ils ont sur vous et demandez à Allah votre droit». Rapporté par les deux cheikhs⁸⁴.

Il n'est donc pas permis de se soulever contre eux, sauf avec des conditions très contraignantes:

- 1) S'assurer qu'effectivement une mécréance a été commise par le fait de la «constater» [cette mécréance] au moyen du savoir ou de la «constater» de visu, ceci en raison de la parole du Prophète (ﷺ) stipulant: «sauf si vous constatez». En conséquence, on ne peut se fonder sur des rumeurs ou des on-dit.

81 Rapporté par al-Bukhârî au numéro (7144) et par Muslim au numéro (1839), d'après Ibn `Umar.

82 Au numéro (1851), d'après Ibn `Umar. Ceci est l'autre partie du premier hadith de ce chapitre.

83 Rapporté par al-Bukhârî aux numéros (7055 et 7056) et par Muslim au numéro (1709).

84 Rapporté par al-Bukhârî au numéro (7052) et par Muslim au numéro (1843), d'après Ibn Mas`ûd.

- 2) Que la chose constatée soit une mécréance. En effet, on ne se soulève pas en raison de leur transgression (fisq) [qui est d'une gravité moindre que la mécréance] ou de leur désobéissance (fujûr) [qui ne va pas jusqu'à la mécréance].
- 3) Qu'elle soit évidente c'est-à-dire bien apparente et notoire. On ne se soulève donc pas pour une mécréance cachée.
- 4) L'existence d'une preuve certaine et non équivoque quant à son caractère de mécréance, ceci en raison de sa parole stipulant: «à propos de laquelle vous possédez une preuve explicite provenant d'Allah». Dès lors, on ne se soulève pas sur la base d'une présomption, de ce qui est susceptible d'interprétations ou d'une question discutée/discutable [sur laquelle il n'y a pas de consensus].
- 5) En avoir la capacité et la force. Il n'y a pas de soulèvement s'il y a incapacité, même si les conditions précédentes sont vérifiées, ceci pour éviter une éradication de la religion et de ses fidèles. Allah (ﷻ) dit:

﴿الَّذِينَ آمَنُوا وَعَمِلُوا الصَّالِحَاتِ وَالَّذِينَ آمَنُوا وَلَمْ يَلْبِسُوا إِيمَانَهُمْ بِشِرْكٍَ كَبِيرٍ﴾
 ﴿الَّذِينَ آمَنُوا وَعَمِلُوا الصَّالِحَاتِ وَالَّذِينَ آمَنُوا وَلَمْ يَلْبِسُوا إِيمَانَهُمْ بِشِرْكٍَ كَبِيرٍ﴾
 كَخَشْيَةِ اللَّهِ أَوْ أَشَدَّ خَشْيَةً ﴿﴾

«N'as-tu pas connaissance de ceux à qui l'on a dit: «Abstenez-vous de combattre, accomplissez la *ṣalât* et donnez la *zakât* [l'aumône] !» et qui, dès qu'on leur a prescrit de combattre, certains d'entre eux se mirent à craindre les gens de la même façon que l'on craint Allah, voire d'une crainte plus forte encore» [An-Nisâ': 77].

On leur demanda de s'abstenir [de combattre] tant qu'ils étaient faibles et on le leur prescrivit lorsqu'ils en eurent la capacité.





LES COMPAGNONS [DU PROPHÈTE (ﷺ)]

Un compagnon (ṣaḥābī) est quelqu'un qui a rencontré le Prophète (ﷺ) en croyant en lui et qui est mort avec cette foi. Les Compagnons (aṣ-Ṣaḥāba), qu'Allah soit satisfait d'eux, sont les meilleures personnes qui soient, les prophètes exceptés, et constituent/forment la meilleure génération/ la meilleure époque de cette communauté [leur siècle étant le meilleur siècle qu'a connu cette communauté]. Le Prophète (ﷺ) a dit: «Les meilleurs hommes sont ceux de mon siècle/de mon époque»⁸⁵. Il a aussi dit: «Les meilleurs de ma communauté sont ceux de mon siècle/de mon époque»⁸⁶. Les deux hadiths ont été rapportés par les deux cheikhs.

Ils sont tous intègres moralement (ʿudūl) car Allah (ﷻ) les a choisis pour être en la compagnie de son Prophète (ﷺ). Il a loué leur intégrité morale, leur a accordé sa satisfaction, a accepté leur repentir, leur a attribué les qualificatifs les plus élogieux et leur fit les meilleures promesses. Il dit:

﴿مُحَمَّدٌ رَسُولُ اللَّهِ وَالَّذِينَ مَعَهُ أَشِدَّاءُ عَلَى الْكُفَّارِ رُحَمَاءُ بَيْنَهُمْ تَرَاهُمْ رُكَّعًا سُجَّدًا يَبْتَغُونَ فَضْلًا مِنَ اللَّهِ وَرِضْوَانًا سِيمَاهُمْ فِي وُجُوهِهِمْ مِمَّنْ أُنزِلَ السُّجُودُ ذَلِكَ مِثْلُهُمْ فِي التَّوْرَةِ وَمِثْلُهُمْ فِي الْإِنْجِيلِ كَرَزِحَ أَحْرَحَ سَطَقَهُ، فَتَارَزَهُ، فَاسْتَعْلَظَ فَاسْتَوَى عَلَى سَوْقِهِ، يُعْجِبُ الزَّرَّاعَ لِيَغِيظَ بِهِمُ الْكُفَّارَ وَعَدَّ اللَّهُ الَّذِينَ ءَامَنُوا وَعَمِلُوا الصَّالِحَاتِ مِنْهُمْ مَغْفِرَةً وَأَجْرًا عَظِيمًا﴾

«Muhammad est le messager d'Allah. Ceux qui sont avec lui sont durs envers les mécréants, attentionnés les uns avec les autres. Tu les vois inclinés et prosternés [dans leur prière], recherchant la grâce d'Allah et sa satisfaction. Leur trait/ leur aspect [distinctif] se constate sur leur visage, effet laissé par les prosternations. Telle est l'image donnée d'eux dans la Torah, l'image donnée d'eux dans l'Évangile étant celle de pousses [de céréales] émettant des talles qui les renforceront puis elles gagnèrent en vigueur et épaisseur jusqu'à parfaite maturité sur leurs tiges, suscitant la joie des semeurs, et pour que les mécréants soient dépités par leur cause. Allah leur promet à eux qui croient et font de bonnes œuvres, un pardon et une récompense immense» [Al-Faṭḥ: 29].

85 Rapporté par al-Bukhârî au numéro (2652) et par Muslim au numéro (2533), d'après Ibn Mas'ūd.

86 Rapporté par al-Bukhârî au numéro (3650) et par Muslim au numéro (2535), d'après `Imrân ibn Ḥuṣayn, la présente formulation étant celle d'al-Bukhârî

Malgré ceci, ils ont des rangs différents, se différenciant de façon générale et de façon particulière. Voici quelques exemples où ils se différencient de façon générale:

1- Les Muhâjirûn [les émigrés mecquois] sont meilleurs que les Anṣâr [les soutiens médinois]

Ceci parce qu'ils cumulent à la fois [le rang de] l'émigration (hijra) et le fait d'être eux aussi des soutiens [du Prophète (ﷺ) dans sa mission] et parce qu'Allah les a nommés en premier [ce qui dénote qu'il leur accorde une valeur plus importante]. Il dit:

﴿لِلْفُقَرَاءِ الْمُهَاجِرِينَ الَّذِينَ أُخْرِجُوا مِنْ دِيَارِهِمْ وَأَمْوَالِهِمْ يَبْتَغُونَ فَضْلًا مِنَ اللَّهِ وَرِضْوَانًا وَبَصُرُوا اللَّهَ وَرَسُولَهُ أَوْلَيْكَ هُمُ الصَّادِقُونَ ﴿٨﴾ وَالَّذِينَ تَبَوَّءُوا الدَّارَ وَالْإِيمَانَ مِنْ قَبْلِهِمْ يُحِبُّونَ مَنْ هَاجَرَ إِلَيْهِمْ وَلَا يَجِدُونَ فِي صُدُورِهِمْ حَاجَةً مِمَّا أُوتُوا وَيُؤْتِرُونَ عَلَى أَنْفُسِهِمْ وَلَوْ كَانَ بِهِمْ خَصَاصَةٌ وَمَنْ يُوقِ شَحْنًا نَفْسِهِ فَأُولَئِكَ هُمُ الْمُفْلِحُونَ ﴿٩﴾﴾

«[Également] aux émigrés pauvres qui ont été expulsés de leurs lieux de résidence et de leurs biens alors qu'ils voulaient la grâce et la satisfaction d'Allah et qu'ils soutenaient Allah et Son Messager. Ceux-là sont les véridiques. [Également] à ceux, avant eux, qui se sont attachés solidement au lieu de résidence (Médine) et à la foi, qui aiment ceux qui ont émigré pour venir à eux, et qui n'éprouvent en leurs cœurs aucune jalousie à cause de ce qu'ils (les émigrés) reçurent, et qui font passer les autres en premier avant leur propre personne, bien qu'eux-mêmes soient dans le besoin. Ceux qui ont été prémunis de leur avarice, ce sont ceux-là qui réussissent» [Al-Hachr: 8 & 9].

Il dit aussi:

﴿وَالسَّابِقُونَ السَّابِقُونَ أُولَئِكَ مِنْ الْقَوْمِ الشَّامِتِينَ وَاللَّامِتِينَ وَاللَّامِينَ وَكُلًّا حَسْبُكَ اللَّهُ إِنَّهُ تَوَكَّلْتُ عَلَيْهِ وَأَعَدَّ لَهُمْ جَنَّاتٍ تَجْرِي مِنْ تَحْتِهَا الْأَنْهَارُ خَالِدِينَ فِيهَا أَبَدًا ذَلِكَ الْفَوْزُ الْعَظِيمُ ﴿١٠﴾﴾

«Les précurseurs et tout premiers parmi les émigrés (Muhâjirûn) et les soutiens (Anṣâr) ainsi que ceux qui les suivirent dans la conformité [à leur voie, à leur exemple], Allah est satisfait d'eux et eux sont satisfaits de lui. Il leur a préparé des jardins que des rivières parcourent. Là sera leur séjour, éternel, pour toujours. C'est cela l'immense succès» [At-Tawba: 100].

Il dit également:

﴿لَقَدْ تَابَ اللَّهُ عَلَى النَّبِيِّ وَالْمُهَاجِرِينَ وَالْأَنْصَارِ الَّذِينَ اتَّبَعُوهُ فِي سَاعَةِ الْعُسْرَةِ مِنْ بَعْدِ مَا كَادَ يَزِيغُ قُلُوبَ فَرِيقٍ مِنْهُمْ ثُمَّ تَابَ عَلَيْهِمْ إِنَّهُ بِهِمْ رَءُوفٌ رَحِيمٌ﴾ (١٧)

«Allah a accepté le repentir du Prophète, ainsi que celui des Muhâjirûn et des Anşâr qui l'ont suivi durant le temps de la difficulté [et de la pénurie], après que les cœurs de certains parmi eux furent sur le point de dévier. Il accepta donc leur repentir. Il est vraiment Très Doux et Très Miséricordieux à leur égard» [At-Tawba: 117].

2- Ceux qui dépensèrent [pour la cause d'Allah] et combattirent avant la trêve d'al-Ḥudaybiyya sont meilleurs que ceux qui dépensèrent et combattirent plus tard.

Allah (ﷻ) dit:

﴿لَا يَسْتَوِي مِنْكُمْ مَنْ أَنْفَقَ مِنْ قَبْلِ الْفَتْحِ وَقَتَّلَ أَوْلِيَّتِكَ أَعْظَمُ دَرَجَةً مِنَ الَّذِينَ أَنْفَقُوا مِنْ بَعْدِ وَقَتَّلُوا وَلَا وَعَدَ اللَّهُ الْحُسَيْنِ وَاللَّهُ بِمَا تَعْمَلُونَ خَبِيرٌ﴾ (١٠)

«Ceux d'entre vous qui dépensèrent et combattirent avant la victoire (la trêve d'al-Ḥudaybiyya) ne sont pas égaux [aux autres dont ce n'est pas le cas]. Eux ont un rang plus élevé [au paradis] que ceux qui ont dépensé et combattu par la suite. À tous [cependant], Allah a promis la belle récompense (le paradis). Allah connaît parfaitement ce que vous faites» [Al-Ḥadîd: 10].

3- Les Badrites

Ceci en vertu de la parole que le Prophète (ﷺ) a dite à `Umar lors de l'histoire qui eut lieu avec Ḥâṭib ibn Abî Balta`a: «Il a participé à [la bataille de] Badr. Or, Allah a regardé les Badrites avec grande bienveillance et a eu à leur égard une attention pleine de miséricorde. Il décréta alors: “Faîtes ce que vous voudrez car je vous ai absous”». Rapporté par les deux cheikhs⁸⁷.

4- Ceux qui firent le serment d'allégeance dit «de la satisfaction divine (ar-riḍwân)»

Allah (ﷻ) dit:

87 Rapporté par al-Bukhârî au numéro (3007) et par Muslim au numéro (2494), d'après `Alî.

﴿لَقَدْ رَضِيَ اللَّهُ عَنِ الْمُؤْمِنِينَ إِذْ يُبَايِعُونَكَ تَحْتَ الشَّجَرَةِ فَعَلِمَ مَا فِي قُلُوبِهِمْ فَأَنْزَلَ السَّكِينَةَ عَلَيْهِمْ وَأَثَبَهُمْ
فَتْحًا قَرِيبًا﴾

«Allah fut vraiment satisfait des croyants lorsqu'ils te firent le serment d'allégeance sous l'arbre. Il savait ce que recelaient leurs cœurs. Il fit alors descendre sur eux la sérénité, et les gratifia d'une victoire imminente» [Al-Fath: 18].

Le Prophète (ﷺ) a dit: «Si Allah veut, aucun de ceux qui firent le serment d'allégeance sous l'arbre n'entrera en enfer». Rapporté par Muslim⁸⁸.

Quant aux exemples où ils se différencient de façon particulière:

1- Les quatre califes Râchidûn

Les meilleurs de la communauté, le Prophète excepté, sont Abû Bakr aṣ-Ṣiddîq, puis `Umar ibn al-Khaṭṭâb, d'après le consensus unanime des Gens de la Sunna et de l'Unité (ahl as-sunna wa-l-jamâ`a). Il est avéré de façon abondante et sûre (tawâtur) via plus de quatre-vingts voies de transmission que `Alî a dit sur le minbar [de la mosquée] d'al-Kûfa ceci: «Les meilleurs de cette communauté, le Prophète excepté, sont Abû Bakr et ensuite `Umar». Rapporté par Aḥmad via des chaînes narratives solides et par Ibn Abî `Âṣim. Il a été déclaré authentique par al-Albânî⁸⁹. Or, `Alî n'aurait pas dit cela avec un ton aussi affirmatif s'il ne le savait pas de science certaine.

Celui qui vient juste après eux en mérite est `Uthmân ibn `Affân en raison de ce qu'al-Bukhârî rapporte de `Abdullâh ibn `Umar, à savoir: «Nous faisons, du temps du Prophète (ﷺ) des comparaisons entre les gens en établissant un classement selon le mérite. Nous placions en premier Abû Bakr, puis `Umar, puis `Uthmân»⁹⁰. Dans une autre formulation du hadith, on a [ce détail supplémentaire]: «Cela parvenait aux oreilles du Prophète (ﷺ) et il ne désapprouvait pas»⁹¹. Sufyân ath-Thawrî a dit, ainsi que d'autres [savants]: «Celui qui préfère `Alî à Abû Bakr et

88 Au numéro (2496) d'après Ummu Mubachchir.

89 Rapporté par Aḥmad au numéro (836) et par Ibn Abî `Âṣim dans as-Sunna annotée par al-Albânî au numéro (1201).

90 Rapporté par al-Bukhârî au numéro (3655).

91 Rapporté par Ibn Abî `Âṣim dans as-Sunna annoté par al-Albânî, au numéro (1193).

`Umar, celui-là a dénigré les Muhâjirûn et les Anşâr»⁹². Ceci pour la raison qu'ils (les Compagnons) l'avaient préféré [c'est-à-dire avaient préféré `Uthmân] en lui accordant le califat [à lui plutôt qu'à `Alî]. Celui qui vient après lui [c'est-à-dire après `Uthmân] est `Alî ibn Abî Tâlib. Leur ordre de mérite est donc le même que celui de leur accession au califat.

2- Ceux à qui l'on a annoncé le paradis

Ce sont les quatre califes [Râchidûn], `Abdurrahmân ibn `Awf, Sa`d ibn Abî Waqqâs, Tâhâ ibn `Ubaydillâh, az-Zubayr ibn al-`Awwâm, Abû `Ubayda `Âmir ibn al-Jarrâh, et Sa`id ibn Zayd, qu'Allah leur accorde à tous sa satisfaction. En effet, le Prophète (ﷺ) a attesté aux dix [cités ci-dessus] qu'ils auront le paradis. Cela a été rapporté par les cinq [savants du hadîth]⁹³. La narration est sûre et solide (ṣahîh).

Les textes apportent aussi cette bonne nouvelle à d'autres que ceux-là [que les dix] comme: Bilâl⁹⁴, Thâbit ibn Qays⁹⁵, `Abdullâh ibn Salâm⁹⁶, [et d'autres encore] qu'Allah leur accorde sa satisfaction.

3- Les gens de la maison du Prophète (ﷺ)

Ils sont cinq familles auxquelles les aumônes (ṣadaqa) sont interdites, à savoir les familles de `Alî, de Ja`far, de `Aqîl, d'al-`Abbâs et les descendants d'al-Ḥârith ibn `Abdilmuṭṭalib. Le Prophète (ﷺ) a dit: «Allah a choisi Kinâna parmi les enfants d'Ismâ`îl, a choisi Quraych parmi les Kinanites, a choisi les Banû Hâchim [les des-

92 Rapporté par Ibn Ma`în dans son Târîkh selon la narration d'Ibn Muḥriz au numéro (885) et par al-Khallâl dans as-Sunna au numéro (528). Il a été rapporté de Sufyân ath-Thawrî par al-Khaṭîb al-Baghdâdî dans Târîkh Baghdâd (5/50) avec cette [autre] formulation: «Celui qui préfère `Alî à `Uthmân a [par ce fait] dénigré douze mille personnes qui avaient la satisfaction du Messenger d'Allah (ﷺ) à sa mort et qui avaient été unanimes à prêter allégeance à `Uthmân [plutôt qu'à `Alî]».

93 Rapporté par Aḥmad au numéro (1675), par at-Tirmidhî au numéro (3747), par an-Nasâ`î dans as-Sunan al-kubrâ au numéro (8138), d'après `Abdurrahmân ibn `Awf, avec la citation des dix. Il a été aussi rapporté par Aḥmad au numéro (1631), par Abû Dâwûd au numéro (4649), par at-Tirmidhî au numéro (3748), par an-Nasâ`î dans as-Sunan al-kubrâ au numéro (8162), et par Ibn Mâjah au numéro (133), d'après Sa`id ibn Zayd, avec la citation des neuf.

94 Rapporté par al-Bukhârî au numéro (1149) et par Muslim au numéro (2458), d'après Abû Hurayra. Il a aussi été rapporté par Muslim au numéro (2457) d'après Jâbir.

95 Rapporté par al-Bukhârî au numéro (3613) et par Muslim au numéro (119), d'après Anas.

96 Rapporté par al-Bukhârî au numéro (3812) et par Muslim au numéro (2483), d'après Sa`d ibn Abî Waqqâs.

cependants de Hâchim, les Hachimites] parmi les Quraychites, et m'a choisi parmi les Hachimites». Rapporté par Muslim⁹⁷.

Il a aussi dit: «Je vous rappelle de craindre Allah concernant les gens de ma maison, je vous rappelle de craindre Allah concernant les gens de ma maison». Rapporté par Muslim⁹⁸.

Lorqu'al-`Abbâs ibn `Abdilmuttalib s'est plaint à lui de la dureté de certains Quraychites à l'égard des Banû Hâchim (la famille d'al-`Abbâs et du Prophète (ﷺ)), il dit: «Par Allah, aucune foi n'entrera dans le cœur d'aucun homme tant que celui-ci ne vous aime pas pour Allah et pour le lien de parenté qui nous unit». Rapporté par Aḥmad⁹⁹.

Au nombre des gens de sa maison, il y a [aussi] ses épouses vertueuses et purifiées. Allah (ﷻ) dit:

﴿إِنَّمَا يُرِيدُ اللَّهُ لِيُذْهِبَ عَنْكُمُ الرِّجْسَ أَهْلَ الْبَيْتِ وَيُطَهِّرَكُمْ تَطْهِيرًا﴾

«En vérité, Allah veut tenir éloignée de vous la souillure, ô gens de la maison [du Prophète], et vous purifier pleinement» [Al-Aḥzâb: 33].

Allah les a choisies pour son Prophète (ﷺ) et a fait d'elles ses épouses ici-bas et dans l'autre monde. Il les a qualifiées de «mères des croyants». Les meilleures d'entre elles sont Khadîja, et `Â`icha fille d'Abû Bakr. Les autres sont Sawda fille de Zam`a, Ḥafṣa fille de `Umar, Ummu Salama, Ummu Ḥabîba fille d'Abû Sufyân, Ṣafiyya fille de Ḥuyayy, Zaynab fille de Jaḥch, Juwayriyya, Maymûna et Zaynab fille de Khuzayma, qu'Allah soit satisfait d'elles toutes.

L'attitude requise à l'égard des Compagnons, de quelque catégorie ou rang qu'ils soient:

1. Les aimer, les prendre pour alliés, demander à Allah de leur accorder sa satisfaction, prier pour leur pardon, faire leur éloge, autant les individus que les groupes parmi eux. Allah (ﷻ) dit:

﴿وَالْمُؤْمِنُونَ وَالْمُؤْمِنَاتُ بَعْضُهُمْ أَوْلِيَاءُ بَعْضٍ﴾

97 Au numéro (2276), d'après Wâthila ibn al-Asqa`.

98 Au numéro (2408), d'après Zayd ibn Arqam.

99 Au numéro (1777).

«Les croyants et les croyantes sont alliés les uns des autres» [At-Tawba: 71].

Il dit aussi:

﴿وَالَّذِينَ جَاءُوا مِنْ بَعْدِهِمْ يَقُولُونَ رَبَّنَا اغْفِرْ لَنَا وَلِإِخْوَانِنَا الَّذِينَ سَبَقُونَا بِالْإِيمَانِ﴾

«...et à ceux qui sont venus après eux et qui disent: «Seigneur accorde-nous le pardon, à nous et à nos frères qui nous ont précédés dans la foi...»» [Al-Hachr: 10].

Le Prophète (ﷺ) a dit: «Le signe révélateur de la foi est l'amour des Anşâr. Le signe révélateur de l'hypocrisie est la haine des Anşâr». Rapporté par al-Bukhârî¹⁰⁰.

`Alî a dit: «Par celui qui fait germer la graine et qui a créé la vie [sur terre], le Prophète illettré (ﷺ) m'a [solennellement] promis ceci: que seul le croyant m'aimera et que seul l'hypocrite me haïra». Rapporté par Muslim¹⁰¹.

2. Garder son cœur et sa langue purs à leur égard c'est-à-dire de ne pas concevoir de la rancune envers eux, de ne pas penser du mal à leur sujet et de ne pas les insulter ou les maudire. Allah (ﷻ) dit:

﴿وَلَا تَجْعَلْ فِي قُلُوبِنَا غِلًّا لِلَّذِينَ ءَامَنُوا رَبَّنَا إِنَّكَ رَءُوفٌ رَحِيمٌ﴾

«...et ne mets pas de rancune en nos cœurs envers ceux qui ont cru. Seigneur, tu es vraiment Très Doux et Très Miséricordieux»» [Al-Hachr: 10].

Le Prophète (ﷺ) a dit: «N'insultez pas mes Compagnons car par celui qui détient ma vie en sa main, si l'un d'entre vous donnait [en aumône, pour Allah] l'équivalent du mont Uḥud en or, il n'atteindrait pas [la récompense qu'eux obtiendraient chez Allah en donnant] leur mudd ni même leur demi mudd¹⁰²». Rapporté par les deux cheikhs¹⁰³.

3. S'abstenir de parler de ce qu'il a pu se passer entre certains d'entre eux [de querelle] mais [au contraire] penser du bien d'eux et leur reconnaître qu'ils

100 Au numéro (17), d'après Anas.

101 Au numéro (78).

102 Mudd= contenance des deux mains réunies.

103 Rapporté par al-Bukhârî au numéro (3673) et par Muslim au numéro (2541), d'après Abû Sa`îd.

sont excusés en raison de leur bonne foi [et de leur sincère volonté de faire les choses correctement]. Ou bien ils avaient raison et alors ils auront deux récompenses [chez Allah] ou bien ils se sont trompés [de bonne foi] et dans ce cas ils n'auront qu'une seule récompense [chez Allah]. Or, ils ont à leur actif tant de faits louables et d'actes de bien et ont tant de mérite et de bonnes actions, que cela implique le pardon de leurs fautes, pour ceux qui auraient commis des fautes.

4. Condamner la voie des rawâfiḍ (des chiites extrémistes), qui sont excessifs [jusqu'à l'hérésie] concernant les Ahl al-Bayt (la famille du Prophète (ﷺ)) tout en haïssant et insultant la grande majorité des Compagnons. Condamner aussi la voie des nawâṣib (les ennemis de la famille du Prophète (ﷺ)) qui font preuve de dureté envers les Gens de la maison du Prophète (ﷺ) et qui les offensent.





LES ALLIÉS [ET AMIS D'ALLAH]

Les croyants sont tous les alliés d'Allah [awliyâ', sing.: waliyy ; infinitif: walâya]:

﴿اللَّهُ وَلِيُّ الَّذِينَ آمَنُوا﴾

«Allah est l'allié des croyants» [Al-Baqara: 257].

Ceux qui ont le plus de valeur auprès de lui sont ceux qui ont le plus de piété:

﴿إِنَّ أَكْرَمَكُمْ عِنْدَ اللَّهِ أَنْفُسُكُمْ﴾

«Le plus cher à Allah parmi vous, c'est celui qui est le plus pieux» [Al-Hujurat: 13].

Dès lors, plus forte sera la piété d'une personne, plus fort sera son lien d'alliance (walâya) avec Allah. Qu'eux soient ses alliés veut dire qu'ils lui obéissent et qu'ils l'aiment. Que lui soit leur allié signifie qu'il les aime et qu'il est bon avec eux.

1- L'allié [et ami d'Allah]

Il s'agit de tout croyant pieux. Allah (ﷻ) dit:

﴿أَلَا إِنَّ أَوْلِيَاءَ اللَّهِ لَا خَوْفَ عَلَيْهِمْ وَلَا هُمْ يَحْزَنُونَ ﴿٦٢﴾ الَّذِينَ آمَنُوا وَكَانُوا يَتَّقُونَ ﴿٦٣﴾﴾

«En vérité, les alliés d'Allah n'auront pas peur et ne seront pas tristes: ce sont ceux qui croient et qui sont pieux» [Yûnus: 62 & 63].

Leur rang dans la walâya est fonction de leur rang dans la foi et la piété et ne dépend nullement d'un lien généalogique ni d'une quelconque prétention. Allah (ﷻ) dit:

﴿إِنَّ أَكْرَمَكُمْ عِنْدَ اللَّهِ أَنْفُسُكُمْ إِنَّ اللَّهَ عَلِيمٌ خَبِيرٌ ﴿١٣﴾﴾

«Le plus cher à Allah parmi vous, c'est celui qui est le plus pieux. Vraiment, Allah sait tout et connaît tout» [Al-Hujurat: 13].

2- La karâma

Une karâma (prodige ou miracle) est un fait extraordinaire qu'Allah réalise par l'intermédiaire de l'un de ses alliés-amis [waliyy, awliyâ'] par considération pour lui (karâmatan) et pour confirmer la véracité du prophète qu'il suit. La karâma est de deux sortes:

- * L'une concerne les connaissances, les visions (mukâchafât), l'intuition clairvoyante (firâsa), et les inspirations (ilhâmât).
- * L'autre concerne la capacité à agir (qudra) et les possibilités d'influer (ta'thîrât).

Les prodiges se produisent réellement au bénéfice des alliés et amis d'Allah (awliyâ'). Ils se sont produits dans les communautés passées ainsi que dans les premiers temps de la communauté musulmane, aux époques des Compagnons (ṣaḥâba) et des Successeurs (tâbi`în), et sont susceptibles de se produire encore dans cette communauté jusqu'à la fin des temps.





SOURCES DE RÉFÉRENCE POUR L'ÉTABLISSEMENT DES VÉRITÉS ET DES PREUVES

- 1- Les sources de référence dont on puise la croyance, la loi islamique et la conduite, sont au nombre de trois: le livre (le Qur'ân), la sunna authentique et le consensus unanime et effectif [répondant aux règles], sources auxquelles il n'est pas permis d'opposer une opinion personnelle, une analogie, un penchant, une vision, ou la parole de qui que ce soit.
- 2- La manière [correcte] de comprendre le livre et la sunna est la manière des précurseurs parmi les émigrés [Muhâjirûn] et les soutiens [Anşâr] ainsi que ceux qui les suivirent en se conformant à leur exemple. Cela consiste aussi à s'éloigner des manières innovées qui ont été inventées par les adeptes du kalâm (dialectique et théologie spéculative) et par les soufis. Allah (ﷻ) dit:

﴿وَمَنْ يُشَاقِقِ الرَّسُولَ مِنْ بَعْدِ مَا بَيَّنَّ لَهُ الْهُدَىٰ وَيَتَّبِعْ غَيْرَ سَبِيلِ الْمُؤْمِنِينَ نُوَلِّهِ مَا تَوَلَّىٰ وَنُصَلِّهِ ۖ جَهَنَّمَ وَسَاءَتْ مَصِيرًا﴾
(115)

«Quiconque s'oppose au Messager après que la bonne direction lui est clairement apparue et suit un autre chemin que celui des croyants, nous l'y maintiendrons alors [en le lui embellissant], et le brûlerons en enfer, et quelle mauvaise destination !» [An-Nisâ': 115].

- 3- La saine raison (al-'aql aṣ-ṣarîḥ), exempte d'ambiguïtés et de passions, ne contredit pas un texte authentique (an-naql aṣ-ṣaḥîḥ) exempt d'anomalie dévalorisante [dépréciative]. Il se peut que les textes évoquent des choses qui laissent la raison perplexe (maḥârât) mais il est impossible qu'ils affirment ce que la [saine] raison considère comme impossible (muḥâlât). Si une personne pense avoir affaire à une contradiction [entre raison et texte authentique] c'est qu'elle est trompée par sa raison [abusée et illusionnée]. Elle devra alors [dans ce cas] donner la priorité au texte [authentique et correctement compris] et mettre de côté sa raison [faillible].

L'innovation religieuse (al-bid'a), c'est le fait d'introduire dans la religion ce qui

ne s'y trouvait pas [à l'origine]. Le Prophète (ﷺ) a dit: «Si quelqu'un innove [crée nouvellement] dans notre affaire que voici (dans la religion) en y mêlant ce qui n'en faisait pas partie [à l'origine], cela (ce qu'il a apporté d'innovation) est rejeté». Rapporté par les deux cheikhs¹⁰⁴. Dans une autre formulation chez Muslim et chez al-Bukhârî sans chaîne narrative mais d'une manière affirmative, on a: «Qui fait une pratique inconnue de notre religion, celle-ci est rejetée»¹⁰⁵.

Elle est de plusieurs sortes:

- 1- Doctrinale (ʿaqadiyya) [concerne la croyance non les actes]: comme les doctrines chiite, kharidjite, qadarite et murjite.
- 2- Pratique (ʿamaliyya) [concerne les actes, non la croyance]: comme l'ascétisme [la vie monacale ou érémitique], et l'institution de confréries.
- 3- Essentielle [totale] (aşliyya) [concerne l'essence même de l'adoration, non un détail]: comme la commémoration des anniversaires et les formules [paroles] de prières [complètement] inventées.
- 4- Accessoire (idâfiyya) [concerne une caractéristique particulière de l'adoration, non son essence]: innovation qui, s'agissant d'une pratique culturelle [existante], institue son motif [la cause qui implique de la faire: sabab], l'espèce [ou la catégorie] concernée (jins), sa quantité (qadr) [ou le nombre de fois], sa manière (kayfiyya) [la façon précise d'être pratiquée], son temps (zamân) [durant lequel on l'accomplit], ou son lieu (makân) [d'accomplissement].
- 5- Gravissime (mughallaza): comme le chirk sous toutes ses formes.
- 6- De moindre gravité (mukhaffafa): comme le fait de prononcer le dhikr [les louanges et glorifications d'Allah] en groupe [tous ensemble] d'une seule voix.
- 7- Qui rend mécréant (mukaffira): comme le fait de nier les attributs [divins].
- 8- Qui rend pécheur (mufassiq): comme le fait d'écouter ce qui est interdit [la musique, etc.].



104 Rapporté par al-Bukhârî au numéro (2697) et par Muslim au numéro (1718), d'après `Â`icha.

105 Rapporté par al-Bukhârî sans chaîne narrative mais de façon affirmative, avant les hadiths (2142) et (7350), et par Muslim au numéro (1718), d'après `Â`icha.



COMPLÉMENTS À LA CROYANCE

I. ORDONNER LE CONVENABLE ET INTERDIRE LE BLÂMABLE.

Allah (ﷻ) dit:

﴿وَلْتَكُنْ مِنْكُمْ أُمَّةٌ يَدْعُونَ إِلَى الْخَيْرِ وَيَأْمُرُونَ بِالْعُرْفِ وَيَنْهَوْنَ عَنِ الْمُنْكَرِ وَأُولَئِكَ هُمُ الْمُفْلِحُونَ﴾ (١٠٤)

«Qu'il y ait donc parmi vous des gens qui appellent au bien, ordonnent le convenable, et interdisent le blâmable. Ce sont eux qui réussiront» [Al `Imrân: 104].

Abû Sa`îd al-Khudrî rapporte: «J'ai entendu le Messager d'Allah (ﷺ) dire: "Qui-conque parmi vous voit un mal, qu'il le répare [le corrige] avec les mains. S'il ne le peut, alors avec sa langue [verbalement]. S'il ne le peut toujours pas, alors avec son cœur [en le désapprouvant], et c'est cela la moindre foi"»¹⁰⁶.

Cela (ordonner le convenable et interdire le blâmable) doit être précédé de science, doit être accompagné de douceur et suivi de patience.

II. VEILLER À L'UNITÉ ET À LA CONCORDE ET ÉVI-TER LA DIVISION ET LE CONFLIT.

Allah (ﷻ) dit:

﴿وَأَعْتَصِمُوا بِحَبْلِ اللَّهِ جَمِيعًا وَلَا تَفَرَّقُوا وَاذْكُرُوا نِعْمَتَ اللَّهِ عَلَيْكُمْ إِذْ كُنْتُمْ أَعْدَاءً فَأَلَّفَ بَيْنَ قُلُوبِكُمْ فَأَصْبَحْتُمْ بِنِعْمَتِهِ إِخْوَانًا وَكُنْتُمْ عَلَى شَفَا حُفْرَةٍ مِنَ النَّارِ فَأَنْقَذَكُمْ مِنْهَا كَذَلِكَ يُبَيِّنُ اللَّهُ لَكُمْ آيَاتِهِ لَعَلَّكُمْ تَهْتَدُونَ﴾ (١٠٣) وَلْتَكُنْ مِنْكُمْ أُمَّةٌ يَدْعُونَ إِلَى الْخَيْرِ وَيَأْمُرُونَ بِالْعُرْفِ وَيَنْهَوْنَ عَنِ الْمُنْكَرِ وَأُولَئِكَ هُمُ الْمُفْلِحُونَ﴾ (١٠٤) وَلَا تَكُونُوا كَالَّذِينَ تَفَرَّقُوا وَاخْتَلَفُوا مِنْ بَعْدِ مَا جَاءَهُمُ الْبَيِّنَاتُ وَأُولَئِكَ لَهُمْ عَذَابٌ عَظِيمٌ﴾ (١٠٥)

«Attachez-vous fermement à la corde d'Allah, vous tous, et ne vous divisez pas. Rappelez-vous le bienfait dont Allah vous a gratifiés: vous étiez ennemis et il a rétabli la concorde entre vos cœurs, puis vous voilà devenus des frères par sa grâce.

¹⁰⁶Rapporté par Muslim au numéro (49).

Vous étiez au bord d'un gouffre de feu et il vous en a sauvés. C'est ainsi qu'Allah vous expose ses signes afin que vous soyez guidés [sur le droit chemin]. Qu'il y ait donc parmi vous des gens qui appellent au bien, ordonnent le convenable, et interdisent le blâmable. Ce sont eux qui réussiront. Ne soyez pas comme ceux qui se divisèrent et entrèrent en conflit après que les preuves claires vinrent à eux. Ceux-là auront un terrible châtement» [Âl `Imrân: 103-105].

Il (ﷺ) dit également:

﴿أَنْ أَقِيمُوا الدِّينَ وَلَا تَتَفَرَّقُوا فِيهِ﴾

«...[c'est-à-dire:] établissez la religion et ne vous divisez pas à son sujet» [Ach-Chûrâ: 13].

Le Prophète (ﷺ) a dit: «Le croyant est au croyant ce qu'une partie d'une construction est à une autre partie: ils/elles se renforcent mutuellement». Et le Prophète (ﷺ) d'entrecroiser ses doigts. Rapporté par les deux cheikhs¹⁰⁷.

Il a aussi dit (ﷺ): «Les croyants par leur amour mutuel, par la sollicitude qu'ils ont les uns envers les autres, par la douceur dont ils font preuve les uns envers les autres, sont comparables à un organisme: si l'un de ses membres est malade, c'est alors tout l'organisme qui réagit pour lui [par solidarité avec lui] en éprouvant de l'insomnie et de la fièvre»¹⁰⁸.

III. LES BELLES QUALITÉS MORALES ET LES BELLES ŒUVRES.

...telles que la patience, la générosité, le courage, la longanimité, le pardon, la modestie, être exempt des défauts correspondant au contraire de ces qualités, la bonté envers les parents, le maintien et le renforcement des liens familiaux, la bonne relation avec les voisins, et être bienfaisant envers les orphelins, les pauvres et les voyageurs de passage. Allah (ﷻ) dit:

﴿خُذِ الْعَفْوَ وَأْمُرْ بِالْعُرْفِ وَأَعْرِضْ عَنِ الْجَاهِلِينَ﴾

¹⁰⁷Rapporté par al-Bukhârî au numéro (2446) e par Muslim au numéro (2585), d'après Abû Mûsâ, la présente formulation étant celle d'al-Bukhârî.

¹⁰⁸Rapporté par Muslim au numéro (2586), d'après An-Nu`mân ibn Bachîr.

«Accepte d'eux ce qui est aisé et facile pour eux, ordonne ce qui est convenable et détourne-toi des ignorants» [Al-A`râf: 199].

Abu-d-Dardâ' rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit: «Il n'est rien d'aussi lourd dans la balance [du jugement dernier] que les belles qualités morales (husn al-khuluq)»¹⁰⁹. Abû Hurayra rapporte que le Messenger d'Allah (ﷺ) a dit: «Qui délivre un croyant d'une des angoisses de ce monde, Allah le délivrera d'une des angoisses du jour de la résurrection. Qui allège le fardeau d'un endetté en difficulté Allah lui allègera son fardeau en ce monde et dans l'autre. Qui couvre un musulman [en taisant, en cachant, en n'ébruitant pas ses péchés ou ses défauts] Allah le couvrira en ce monde et dans l'autre [en ne divulgant pas ce qu'il ne voudrait pas que l'on sache de lui]. Allah aide une personne aussi longtemps que cette personne aide son frère. Qui emprunte un chemin en quête du savoir, Allah lui facilitera un chemin vers le paradis. Chaque fois que des gens se réunissent dans une des maisons d'Allah (les mosquées) pour lire le livre d'Allah et pour l'étudier ensemble, la sérénité descend sur eux, la miséricorde les enveloppe, les anges les entourent, et Allah les évoque [élogieusement] auprès de ceux qui sont en sa proximité. Or, celui qui, à cause de ses œuvres, est en retard, ce n'est pas sa naissance qui lui fera le rattrapper [ce n'est pas son nom ou sa noblesse qui feront qu'il sera en avance]»¹¹⁰.



¹⁰⁹Rapporté par Abû Dâwûd au numéro (4799), par at-Tirmidhî aux numéros (2002) et (2003), la présente formulation étant celle d'Abû Dâwûd, celle d'at-Tirmidhî comportant ce détail supplémentaire à la fin: «Le détenteur des belles qualités morales, grâce à elles, atteint le rang de celui qui jeûne et prie [constamment]».

¹¹⁰Rapporté par Muslim au numéro (2699).



LA RELIGION ET LA VOIE

La religion d'Allah est unique: c'est l'islam. Allah (ﷻ) dit:

﴿إِنَّ الدِّينَ عِنْدَ اللَّهِ الْإِسْلَامُ﴾

«La religion, auprès d'Allah (la seule qu'il approuve), c'est l'islam» [Âl `Imrân: 19].

C'est la religion d'Allah pour les premiers et les derniers [du début jusqu'à la fin de l'humanité]. Allah (ﷻ) dit:

﴿إِنَّا أَنْزَلْنَا التَّوْرَةَ فِيهَا هُدًى وَنُورٌ يَحْكُمُ بِهَا النَّبِيُّونَ الَّذِينَ أَسْلَمُوا لِلَّذِينَ هَادُوا وَالرَّبَّانِيُّونَ وَالْأَحْبَارُ بِمَا اسْتُحْفِظُوا مِنْ كِتَابِ اللَّهِ وَكَانُوا عَلَيْهِ شُهَدَاءَ﴾

«Nous avons fait descendre la Torah qui renferme bonne direction et lumière. Par elle, prophètes soumis [à Allah], éminents savants et érudits gouvernent les juifs, ceci en vertu du fait qu'ils reçurent le livre d'Allah comme dépôt à préserver et [du fait] qu'ils en étaient les témoins [les témoins de sa véracité]» [Al-Mâ`ida: 44].

Cela, c'est l'islam au sens général c'est-à-dire se soumettre à Allah en reconnaissant son unicité, lui obéir en pratiquant ses commandements et bannir le chirk (la vénération de quelqu'un d'autre qu'Allah).

Quant à l'islam au sens particulier, c'est ce avec quoi Allah a envoyé son prophète Muḥammad (ﷺ) à savoir la bonne direction, la religion de vérité, les croyances correctes, les lois justes, les bonnes œuvres et les saines mœurs. Allah fit que l'islam [au sens particulier] a aboli les religions qui le précédèrent. Aussi n'acceptera-t-il aucune autre religion. Allah (ﷻ) dit:

﴿وَمَنْ يَبْتَغِ غَيْرَ الْإِسْلَامِ دِينًا فَلَنْ يُقْبَلَ مِنْهُ وَهُوَ فِي الْآخِرَةِ مِنَ الْخَاسِرِينَ﴾

«Si quelqu'un désire une religion autre que l'islam, cela ne sera pas accepté de lui, et il sera, dans l'au-delà, parmi les perdants» [Âl `Imrân: 85].

Le Prophète (ﷺ) a dit: «Je le jure par celui dont dépend la vie de Muḥammad, toute juif ou chrétien de cette communauté qui entend parler de moi et qui ensuite meurt

sans avoir cru en ce avec quoi j'ai été envoyé, sera parmi les damnés de l'enfer». Rapporté par Muslim¹¹¹.

En effet, Allah (ﷻ) dit:

﴿قَلَّةٌ أَيْكُمْ إِبْرَاهِيمَ هُوَ سَمَّكُمْ الْمُسْلِمِينَ مِنْ قَبْلُ وَفِي هَذَا﴾

«[Suivez donc] la religion d'Ibrâhîm. C'est lui [Allah] qui vous a nommés «les soumis» (al-muslimîn) auparavant [dans les livres antérieurs] et dans celui-ci [le Qur'ân]...» [Al-Hajj: 78].

Mais l'immuable règle divine (sunnatu-llâh) s'appliquant à ses créatures est qu'elles finissent par diverger et se séparer, exactement comme expliqué par son Prophète (ﷺ) quand il a dit: «Ceux qui vécurent avant vous, les Gens du Livre, se séparèrent en soixante-douze groupes. Cette communauté-ci se séparera en soixante-treize groupes dont soixante-douze iront en enfer et un seul au paradis. Il s'agit de la «jamâ'a» (les gens rassemblés, l'union)». Rapporté par Aḥmad, Abû Dâwûd et at-Tirmidhî¹¹². Ce groupe sauvé (al-firqa an-nâjiya) est celui que l'on appelle «Ahl as-sunna wa-l-jamâ'a» (les Partisans de la sunna et de la jamâ'a). Ils s'attachent fermement au livre (le Qur'ân), suivent la sunna pure et préservée de toute dénaturation, passion et innovation. Ce sont eux «le groupe victorieux» (aṭ-ṭâ'ifa az-zâhira), à propos duquel le Prophète (ﷺ) a dit: «Il ne cessera d'y avoir des gens de ma communauté qui observeront les ordres d'Allah, qui ne subiront aucun préjudice du fait qu'on les lâche ou qu'on les contredise, et ce jusqu'à ce que la décision divine se réalise tandis qu'ils seront victorieux, dominant les gens». Rapporté par les deux cheikhs¹¹³.

Ils sont médians entre deux extrêmes, droits entre deux tortuosités, et guidés entre deux égarements:

1- Au chapitre des attributs divins, ils se situent entre les muchabbihâ [ceux qui

111 Au numéro (153), d'après Abû Hurayra.

112 Rapporté par Aḥmad au numéro (16937), par Abû Dâwûd au numéro (4597), d'après Mu'âwiya ibn Abî Sufyân, par at-Tirmidhî au numéro (2640) et Ibn Mâjah au numéro (3991), d'après Abû Hurayra. Il a été également rapporté par at-Tirmidhî au numéro (2641) d'après `Abdullâh ibn `Amr et par Ibn Mâjah au numéro (3992), d'après `Awf ibn Mâlik.

113 Rapporté par al-Bukhârî au numéro (3641) et par Muslim au numéro (1037), d'après Mu'âwiya, la présente formulation du hadith étant celle de Muslim.

affirment qu'il y a une ressemblance entre Allah et sa création à l'instar des anthropomorphistes] et les mu`aṭṭila [les négateurs des attributs divins].

- 2- Au chapitre des actes divins, ils se situent idéalement entre les jabrites [qui nient totalement le libre arbitre de l'homme] et les qadarites [qui nient le destin, le qadar].
- 3- Au chapitre des menaces (wa`îd) divines et concernant les termes «îmân» (foi) et «dîn» (religion), ils se situent entre les murjites [qui minimisent les péchés et disent que la foi n'est pas influencée, n'augmente pas ni ne diminue] et les wa`idites [pour qui la menace s'applique implacablement et qui nient une quelconque intercession en faveur des musulmans auteurs de grands péchés].
- 4- Concernant les Compagnons du Messager d'Allah (ﷺ), ils se situent entre les excès des kharidjites [qui manquent de respect envers certains Compagnons] les excès des chiïtes-rafiḍites [qui sont excessifs dans l'exaltation de la famille de `Alî et du Prophète (ﷺ) tout en dénigrant les autres Compagnons, c'est-à-dire que les partisans de la sunna et de la jamâ`a se tiennent éloignés des excès de ceux-là et de ceux-là].

Ils [les Partisans de la sunna et de la jamâ`a] désavouent totalement ces croyances méprisables et ces voies égarées, et se réjouissent de la faveur qu'Allah leur fit en leur ayant fait aimer la foi, en l'ayant embellie dans leur cœur, et en leur ayant fait détester la mécréance, la transgression et la désobéissance.

﴿فَضْلًا مِّنَ اللَّهِ وَنِعْمَةً وَاللَّهُ عَلِيمٌ حَكِيمٌ﴾

«C'est là une grâce et un bienfait d'Allah. Allah est omniscient et sage» [Al-Hujurât: 8].

Qu'Allah accorde sa miséricorde et sa bénédiction à son serviteur et prophète Muḥammad, ainsi qu'à sa famille et à tous ses Compagnons.

Dr Aḥmad ibn `Abdurrahmân al-Qâḍî

fin de rédaction le: 15/02/1437 H. à `Unayza.





Vision

Achieve international leadership in consolidating and disseminating Islamic studies.

Mission

Contribute to serving the religion of Islam through qualified cadres, through a moderate and contemporary approach.



+966 11 8236708



ca-sais@pnu.edu.sa



sais_pnu



مركز أصول

Osoul Center

www.osoulcenter.com

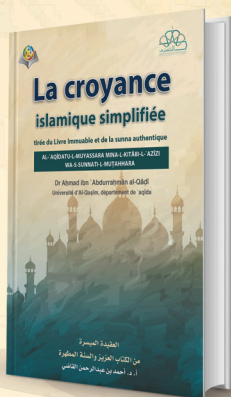


عرض تعريف عن مركز أصول
ومجالاته وخدماته.. مشاهدة ممنعة لك

osoulcenter    

 +966504442532

www.osoulcenter.com



La sublime sagesse d'Allah, exalté soit-il dans sa grandeur, a impliqué que les musulmans se divisent. Les causes sont diverses. Certaines résultent de l'ignorance et d'autres s'expliquent par le fait de suivre obstinément son opinion personnelle.

Cette divergence en matière de religion impose que le musulman qui a le souci de se conformer à la vérité doit s'informer à la fois sur l'enseignement et sur la pratique du Prophète et de ses Compagnons et les prendre comme guides en cela.

Vous avez, cher lecteur, entre vos mains, un abrégé, où l'auteur s'est efforcé de vous transmettre, citations à l'appui, ce qu'était la position du Prophète et de ses Compagnons concernant le sujet religieux le plus délicat qui soit : la croyance. Il y montra aussi les opinions déviantes qui entrent en contradiction avec elle, afin que les choses soient claires et évidentes pour vous.

Nous prions Allah de récompenser généreusement et amplement l'auteur du livre, d'accorder également une récompense immense et parfaite à tous ceux qui ont apporté leur contribution, que ce soit en traduisant, en concevant le design graphique, en distribuant, ou en assurant la coordination, et de faire que le livre soit bénéfique à ceux de nos frères auxquels il parvient.



مركز أوسول
Osoul Center
www.osoulcenter.com



islamic-faith.com

osoulstore.com

